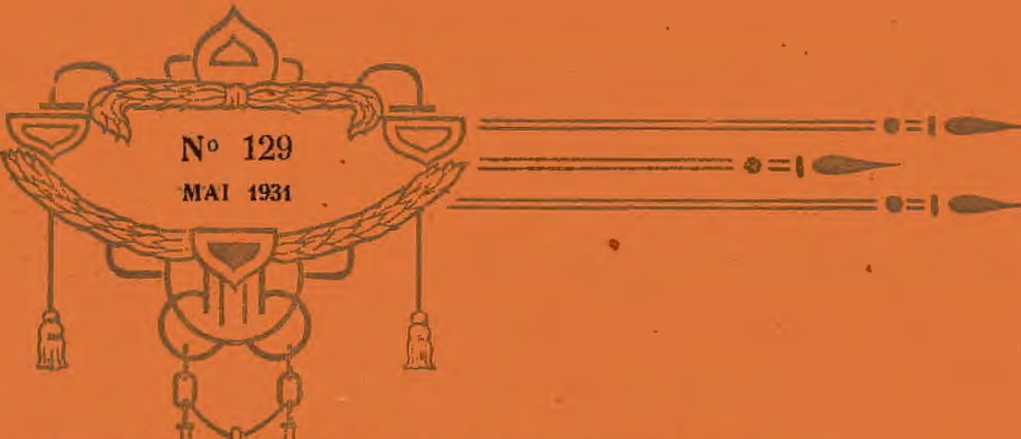




N° 129

MAI 1931

L'EGYPTE CONTEMPORAINE



LE CAIRE

Revue de la Société Royale
d'Économie Politique
de Statistique et de Législation

(XXII^e ANNÉE)



LE CAIRE

IMPRIMERIE E. & R. SCHINDLER

41, RUE MADABEGH, 41

1931

Ḍ.

Prix : P.T. 20

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre payement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à « L'Egypte Contemporaine » devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE :

For translation, see corresponding page of back cover.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

	Pages.
M. N. SIOTTO PINTOR. — Quelques aperçus sur les rapports entre le fait et le droit	529 - 555
U. RICCI. — Courbes de la demande et courbes de la dépense ..	556 - 588
JEAN SCHATZ. — Allure mondiale des prix en 1929 et 1930 (Suite et fin)	589 - 640
MAHMOUD EL-DARWISH. — Note on the movement of prices of Egyptian Cotton, 1820-1899 (avec un graphique hors texte) ..	641 - 644

CHRONIQUES

L. JULLIEN. — Chronique agricole de l'année 1930 ..	645 - 664
---	-----------

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

E. MINOST, Secrétaire Général. — Rapport sur les travaux de la Société Royale d'Economie Politique, de Statistique et de Législation pour l'année 1930	665 - 671
H. NAUS BEY, Trésorier. — Rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1930 ..	672 - 675
M. DEMANGET et J. CAVALLI, Censeurs. — Rapport sur les comptes de la Société au 31 décembre 1930 ..	676

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

QUELQUES APERÇUS SUR LES RAPPORTS ENTRE LE FAIT ET LE DROIT ⁽¹⁾

PAR

MANFREDI NOB. SIOTTO PINTÒR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ ÉGYPTIENNE

A L'UNIVERSITÉ DE FLORENCE

ET A L'ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE

SOMMAIRE. — *L'observance de la loi en Chine et chez nous. — Les pontifes de la doctrine juridique à l'œuvre. Le domaine du fait accompli ; le droit des gens. — Exemples tirés du traité de Versailles. — Exemples tirés de l'histoire contemporaine de l'Égypte. — Cas où le fait remplace avantageusement le droit. — La défense contre la réalisation du fait accompli. — D'où vient la force du fait accompli. — Valeur comparative du droit et du fait. — Le fait et l'idée.*

Je ne donne dans ces quelques pages qu'une ébauche très réduite et de tout point imparfaite d'un ouvrage de longue haleine, que je rêve depuis longtemps d'écrire, sur les rapports entre le fait et le droit. Ce sujet qui est, à mon avis de la plus grande importance théorique et pratique est pourtant à peu près délaissé par la littérature scientifique. M. le professeur Gaston Morin a fait paraître en 1920 un livre intéressant, « La révolte des faits contre le code » ⁽²⁾, qui développe des idées remarquables au point de vue de la technique juridique et de la science de la législation. Et il y a sans doute bon nombre d'essais du même

⁽¹⁾ Conférence prononcée le 24 mars 1931, à la Section juridique de la Société royale d'Economie politique, de Statistique et de Législation.

⁽²⁾ Paris, BERN. GRASSET, v. aussi PIERRE BONNET : *Le droit en retard sur les faits*, Paris 1930.

genre. Mais ce n'est pas à ce point de vue que je me place, c'est plutôt au point de vue de la sociologie et de ce qu'on est convenu d'appeler la philosophie de la vie. Je veux tâcher surtout de faire voir à l'œuvre cette force singulière du fait, qui s'insurge si souvent victorieusement contre le droit, et d'en analyser la nature, les manifestations diverses et le fondement.

Les quelques fragments que voici ne sont que des pages détachées d'un livre que je n'écrirai peut-être jamais, des pierres à peine équarries pour la construction d'un édifice qui n'est encore qu'un rêve. J'invoque pour ce faible essai, exempt de toute prétention, l'indulgence du lecteur.



J'ai lu récemment, dans le *Bulletin de la Société de législation comparée*, une communication très intéressante de l'éminent sinologue de l'Université de Paris, M. Jean Escarra, sur la codification contemporaine du droit chinois (1). Une observation pénétrante de l'auteur m'a surtout frappé et a longuement retenu mon attention. Le prof. Escarra ne veut pas voir dans la faible autorité de la loi, qui frappe d'inefficacité la plupart des réformes législatives en Chine, une preuve d'infériorité. La raison en est, à son avis, bien plus profonde et spécifique de la mentalité chinoise. D'après cette mentalité, au dire de M. Escarra, dont je cite les propres paroles, « la loi, somme toute, ne sert pas à gouverner les hommes. C'est, pour ainsi dire, une construction de luxe, une façade imposante, derrière laquelle les relations sociales obéissent à des principes directeurs auxquels notre conception de la loi reste étrangère. La loi joue plutôt le rôle d'épouvantail, elle est là pour justifier éventuellement la condamnation d'une violation trop flagrante de l'ordre naturel. Elle est un peu comme certains règlements administratifs avec lesquels on prend volontiers des accommodements sous les yeux d'une autorité complaisante, jusqu'au jour où celle-ci croit devoir montrer les dents et menacer d'appliquer le règlement à la stupeur des intéressés. »

Cette peinture si exacte et vivante de la mince vigueur effective, pratique de la loi par rapport à son autorité présumée d'après

(1) V. le No. de Juillet-Septembre 1930, p. 413.

ses formules, a éveillé dans mon esprit des impressions si immédiates, des images et des pensées si familières, que j'ai été porté sur le coup à me demander si c'était bien là un phénomène spécifique du monde chinois. Sur ce tableau d'une évidence saisissante je n'ai pas vu apparaître des faces à la peau jaune et des yeux au regard oblique ; j'ai vu apparaître des figures trop bien connues, à la peau décidément blanche, au regard droit et pétillant de ruserie souriante. La sensation du *chez nous* était on ne peut plus nette.

La longue réflexion, stimulée et nourrie par mes observations personnelles, qui a fait suite à cette première impression ne l'a point effacée, elle l'a à peine corrigée quelque peu. Non, l'esquisse que le prof. Escarra a tracé avec de si spirituelles saillies n'est point un aperçu de l'intellectualité et de la réalité juridiques spécifiquement chinoises, mais bien de l'intellectualité et de la réalité juridiques humaines en général. En Chine les traits sont plus profondément marqués, la conception est plus intensément pétrie de réalité concrète, voilà tout. Là le portrait glisse plus loin sur la pente de la caricature, mais ce n'en est pas moins toujours la reproduction d'un seul et même sujet.

L'allusion que M. Escarra fait, avec tant de finesse et d'à-propos à « certains règlements administratifs » de chez nous est susceptible, si nous y regardons de près en toute sincérité, d'être étendue à un nombre bien considérable de nos lois. Jamais, à ma connaissance, une recherche suivie et méthodique n'a été entreprise sur l'observance effective de la loi. Si on l'entreprenait, on passerait de surprise en surprise. Je ne crois pas pouvoir être taxé d'exagération si j'affirme que le nombre des lois strictement observées, non seulement par les citoyens en général, mais par ceux-là mêmes qui sont appelés à les appliquer, n'est pas remarquablement plus élevé que celui des lois qui ne sont point observées, ou qui ne le sont que très imparfaitement. C'est pour tout le monde et pour tous les temps que notre divin poète a sculpté l'éternelle vérité dans le vers fameux : *Le leggi son, ma chi pon mano ad elle ?* Les lois sont là, mais qui en assure l'application ?

Dois-je égrener le chapelet des témoignages qui s'offrent à tous moments à notre observation ? Cela nous ferait vraiment une

trop longue histoire. Toute personne qui occupe une place dans n'importe quelle administration, publique ou privée, ou qui exerce une profession soumise à une réglementation légale quelque peu détaillée pourrait nous en dire long, sur l'impossibilité pratique où elle se trouve d'observer strictement la loi si elle veut faire marcher les affaires. Les affaires ne marchent que si telle ou telle autre disposition de la loi est ignorée, ou est modifiée en fait, au fur et à mesure que les circonstances l'exigent. La plupart du temps on ne s'en aperçoit pas dans l'entourage, parcequ'on a toujours grand soin, tout en se jouant des dispositions substantielles de la loi, de respecter scrupuleusement les formes prescrites.

Justement ces jours-ci j'ai reçu une lettre très amusante, par laquelle l'un de mes meilleurs disciples, qui vient de se placer dans un emploi public, me détaille d'une façon très pittoresque ses premières impressions de recrue de l'armée bureaucratique. Entre autres choses il me raconte l'épisode extrêmement significatif que voici. On l'avait chargé de la rédaction d'un document de quelque importance, dont le contenu devait, d'après la loi, être contrôlé par une commission formée de plusieurs fonctionnaires supérieurs de son bureau. La procédure de ce contrôle collégial était soigneusement réglée par une considérable série d'articles du texte. Le jeune employé n'était pas sans éprouver une sorte d'appréhension au sujet de ce contrôle, qui impliquait forcément une appréciation dénuée d'indulgence, de son savoir et de ses aptitudes. Il s'en ouvrit à un de ses collègues qui avait une longue expérience des procédés de la bureaucratie. «Que tu es niais! lui répondit celui-ci. Tu n'iras pas loin, va, si tu prends ainsi les choses au pied de la lettre. Porte donc ton papier aux membres de la commission, l'un après l'autre, pour qu'ils le signent. Penses-tu qu'ils aient le temps de siéger en comité pour examiner ça? Tu vas voir comme ils s'empresseront d'apposer leur signature, sans même se donner la peine de lire tout au long ta bagatelle! Tu n'as qu'à faire attention à ce que le président signe le premier et les autres dans le rang comme il est prescrit. Tout le reste, tu sais, c'est ce que nous appelons ici les balivernes de la loi.»

Eh bien, la législation de tout pays civilisé foisonne de cette sorte de balivernes. Mon disciple en apprendra bien d'autres au

cours de sa carrière! Un personnage politique italien, dont on ne saurait mettre en doute la sage pondération, le sénateur Giulio Campili, n'a-t-il pas écrit récemment dans un rapport parlementaire, en résumant ses impressions sur l'exercice de certain contrôle de la plus grande importance sociale, que la fonction légale se réduisait là à une fiction formelle? Et n'ai-je pas lu dans le beau livre, dernièrement paru, de mon honoré collègue M. Dubois-Richard, sur l'Organisation technique de l'État⁽¹⁾, que, par un arrêt du 30 novembre 1923, le Conseil d'État français a refusé d'annuler un acte pris, de toute évidence, en violation de la loi? Toujours et partout, en somme, on voit l'observance de la loi se relâcher, en fait, grâce aux accommodements exigés par les vicissitudes de l'application.

Que faut-il en conclure, sinon qu'à ce point de vue les choses ne se passent pas, à tout prendre, dans le monde occidental autrement qu'en Chine, sauf la mesure, et le respect ordinaire de la forme?

Je vois d'ici les grimaces dédaigneuses des pontifes attitrés de la doctrine juridique. Ça c'est des vétilles, pensent-ils, dont il ne vaut même pas la peine de parler. La dignité de la loi n'en est pas offusquée, son autorité n'en est vraiment pas compromise. Mais s'il en était ainsi en toute vérité, pourquoi ces messieurs s'efforceraient-ils si souvent d'emmitoufler les faits dans un costume juridique d'emprunt, pour masquer coûte que coûte leur contradiction triomphante avec le droit? Je me demande parfois, que Dieu me pardonne, s'il ne leur arrive pas ce qui arrivait, d'après l'ancien propos satirique trop connu, aux *aruspices* romains, qui ne pouvaient se tenir de rire lorsqu'ils se dévisageaient l'un l'autre. Que de fois, en effet, ne les a-t-on vu, ces ministres de la religion juridique officielle, boiter à grande peine après les faits et s'évertuer à les attirer dans l'orbite de leurs formules complaisamment changeantes!

Je n'en veux que l'exemple saisissant de la fameuse doctrine qui a été professée en Italie, il y a quelques dizaines d'années, par des juristes de marque, à propos du régime parlementaire. Ce régime, qu'une coutume séculaire a assis, dans le monde

(1) Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1930. V. la note, p. 185.

britannique, sur des bases très solides s'était, au contraire, glissé chez nous, en fait, dans la pratique politique, presque au moment même où se réalisaient les premières expériences de notre vie constitutionnelle sous l'empire du Statut de 1848. Cette charte cependant, non seulement ne prévoyait point le régime parlementaire, mais ne pouvait que fort malaisément être interprétée de manière à laisser supposer qu'elle le tolérât. Fallait-il donc dire que le fait avait en quelque sorte pris la main sur le droit? Ah que non! Il fallait au contraire tâcher de construire une théorie qui fit rentrer le fait dans l'enclos du droit. Étant donné qu'ici le fait non conforme au droit, s'était produit dès l'instant de la naissance du droit lui-même, on ne croirait pas que la possibilité fût entrevue d'invoquer en ce cas la coutume, ce *refugium peccatorum* des juristes en détresse. Pourtant elle l'a été. On s'est entendu dire que la règle coutumière peut bien naître tout d'un coup, ou pour mieux dire, qu'un seul agissement peut parfois suffire à révéler l'existence de la conviction juridique du peuple, qui est prétendument la base essentielle de la coutume. Il se peut, ma foi, que ce soit vrai! On en a vu en ce monde de plus drôles que ça. Seulement, à mon modeste avis, il faudrait bien se garder d'abuser de cette sorte de vérités-là, autrement ce qui risque fort de devenir drôle pour tout de bon c'est la science juridique elle-même.

Malheureusement on n'y prend pas garde du tout. Lorsqu'un fait perturbateur tombe dans la toile d'araignée juridique, et au lieu d'y pratiquer un trou et de tomber dans le néant de la violation accidentelle corrigible, il s'y installe, on voit l'araignée-juriste se précipiter de suite dessus et tisser laborieusement fils sur fils, pour couvrir sa nudité scandaleuse et lui faire prendre l'aspect moins désobligeant d'une simple protubérance de la toile. Par là, il est vrai, on parvient à éconduire beaucoup de monde, mais les malins ne s'y méprennent pas. Ils savent que le fait est là et que le droit est forcé de s'y accommoder. Et lorsqu'ils entendent parler de l'inflexibilité de la loi, ils échanget entre eux des regards entendus et ils rient sous cape.

Ne vaudrait-il pas mieux, je me le suis demandé cent fois, puisqu'il est avéré que le droit a, comme toutes les choses humaines, ses défaillances, d'en prendre son parti, d'en convenir

loyalement et d'étudier de plus près, au lieu de l'ignorer ou de l'oblitérer, la force régulatrice indéniable du fait accompli ?

Il est de toute évidence que je ne puis entreprendre d'exposer dans ces quelques pages la longue série de mes observations et de mes élucubrations plus ou moins savantes sur ce sujet, qui tourmente, comme je l'ai déjà dit, depuis bien longtemps mon esprit. Mais il y a dans le vaste, dans le trop vaste domaine du droit une province, où le droit et le fait sont encore entremêlés, pour ainsi dire, dans un seul et même creuset ; où les contrastes entre les deux se déroulent franchement sous nos yeux, ainsi que se produisent les rapprochements ; où il est plus aisé conséquemment de surprendre et d'examiner des moments caractéristiques de la manifestation de cette force régulatrice primordiale indifférenciée, qui prend seulement dans une phase plus avancée de son développement les aspects distincts du droit figé dans des formules permanentes, de la coutume, du simple usage, et de tant d'autres préceptes et principes auxquels les communautés humaines obéissent, plus ou moins régulièrement, dans leurs relations mutuelles. Je veux parler, on l'a certes déjà compris, de ce qu'on est convenu d'appeler le droit international public ou le droit des gens. Ce droit des gens dont un auteur anglais, qui ne voulait le prendre en considération qu'au point de vue strictement positif, a tracé une caricature très spirituelle, en disant qu'il le voyait comme une série de petits îlots au milieu d'un océan d'anarchie internationale (1).

Je ne partage pas entièrement ce pessimisme quelque peu outré, mais je partage encore moins les illusions qui sont, on peut bien le dire, aujourd'hui à la mode, et je pense qu'il est bon de m'expliquer en premier lieu là-dessus.



Laissons de côté la question fatigante et trop fatiguée de la légitimité de cette dénomination de « droit international » dont l'exactitude est certes très discutable. Ce dont on ne peut douter c'est qu'il y a, qu'on l'appelle comme on veut, un ensemble de

(1) V. ERNEST A. JELF, *"International Law in its strictest meaning"*, dans les *"Transactions of the Grotius Society"*, T. XI (1926), p. 54.

préceptes et de principes, que les collectivités humaines douées d'une organisation politique digne de ce nom appliquent ordinairement, et dont elles exigent avec chaleur le respect, dans leurs relations mutuelles.

Dans cette sphère il y a bien réellement, quoi qu'en disent les professionnels du scepticisme de bon emprunt et de la facile médisance qui s'amuse de ses propres excès, il y a, dis-je, l'observance ordinaire et la sérieuse exigence du respect; mais il y a aussi la violence autorisée, il y a l'empire reconnu de la volonté à peu près discrétionnaire des grandes Puissances sur la volonté des autres communautés, qu'elles se parent ou non du titre inconsciemment ironique de Puissances, il y a encore et surtout l'autorité foncièrement arbitraire du fait accompli.

Il y a, ai-je dit, la violence autorisée, car on pourra, nous l'espérons tous ardemment, établir des entraves toujours plus efficaces à l'encontre de la guerre, telles que le Pacte de la Société des Nations, l'arbitrage obligatoire, le Pacte Kellog et ainsi de suite, mais on ne pourra jamais, — les élans de la pure fantaisie et les lumineux mais trop problématiques desseins de mon très cher et très savant ami le Dr. Alberto Mochi mis de côté ⁽¹⁾—, on ne pourra jamais, dis-je, prononcer sérieusement l'invalidité des résultats de la guerre, si en dépit de toute mesure de prévention elle éclate, et on pourra encore moins bannir sans réserve l'intervention et les représailles.

« La force au service du droit », cela est fort bien dit, cela sonne éminemment bien, mais dans la sphère des rapports entre les peuples cela veut dire encore et toujours la guerre.

(1) Je me dois de déclarer formellement qu'il faut se garder de confondre le Docteur MOCHI avec les pacifistes superficiels dont le verbiage nous étouffe de plus en plus. On verra dans le volume qu'il fera paraître sous peu, et qui fait suite à ses œuvres bien connues *"La connaissance scientifique"* et *"De la connaissance à l'action"* (Paris, Alcan) avec quelle profonde originalité il aborde le problème de l'organisation de l'humanité. Toutefois sa construction, bien qu'elle soit fondée sur des données scientifiques et qu'elle soit développée suivant un tracé rigoureusement logique, n'échappe pas, à mon avis, à la critique de sousestimer la force des tendances humaines fondamentales, qui feront toujours obstacle à la constitution d'une *magna civitas gentium* réglée exclusivement par le droit.

« La guerre hors la loi », voilà encore une très belle formule, mais ce n'est pas en criant sur les toits des belles formules qu'on parviendra à tenir en liesse la force débordante des peuples dont l'existence est menacée ou mortifiée par la situation que les circonstances historiques leur ont faite, et qui se trouve être en contraste intolérable avec leur développement démographique ou avec leurs aspirations nationales.

Sir Frederik Pollock, l'éminent historien du droit, a fort bien dit, qu'il ne faut pas s'imaginer que le nouveau commandement : « plus de guerre ! » ait la moindre probabilité d'être mieux observé que les Dix commandements, qui sont en vigueur depuis bientôt deux mille ans et n'en sont pas moins fréquemment violés (1).

Vraiment, il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus. Lorsqu'on l'aura mise hors la loi encore plus catégoriquement que ne l'a fait le Pacte de Paris, dont on est justement en train de parfaire les épousailles avec le Pacte de la Société des Nations, on n'aura point mis la guerre au ban du monde international, car dans ce monde, nous l'avons déjà dit, la loi ne règne pas seule, à côté d'elle est assis sur le trône le fait. Non pas le fait brut, dénué d'efficacité appréciable au point de vue du système, mais le fait accompli ayant, précisément à ce point de vue, des conséquences dont la validité est nécessairement au-dessus de toute contestation possible.

C'est là qu'on aboutit toujours fatalement dans cet ordre de connaissances et de considérations. L'empire incontrôlable des grandes Puissances, dont je viens de souligner l'importance, n'est, comme la guerre, qu'un fait, mais comme elle il opère, il se fait valoir, tel le principe de droit mieux établi. Et l'autorité du fait accompli, dont nous aurons à rechercher le fondement, qu'est-elle, sinon la manifestation générique, non différenciée, de la force élémentaire qui, faisant fi du droit, forme pourtant la véritable clef de voûte de l'édifice tout entier de l'ordre international positif ?

Voilà donc un domaine où nous pourrions facilement glaner

(1) V. les *Transactions of the Grotius Society*, T. XII (1927), p. XXXVII.

quelques observations profitables pour serrer de plus près le problème des rapports entre le fait et le droit.

*
* *

Les événements qui, se reliant au terrible cataclysme de la guerre mondiale, sont présents à notre esprit comme s'ils étaient d'hier, nous fournissent des exemples d'une éloquence frappante.

La Conférence de la paix, ouverte à Paris en janvier 1919, embrassait 70 délégués de 27 États, dont 14 pour la Grande-Bretagne et ses dépendances, 5 chaque pour les États-Unis, la France, l'Italie et le Japon, 3 chaque pour la Belgique, le Brésil et la Yougoslavie, deux ou un chaque pour la poussière des États qui se réjouirent d'une considération encore plus avarement mesurée. Telle était la composition incohérente, mastodontique et évidemment malpratique de la session plénière, à laquelle seule revenait pourtant le pouvoir juridique de débattre les conditions de la paix et d'en délibérer.

Il y avait déjà là, pour tout dire, une criante méconnaissance du principe fondamental de l'égalité des États. La Grande-Bretagne s'était taillé dès le début la part du lion ; les autres s'étaient rangés en sous-ordre, à qui mieux mieux. Mais les choses n'en restèrent pas là. Il fut ultérieurement procédé à la division tout à fait arbitraire des Puissances en deux groupes, les *principales Puissances alliées et associées*, et les États secondaires, ayant des intérêts particuliers. Les conditions de la paix, les dispositions essentielles concernant la réorganisation du monde furent arrêtées par les Puissances du premier groupe ; les autres n'ont été appelées qu'à apposer, pour la forme, leur signature. Deux fois, dans la deuxième et dans l'avant-dernière des six sessions plénières de la Conférence, des protestations énergiques s'élevèrent contre cette procédure inouïe, mais on les écarta lestement par la déclaration que les grandes Puissances, dont l'autorité s'appuyait sur plusieurs millions de baïonnettes et qui disposaient des plus grandes ressources, avaient le droit de juger des mesures les plus conformes à l'intérêt général et au salut des Puissances moindres elles-mêmes. Point n'est besoin d'entrer dans des détails sur les procédés par lesquels la volonté collective de la coalition victorieuse, après avoir enduré depuis la moitié de janvier jusqu'à la

fin de mars 1919 la réduction à la faible mesure de 10 voix, se trouva plus tard représentée par la volonté de quatre seules personnes, les « big four », comme le secrétaire d'État américain, M. Lansing, les a appelés dans un livre fameux. Il n'est peut-être pas inutile, pour mieux éclairer la situation, de donner les deux chiffres suivants : le Conseil des 10 tint 72 séances, les « big four » en tinrent 145.

Les juristes ont beau dire que les délibérations définitives ont cependant été prises toujours par la Conférence en session plénière et que par suite il faut bien dire qu'en dernier lieu tout le monde a été content, puisque tout le monde a approuvé. Si l'on tient compte des baïonnettes dont l'acier étincelant illuminait avec tant d'éclat l'esprit de la Conférence, je ne pense pas que cette vérité formelle énoncée par les juristes soit capable de masquer la dure vérité substantielle. Encore une fois, — car il n'y avait là vraiment rien, que la plus modeste connaissance de l'histoire ne vous eût déjà appris surabondamment — encore une fois les grandes Puissances s'étaient emparées en fait de la faculté, qui ne leur a jamais été octroyée en droit, d'arranger les affaires du monde, ou, pour faire droit à l'exactitude, d'une partie bien considérable du monde, au gré de leur volonté et en conformité de leurs intérêts.

N'appuyons pas, ce serait évidemment superflu, et passons à d'autres.

Dans un discours public prononcé lors des élections de 1918, M. Lloyd George se laissa entraîner par son naturel exubérant à promettre solennellement au peuple anglais que l'empereur Guillaume II n'échapperait pas à une sanction directe, pour les nombreux délits contre le droit des gens qui avaient été commis par le gouvernement et par les forces allemandes, et dont la responsabilité remontait jusqu'à lui. C'est surtout pour satisfaire à cet engagement qu'on édicta les dispositions de l'art. 227 du traité de Versailles, suivant lesquelles les Puissances alliées et associées auraient dû se faire livrer l'ex-empereur par les Pays-Bas, pour le soumettre à une poursuite par devant un Tribunal spécial.

Ce qui en est advenu, tout le monde le sait. On a prétendu de justifier l'inobservance quelque peu embarrassante des

dispositions de l'art. 227 en alléguant le refus du gouvernement néerlandais de livrer l'ex-empereur. Voilà vraiment une bien pauvre justification ! On ne s'est jamais laissé dire que pour faire un procès la présence de l'accusé soit une condition *sine qua non*. D'après l'art. 227, le but essentiel du jugement aurait dû être d'assurer le respect des engagements solennels, de l'autorité sacrée des traités, non moins que de la morale internationale. Le tribunal aurait parfaitement pu proclamer ces grands principes et en déduire toutes conséquences, l'ex-empereur étant absent. D'ailleurs il suffit de lire la dernière note adressée aux Pays-Bas par la Conférence des Ambassadeurs — le Conseil Suprême ayant cessé d'exister à cette date — pour comprendre qu'on n'avait aucunement l'intention bien arrêtée de vaincre la résistance des Pays-Bas, et qu'on se préoccupait au contraire surtout d'obtenir que le gouvernement néerlandais prit sur lui d'empêcher la fuite de Guillaume II. Évidemment si les Pays-Bas l'avaient livré, ou s'il s'était enfui et avait été arrêté en Belgique, en France ou en Angleterre, c'est alors que les Grandes Puissances auraient été joliment embarrassées ! L'art. 227 cité assurait à l'ex-empereur toute garantie de défense. Si le jugement avait dû être, à défaut de toute excuse plus ou moins sérieuse, réellement entrepris, que de pages de l'histoire les défenseurs de Guillaume II n'auraient-ils pu dérouler, à la plus grande confusion de ses accusateurs ! Que de violations du droit et de la morale, que de méconnaissances d'engagements solennels n'auraient-ils pu énumérer, que l'autorité du fait accompli avait en quelque sorte légitimées avec l'assentiment explicite ou tacite des Grandes Puissances ! Voilà la véritable explication de la comédie qui a été jouée à la face du monde, et dans laquelle les Pays-Bas se prêtèrent de la meilleure grâce à entreprendre, pour ainsi dire, le rôle du geôlier, sans s'apercevoir qu'à cela le droit ne les autorisait pas plus qu'à ce qu'ils s'étaient refusés d'accorder, comme on l'avait sans doute prévu, au Conseil Suprême.

A quoi bon ajouter des commentaires ? J'aime mieux ajouter un autre exemple, que je puise encore dans la riche minière du traité de Versailles.

L'art. 31 de ce traité nous annonce que l'Allemagne, reconnaissant que les traités du 19 avril 1839, qui établissaient le régime international de la Belgique avant la guerre mondiale,

ne correspondent plus aux circonstances actuelles, consent à l'abrogation de ces traités et s'engage à observer toutes conventions que les Puissances pourraient passer à l'effet de les remplacer.

Or aux traités de 1839 les Pays-Bas étaient partie, et j'ose dire partie principale, puisqu'il s'agissait de régler la situation on ne peut plus délicate, résultant de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, séparation sanctionnée (voilà encore un incident qu'il est bon de rappeler ici) par ces mêmes grandes Puissances qui, au Congrès de Vienne, avaient décrété l'union des deux pays. Lorsque dans la septième séance de la Conférence de Londres de 1830 ces Puissances délibérèrent, sans même consulter le plénipotentiaire des Pays-Bas, de dissoudre l'union et de régler par de nouveaux arrangements les conditions et les conséquences de l'indépendance de la Belgique, le dit plénipotentiaire adressa à Lord Palmerston une protestation formelle, où les cinglantes demandes suivantes se trouvent formulées catégoriquement : « L'ordre de choses qu'on se propose de changer n'est-il pas fondé sur des traités solennels ? Ces traités en imposant au Roi des Pays-Bas différentes obligations, ne lui ont-ils pas conféré des droits ? Ces droits peuvent-ils être oubliés ou méconnus au point de statuer sans son consentement et même à son insu sur des stipulations bilatérales auxquelles il a souscrit comme Partie contractante ? »

Lorsque j'ai lu l'art. 31 du traité de Versailles, ces mêmes demandes, à peu de chose près, se sont présentées à mon esprit. Les Pays-Bas avaient, en effet, après une résistance persévérante dont je n'ai pas à retracer ici les phases, dû s'incliner devant l'autorité du fait accompli, et les traités du 19 avril 1839 avaient été signés. Ces trois actes étroitement reliés l'un à l'autre établissaient entre autres choses la neutralité perpétuelle de la Belgique, neutralité qui formait pour les Pays-Bas une garantie précieuse contre tout danger d'attaque venant du sud. Aussi avait-elle été patronisée dans les laborieux pourparlers entre les Puissances et le gouvernement néerlandais, comme étant une mesure qui remplaçait efficacement le fameux système ancien de la « barrière ». Comment avait-on donc pu songer en 1919 à abroger cette mesure par un article du traité de Versailles auquel les Pays-Bas n'étaient pas partie ? Comment les Puissances qui en 1839 s'étaient en-

gagées à garantir la neutralité perpétuelle de la Belgique ont-elles pu en 1919 la déclarer abrogée et exiger l'adhésion de l'Allemagne à cette abrogation, sans même daigner s'en ouvrir au préalable avec les Pays-Bas ?

De cette méconnaissance flagrante du droit le plus incontestable personne, il faut bien le dire, n'en a fait grand cas. Je l'ai signalée le premier, si je ne me trompe, dans un des mes cours à l'Université de Florence, et mon excellent disciple et assistant, le Dr. Arnaldo Moscato en a fait le sujet d'une étude approfondie et vraiment savante, qui vient de paraître dans la « *Rivista di Diritto Internazionale*. » Mais jusque là la chose, comme je l'ai dit, était passée à peu près inaperçue. Cela s'est vu tout à fait clairement lorsque la Belgique a été appelée à faire partie de la Société des Nations fondée à Versailles, sans qu'on ait fait attention à sa situation juridique internationale, tandis que de sérieuses difficultés ont été soulevées dans le cas du Luxembourg et de la Suisse, précisément à cause de leur condition d'Etats neutralisés. Evidemment vis-à-vis de la Hollande, dans le cas de la Belgique, on s'est cru autorisé par la disposition de l'art. 31 du traité de Versailles à passer outre tout rondement ⁽¹⁾. Voilà comment les Grandes Puissances se sont estimés autorisées à méconnaître les droits les mieux assis de ce même Etat dont, dans le cas de l'ex-empereur d'Allemagne, elles se sont fait si grand scrupule de vaincre la résistance par une pression quelque peu sérieuse ! Ici encore c'est le fait accompli de la violation de la neutralité de la Belgique au début de la guerre qui a dominé les esprits.

Dois-je ajouter d'autres exemples ? Dois-je parler de l'union de la Moldavie et de la Valachie, réalisée en fait en dépit des stipulations du traité de 1856 ? Dois-je parler des vicissitudes de la fameuse garantie de l'intégrité de l'Empire ottoman, dont il

(1) Cette rondeur nous est, p. ex., attestée par le préambule du Traité de Locarno du 16 octobre 1925 entre l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. On y lit que ces Puissances, "constatant l'abrogation des traités de neutralisation de la Belgique" ont résolu de conclure un Traité afin d'assurer la paix. Cette constatation ne peut évidemment s'appuyer que sur l'art. 31 du Traité de Versailles, et la conscience juridique des Puissances contractantes n'a été pas-même effleurée par le doute, que cette disposition pourrait bien ne pas être tout-à-fait conforme au droit !

est fait état dans ce même traité, et dont les Puissances ont fait si bon marché en toutes circonstances ? ⁽¹⁾ Ou des engagements, si scrupuleusement observés, du traité de Berlin de 1878 ? ⁽²⁾ Ou des affaires chinoises, ou d'autres choses encore qui sont, particulièrement en ces lieux, présentes à l'esprit de tout le monde ?

Je ne me pardonnerais pas d'infliger des leçons d'histoire de cette sorte aux lecteurs d'une Revue qui s'adresse à un public choisi et hautement cultivé. J'ose seulement me permettre de puiser dans l'histoire contemporaine d'Égypte, si riche en événements surprenants et en incidents instructifs, quelques exemples frappants de ce qu'est la force décisive du fait accompli.

Lorsqu'en 1840 l'amiral Stopford, agissant au nom d'une étrange coalition animée d'une tendresse nouvellement éclosée pour la Sublime Porte, eût pris Saint Jean d'Acre, il détacha le commodore Charles Napier avec une partie de sa flotte devant Alexandrie. Ce vaillant soldat qui nourrissait pour le grand héros national égyptien Mohammed Ali la profonde sympathie qui forme un lien idéal incorruptible entre les nobles cœurs, entreprit spontanément de l'arrêter sur la pente périlleuse où il se trouvait engagé. Il le prévint que les canons anglais étaient braqués sur la ville et notamment sur sa propre résidence, il l'exorta à ne pas commettre l'erreur de persister dans une lutte qui lui aurait été inévitablement fatale, et de son chef, sans être muni d'instructions ni de pouvoirs, il le persuada à passer sur le champ une convention qui lui assurait, en retour de la cessation des hostilités, le gouvernement héréditaire de l'Égypte. Lord Ponsonby, le ministre britannique à Constantinople, lorsqu'il eut vent de cette affaire, adressa à Lord Palmerston une lettre frémissante d'indignation, où il déclarait que la Porte et le Corps diplomatique tout entier considéraient cette convention nulle et de nul effet, aucun gouvernement ne pouvant tolérer un seul moment qu'un individu s'arrogeât le droit de traiter pour lui avec un

(¹) A qui faut-il rappeler les affaires de Grèce et des Balkans, la convention de la Grande-Bretagne avec le cheik de Bahrein de 1861, l'assujettissement de la Tunisie ?

(²) Il ne faut pas oublier que la théorie des *chiffons de papier* a été mise en pratique, bien avant que la formule ne fût énoncée, par la mainmise de l'Autriche-Hongrie sur la Bosnie-Herzégovine.

pouvoir considéré en droit et en fait comme un pouvoir rebelle (1). Mais les protestations irritées de la Porte et de la diplomatie évincée ne parvinrent pas à révoquer ce qui désormais avait l'autorité triomphante du fait accompli. La forme seule de l'arrangement fut successivement rectifiée suivant les exigences de la diplomatie; la substance resta telle que l'avaient forgée hardiment, en dehors de toute règle de droit et d'usage, l'accord de deux nobles esprits.

L'exemple que je fais suivre a une importance historique plus modeste, mais il ne manque tout de même pas d'éloquence. Lorsqu'en 1874 le Règlement d'Organisation judiciaire qui est, pour ainsi dire, la charte de cette superbe institution des Tribunaux mixtes dont l'Égypte s'honore, fut communiqué pour l'adhésion aux Puissances intéressées, le Ministre français des Affaires étrangères donna son adhésion, sous réserve naturellement de l'approbation parlementaire. Or, dans le sein de la Commission parlementaire appelée à examiner le projet de loi, des oppositions s'élevèrent qui menaçaient de ne pas le faire aboutir. Eh bien, cette menace fut écartée par un acte d'énergie du Khédive Ismaïl qui, brûlant les étapes, procéda le 28 Juin 1875 à l'inauguration solennelle des Tribunaux mixtes et créa ainsi le fait accompli qui fit échec à toute opposition (2).

Et puisque j'ai, si j'ose dire, les Tribunaux mixtes sous la main, je ne saurais m'abstenir de citer encore, en dernier lieu, un acte d'énergie salutaire qui fait grand honneur aux membres de cette magnifique organisation, un acte qui, par une heureuse substitution du fait à la règle de droit, a mis à même le gouvernement égyptien de faire face à une grave difficulté, à l'époque de la guerre mondiale. En juillet 1915, le gouvernement égyptien se trouva dans la nécessité de promulguer des lois sur les prix des denrées alimentaires. D'après le Règlement réformé l'appli-

(1) V. les *"Essais diplomatiques"* du C^{te} BENEDETTI, Nouvelle série, (Paris, Plon, Nourrit et C., 1897), p. 40-41. D'après M. SABRY (*"L'Empire Égyptien sous Mohamed Ali"*, Paris, Librairie orientale Geuthner, 1931) l'amiral Stopford lui-même ne trouva pas de son goût la liberté que son subordonné s'était prise et il le désavoua.

(2) V. JASPER YEATS BRINTON, *"The Mixed Courts of Egypt"* (Yale University Press, New Haven, Connecticut, 1930), page 38.

cation de ces lois aux étrangers était subordonnée à l'assentiment de l'Assemblée générale de la Cour d'Appel mixte. Or il n'y avait à cette date qu'un nombre tout à fait insuffisant de juges disponibles pour former l'Assemblée Générale, étant donné que la plus grande partie se trouvaient en congé. Les quelques membres présents n'hésitèrent pas à se réunir en Assemblée *de facto*, qui vota l'approbation, sans se préoccuper de l'irrégularité de sa composition, et par là créa en fait la possibilité de mettre en vigueur sans délai les mesures dont les circonstances exigeaient impérieusement l'application⁽¹⁾. Cette salutaire usurpation de pouvoirs fut naturellement approuvée à l'unanimité lorsque l'Assemblée Générale put se réunir régulièrement.

* * *

Les exemples que j'ai donné en dernier lieu sont de telle nature, qu'ils suffiront certainement à écarter la fausse impression, qui aurait pu naître facilement, que la prépondérance du fait sur le droit soit toujours déplorable. Evidemment il n'en est rien; le fait remplace parfois le droit avantageusement. Il le refoule, par exemple bien souvent lorsqu'il est vermoulu, et dans un échafaudage qui craque et qui menace de s'effondrer il introduit des poutres fraîches et robustes. Si la crainte de donner à cet exposé une allure vraiment trop fastidieuse ne me retenait, je pourrais en dire long ici sur ces « gouvernements de fait » dont la caractéristique fatigue si fort la doctrine et la jurisprudence⁽²⁾. Cela

(¹) V. encore BRINTON, p. 66.

(²) V., entre autres, S. GEMMA, "Les gouvernements de fait", dans le T. IV (1924, III) du Recueil des Cours de l'Académie de Droit international de la Haye (Hachette éditeur); N. SPIROPOULOS, "Die de facto Regierung im Völkerrecht", Kiel, 1926 (Publications de l'Institut de Droit international de l'Université); NOËL-HENRY, "Les gouvernements de fait devant le juge", Paris, R. Guillon, 1927; L. ANDERSON, "El gobierno de facto" S. José de Costa Rica 1925. La première monographie considérable sur ce thème, qui a été souvent repris successivement sous différents aspects, est le fort volume de RAYMOND GUODU, "Essai sur la légitimité des gouvernements dans ses rapports avec les gouvernements de fait", Paris 1914. Des aperçus théoriques très importants ont été développés par SANTI ROMANO, "La instaurazione di fatto di un ordinamento costituzionale e la sua legittimazione", Modena (Archivio giuridico), 1902.

nous ferait, je le répète, une trop longue histoire ; mais comment pourrait-on oublier que c'est par là qu'ont passé presque toutes les conquêtes de la liberté, les revendications d'indépendance ?

Et il y aurait lieu encore de parler de la situation internationale et constitutionnelle si étrange des Dominions britanniques, situation de fait s'il en fut jamais, et qui pourtant produit, surtout depuis la fin de la guerre mondiale, tous les effets qu'elle pourrait produire si elle était de droit. Un juriste anglais de première force, M. T. Baty, n'a-t-il pas écrit, il y a quelques mois à peine, dans le *« Journal of comparative legislation and international law »* (1), qu'on ne peut pas parler, à l'égard des Dominions, d'un « grant of independence », mais seulement d'une « successful assertion of independence », qui a cependant la même force, parce que le droit international « looks at facts, and where supreme power resides there she will see independence ».

Les exemples, on le voit bien, fleurissent au bout de ma plume, et ce n'est pas sans peine que je les écarte, pour que cet essai ne prenne pas des proportions démesurées.



Faut-il donc dire, en conclusion, qu'il n'y a pas de résistance possible, que le droit est toujours forcé de céder à la puissance prépondérante du fait ?

(1) Novembre 1930 (3^{me} Série, Tome XII, 4^{me} partie, "The structure of the Empire", page 157). La littérature sur les Dominions est devenue, depuis quelques années, vraiment imposante. Je me borne à citer les travaux suivants : J. B. SCOTT, "Autonomie and federation within Empire" Washington, 1921 ; Le même, "The British Commonwealth of nations" dans l' "American Journal of international law", T. XXI, 1927 ; P. J. NOEL BAKER, "The present juridical status of the British Dominions in international law" (edited by A. D. McNair), London, Longmans, Green & Co., 1929 ; W. J. JENNINGS, "La personnalité internationale dans l'Empire Britannique", dans la "Revue de Dr. international et de législat. comparée", 1928, page 438 ; G. MAZZOLENI, "L'odierno impero britannico ; sua configurazione nazionale e internazionale", Pavia, 1928 ; E. CUCINOTTA, "Il nuovo statuto dei domini britannici", dans la "Rivista di Diritto interoazio-

Non pas, il y a une défense possible, c'est d'empêcher que le fait accompli se produise. Le fait accompli ce n'est pas le fait tout court. Celui-ci n'est normalement que le germe de celui-là. Si on parvient à arrêter le développement de ce germe le droit est sauvé. Les hommes d'Etat avisés savent cela, et ils se donnent bien souvent beaucoup de mal pour empêcher le fait accompli de se produire.

Ce n'est pas pour rien, par exemple, que le général Aupick, ambassadeur français à Constantinople, présenta en 1850 au Grand Vizir, dans une audience solennelle, la demande de la France visant la restitution aux Pères latins de Jérusalem des Lieux Saints, dont ils avaient été successivement expulsés au profit du clergé grec patroné par la Russie. Le marquis de la Valette, qui remplaça le général Aupick en mars 1851, écrivait dès son arrivée à Constantinople dans une lettre à son gouvernement, que « les usurpations du clergé grec sont un témoignage de notre insuffisance à protéger le culte catholique dans le Levant, et notre silence ou notre abstention équivaudraient à une consécration des faits accomplis » (1). Si la vigilance s'était affaiblie ou si l'énergie avait fait défaut la Russie serait parvenue à réaliser son dessein, de monopoliser à son profit, par la force du fait accompli, la protection des chrétiens sujets de la Porte.

Encore: Si en décembre 1895 cet excellent docteur Jameson, qui par son fameux *raid* lançait contre l'indépendance du Transvaal le germe du fait accompli, avait trouvé les Boërs moins bien préparés à le recevoir, le Transvaal aurait dès lors subi le même sort que tant d'autres territoires de l'Afrique Sud-Orientale, dont Cecil Rhodes avait, par des procédés sensiblement analogues, assuré la possession à la Couronne britannique.

Et c'est presque exactement à la même date que le Président Cleveland enrayait une tentative de nullification, par le fait, de

nale", 1928, page 174; SANTI NAVA, "L'evolvere della formazione imperiale britannica. Il pronunciamento del Canadà", dans le "Bollettino dell'Associazione fra gli antichi studenti del R. Istituto Superiore Cesare Alfieri", A. I., n. 4, octobre-décembre 1930; J. J. CHEVALIER, "L'évolution de l'Empire britannique", Paris, Les éditions internat., 1931.

(1) V. encore BENEDETTI, pages 218-20.

la doctrine de Monroë qui a pour les américains l'autorité du droit ⁽¹⁾, et que la Grande-Bretagne se refusait de respecter à propos d'une contestation avec le Venezuela, en adressant au Congrès une communication accompagnée des fortes paroles que voici: «It will in my opinion be the duty of the United States to resist by every means in its power, as a wilful aggression upon its rights and interests, the appropriation by Great Britain of any lands or the exercise of] governmental jurisdiction over any territory which after investigation we have determined of right belongs to Venezuela. In making these recommendations I am fully alive to the responsibility incurred and keenly realize all the consequences that may follow.» ⁽²⁾

Il ne s'ensuivit heureusement que la conclusion d'un pacte d'arbitrage, auquel jusqu'alors la Grande-Bretagne s'était refusée en substance, en soumettant son acceptation à des conditions absolument inadmissibles. L'acte d'énergie du Président Cleveland sauva le principe.

Après quoi je repousse une fois encore la foule des exemples qui se presse sur le seuil de ma mémoire, et je m'achemine vers la fin de ce trop long vagabondage intellectuel.



Il est possible, nous l'avons vu, lorsque les circonstances s'y prêtent, d'éviter que le fait accompli se produise. Mais le mal même qu'on se donne pour arrêter son développement, n'est qu'un témoignage bien éloquent de la conscience qu'on a de sa

(1) Aussi le Président Wilson a-t-il réussi à lui faire donner une espèce de consécration juridique par l'art. 21 du Pacte de la Société des Nations.

(2) V. HERBERT ADAMS GIBBONS, *"An introduction to World politics"*, London, Allen a. Unwin, 1922, page 342. Les écrivains anglais oublient volontiers ces paroles menaçantes du Président Cleveland lorsqu'ils relatent, même avec force détails, cet incident historique. Voyez, p. ex. J. A. R. MARRIOTT (*"Europe and beyond"*, London, Methuen, 1921), qui cite plusieurs passages des notes diplomatiques du secrétaire d'Etat M. OLNEY et même quelques phrases du message de Cleveland (pages 122-31), mais se garde bien de reproduire les paroles qui ont si vertement maté l'orgueil britannique.

force prépondérante. D'où donc lui vient-elle? Voilà la première demande qui se présente à notre esprit.

Évidemment la force matérielle n'entre pas ici en ligne de compte. Elle joue quelquefois aussi, sans doute, mais le cas est rare et ne mérite pas qu'on s'y arrête. Le dernier mot n'est d'ailleurs jamais à la force matérielle. C'est comme si l'on voulait expliquer l'autorité intrinsèque du droit par la coercition. « L'adhésion à la règle de la part de ceux qui doivent s'y soumettre, a dit tout récemment un juriste rigoureux, qui ne se paye vraiment pas de phrases, M. Paul Cuche ⁽¹⁾, est encore la garantie la plus sûre de son observance ». Or il en est de même du fait. Les assises de son autorité sont essentiellement d'ordre psychique.

C'est, en premier lieu, l'inclination que j'estime — et je ne pense pas me tromper — être dominante entre toutes chez les humains en général, l'inclination à la paresse. Le fait, lorsqu'il est là, ne peut être écarté sans un effort parfois considérable. On préfère ne pas s'exposer à cet effort lorsqu'on peut l'éviter. Se soumettre au fait, le subir, cela est plus commode, cela ne dérange pas trop. Il y a là le fondement essentiel du principe de la tutelle du *status quo*, qui joue un rôle si considérable dans les rapports internationaux ⁽²⁾. Le Congrès de Vienne, en tant qu'il a présumé d'en arrêter le développement naturel par l'érection de la barrière du légitimisme, en a eu par l'histoire le plus éclatant démenti. En tant cependant qu'il l'a posé, sans s'en rendre compte, comme un principe générique qui, embrassant la réalité tout entière, aurait inspiré en toutes circonstances la grande politique internationale, il a vraiment établi la formule maîtresse dont l'histoire a subi constamment l'empire. C'est sur la profonde confiance que lui inspirait cette puissance inébranlable du fait

(1) Dans l'article : "A la recherche du fondement du droit" ("Revue trimestrielle de droit civil", 1929), page 57.

(2) Le C^{te} BENEDETTI dans les "Essais" cités ci-dessus fait allusion à ce principe lorsqu'il dit que "Dans la seconde moitié de ce siècle le droit public a souffert le plus graves offenses; il a surgi des principes qui ont ébranlé l'autorité des traités; l'*uti possidetis* est devenu une maxime avouable, une raison d'État que l'on a osé invoquer" (pages 168-69).

qui parvient à s'établir, que le chef d'état-major autrichien Conrad von Hœtzendorff s'appuyait lorsqu'il écrivait dans un Memorandum du 17 avril 1908, qu'il fallait entreprendre l'attaque contre la Serbie soudainement, par surprise et avec la plus grande énergie, « parce que le fait accompli a toujours un résultat définitif » (1).

En deuxième lieu la force du fait accompli s'appuie sur les vicissitudes des intérêts humains. S'est-on jamais demandé quand et pourquoi se réalisent la répression ou l'élimination du fait contraire au droit ? C'est, à n'en pas douter, lorsqu'il y a et parce qu'il y a intérêt à ce faire. Si le sujet lésé, n'a pas un intérêt appréciable au redressement, il laissera subsister le fait illégitime. Si le tuteur du droit n'a pas à s'attendre que son zèle lui soit profitable, ou n'a pas à craindre que son inaction lui soit nuisible, il fermera la plupart du temps les yeux et fera semblant de ne rien voir. On n'a certes pas oublié les incidents douloureux qui se sont vérifiés dernièrement en Belgique, à cause du brouillard délétère de la vallée de la Meuse. L'enquête qui a été faite a abouti à la constatation, que les industriels de cette région avaient négligé de prendre les mesures prescrites pour rendre inoffensives les fumées venant de leurs cheminées, qui avaient empoisonné l'air chargé de brouillard. Evidemment l'intérêt des industriels, qui les avait poussés à s'abandonner à cette funeste négligence, n'avait pas trouvé de contrepoids dans la vigilance insuffisamment stimulée des agents, qui auraient dû, d'après la loi, garantir par un contrôle sévère, l'observance des règles établies pour la sauvegarde de la santé publique.

Encore : n'y a-t-il pas là, dans ce jeu des intérêts, la raison d'être essentielle de cet institut de la prescription, dont nul ne saurait nier l'absurdité choquante, au point de vue de la logique élémentaire ? Une obligation a-t-elle cessé d'exister, un acte contraire au droit a-t-il changé de nature, parce qu'un temps plus au moins long s'est écoulé ? Non assurément. C'est l'intérêt à l'accomplissement de l'obligation, ou à la répression de l'acte contraire au droit, qui s'est affaibli. Le fait qui n'a plus

(1) V. HENRI HAUSER, "Histoire diplomatique de l'Europe", Paris, Les presses universitaires de France", 1929, T. II, page 77.

contre lui la réaction énergique de quelque intérêt, n'a plus à craindre la rigueur du droit. Pareillement le fait qui se trouve être en harmonie avec des intérêts dominants, refoule presque toujours le droit qui les contrarie.

Voilà pourquoi, dans les rapports internationaux, où la parole est aux intérêts des Etats, qui sont, dans l'opinion des hommes auxquels en est confiée la tutelle, au-dessus de tout, le fait refoule si souvent le droit. La voix du droit est surtout étouffée par des compromis, par des arrangements d'intérêts, qui neutralisent les volontés qui pourraient être portées à le défendre.

Cette pratique a célébré ses premiers fastes prestigieux au Congrès de Berlin en 1878. Là les Puissances accourues avec tant d'empressement au secours de cette pauvre Turquie vaincue, dont l'existence paraissait menacée par l'appétit démesuré du vainqueur, s'arrangèrent en tout bien tout honneur pour s'en distribuer entre elles de considérables lambeaux. La Grande-Bretagne s'installa à Chypre, l'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine et dans le Sandjakat de Novi Bazar, la France prit son hypothèque sur Tunis. L'Allemagne, qui se donna l'air du plus pur désintéressement, fit bientôt voir par le développement de ses affaires en Turquie, quelles cartes elle avait su mettre dans son jeu. Les Grecs en ont fait l'expérience douloureuse dans la courte guerre de 1897 où excellèrent les armes et les munitions fabriquées en Allemagne.

De cette politique d'arrangements d'intérêts, par lesquels on marchande la faculté de honnir le droit, est née en dernier lieu la tragédie de nos années terribles à nous tous. La visite de Guillaume II à Tanger en mars 1905, le coup de théâtre d'Agadir de juillet 1911 ont été les symptômes admoniteurs de la tempête qui allait se déchaîner fatalement à courte échéance. L'Allemagne qui ne pouvait plus rien acheter parce qu'elle n'avait rien à offrir en échange des profitables violations du droit qu'elle aurait aimé d'entreprendre en Afrique, en Asie, ou dans les Balkans, se détermina à se faire jour les armes à la main. Elle a échoué, et nous savons trop ce qu'il en a coûté. Mais si elle n'avait pas provoqué, par les balourdises inouïes qu'elle a commises, la coalition des intérêts de presque tout le monde contre elle, il n'y a pas de doute que la fameuse théorie des « chiffons de

papier » aurait été consacrée par l'autorité du fait accompli, et que les hommes d'Etat de tout le monde en auraient aussitôt fait leur évangile.

Je ne pousse pas plus loin mes recherches. Je pense en avoir dit assez pour mettre au grand jour les racines profondes de la puissance élémentaire, qui joue dans la vie de l'humanité un rôle non moins important que celui du droit.



Si un censeur peu bienveillant me faisait maintenant observer, qu'après avoir tenu mes lecteurs si longtemps en haleine j'ai abouti à un résultat quelque peu banal, je ne m'en défendrais pas. Je n'avance aucune prétention à des hommages pour la découverte de la pierre philosophale. D'ailleurs j'ai écrit quelque part, — qu'on me pardonne si je m'octroie l'innocent plaisir de me citer moi-même, — que la banalité est la grande route de la vérité ; et dans mes fréquentes promenades sur cette route il ne m'est pas advenu de croiser trop souvent les auteurs des volumineux et savantissimes traités de théorie et de philosophie du droit.

A Dieu ne plaise, je m'empresse de le déclarer hautement, que je me hasarde à méconnaître la grande valeur de ces nobles efforts de l'esprit humain. J'admire et je m'incline ; il ne faut absolument pas voir dans mes paroles la moindre intention de persiflage. Je veux tout simplement revendiquer la dignité et le profond sérieux des humbles vérités qui, quoique dépourvues de tout apparat prétentieux, ne laissent pas de jeter quelque appréciable rayon de lumière sur les problèmes qui harcèlent notre esprit.

J'en suis, que mes patients lecteurs se réjouissent, à la conclusion.

Qu'on me laisse dire, que si j'ai énoncé d'amères vérités, je ne suis cependant pas un pessimiste, ni un sceptique, et d'autant moins un détracteur du droit. Le droit je le vénère. Nul n'est plus convaincu que moi qu'il a sur le fait une grande supériorité intrinsèque et qu'il est appelé par sa nature à s'en rendre

maître. Un dicton trop connu affirme que le droit a toujours commencé par être un fait. Ce n'est pas entièrement exact. La plupart du temps, il est vrai, le droit se forge péniblement d'après des faits qui le précèdent, mais j'affirme, et je pourrais facilement le démontrer, que maintes fois, au contraire, des faits n'ayant pas de précédent se produisent d'après le moule qui a été prédisposé par le droit. Et tandis que dans le premier cas on peut dire que les faits donnent naissance au droit seulement dans le sens qu'ils posent l'occasion, ou même qu'il révèlent la nécessité sociale de cette naissance, mais non pas dans le sens qu'ils créent, qu'ils enfantent le droit, dans le deuxième cas, au contraire, il faut vraiment dire que le droit engendre les faits, puisque leur apparition est provoquée exclusivement par lui est qu'il les frappe, à l'instant même où ils se produisent, de son empreinte profonde.

Le fait ne vit point la seule vie marquante pour lui, la seule dont il puisse faire état, c'est-à-dire qu'il ne se reproduit pas, qu'il ne jouit d'aucune durée appréciable si, d'une manière ou d'une autre, il ne se transforme pas en droit. Le droit, à l'encontre, peut vivre indéfiniment comme idée — et j'entends par là, non l'idéal aérien, mais la formule précise qui veut et peut être le cadre nécessaire d'une réalité future — il peut, dis-je, vivre sans avoir besoin pour cela de se réaliser en fait plutôt aujourd'hui que demain. C'est, bien sûr, à cet aspect du droit que Proudhon pensait lorsqu'il a écrit les puissantes paroles, si mal comprises parfois et si pauvrement critiquées, que devant l'éclat du droit la certitude mathématique pâlit (1).

Le fait est la plupart du temps rude, souvent brutal, maintes fois déraisonnable et déroutant. L'idée qui est toujours plus fine, plus élaborée et presque toujours pêtée de raison et douée de noblesse, doit l'emporter. C'est à elle qu'échoit la tâche de *faire grand* dans l'histoire, de tracer les sillons où se déroule la marche de l'élévation humaine.

Mais le fait a son influence, sa puissance à lui, qu'on ne saurait

(1) V. "De la justice de la Révolution et de l'Eglise", T. I, page 42 de l'édition de 1868.

CORRECTIONS A L'ÉTUDE

DE

M. MANFREDI NOB. SIOTTO PINTOR

Au lieu de :	Lisez:
<i>Sommaire :</i>	
juridique	juridique
défence	défense
realisation	réalisation
Page 529, note 2 :	
BERN. GRASSET	Bern. Grasset éditeur
Page 530, <i>Buletin.</i>	<i>Bulletin</i>
Page 536, note 1 :	
Toute-fois	Toutefois
Page 537, 4 ^{me} parag. ligne 5 :	
principe de droit mieux établi	principe de droit le mieux établi
Page 539, 2 ^{me} parag. ligne 10 :	
l'histoire ne vous eût déjà appris	l'histoire ne nous eût déjà appris
Page 542, 1 ^{er} parag. ligne 5 :	
Arnaldo Moscato	Arnoldo Moscato
Page 543, note 1 :	
Balcans	Balkans
Page 545, note 2 ligne 8 :	
différents, aspects	différents aspects
ligne 9 : GUODU	GAUDU
Page 546, note 1 ligne 4 :	
<i>Autonomie</i>	<i>Autonomy</i>
Page 549, note 2 ligne 3 :	
le plus graves offences	les plus graves offences

COURBES DE LA DEMANDE

ET

COURBES DE LA DÉPENSE

PAR

UMBERTO RICCI

PROFESSEUR DE SCIENCE DES FINANCES

A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ ÉGYPTIENNE

ANCIEN PROF. D'ÉCONOMIE POLITIQUE A L'UNIVERSITÉ DE ROME

I.

LA COURBE STATIQUE OU THÉORIQUE DE LA DEMANDE.

1. — Une *courbe de la demande* est représentée dans la fig. 1. Prenons un point P. Il nous dit que, dans l'unité de temps — dans une année solaire par exemple, ou dans une campagne commerciale — au prix XP *on aurait pu vendre* la quantité OX d'une certaine marchandise. Bien entendu, il ne suffit pas de définir l'unité de temps, mais il faut aussi délimiter l'espace économique, le marché.

Un point de cette courbe nous pouvons bien le fixer. Interrogeons les statistiques. Elles nous disent — et nous ne voulons pas multiplier les difficultés en élevant un doute sur leur exactitude — que vraiment dans l'année *n* la quantité OX fut vendue au prix XP et nous identifions ainsi le point P. Et quelle fut la *valeur* globale de la marchandise vendue ? Graphiquement c'est le rectangle OAPX. En effet, la surface d'un rectangle s'obtient en multipliant la base par la hauteur ; tout comme la valeur d'une quantité vendue s'obtient en multipliant cette quantité par le prix de chaque unité.

2. — Maintenant posons-nous la question suivante : Si, dans la même année n , et dans le même marché, on avait voulu vendre une plus grande quantité, par exemple OX' , quel aurait été le prix ? Personne ne le sait, personne ne serait à même de le préciser. Mais, toute personne un peu intelligente, et tant soit peu observatrice des phénomènes économiques, pourrait nous assurer que ce prix aurait été inférieur à XP . Également, si la quantité mise en vente avait été inférieure à OX le prix aurait été supérieur à XP . Les économistes, à la suite d'une étude approfondie de la sensibilité humaine et de l'organisation économique de la société, ont démontré qu'effectivement, si l'on veut vendre une quantité toujours plus grande d'une marchandise — toutes choses égales d'ailleurs — on doit baisser de plus en plus le prix. C'est la loi statique ou théorique de la demande dans sa formulation la plus générale.

Mais de combien le nouveau prix $X'P'$ sera-t-il inférieur à XP ? On comprend facilement qu'une courbe, tout en étant décroissante, peut avoir les allures les plus différentes : elle peut précipiter rapidement, comme elle peut décliner tout doucement. Le prix correspondant à la quantité OX' , toujours en se conservant inférieur à XP , aurait pu être un peu plus élevé ou moins élevé que $X'P'$.

Le caractère d'une courbe telle que nous venons de la définir, ou mieux telle que Marshall l'a définie, se révèle donc clairement. Elle nous place sous les yeux une suite d'hypothèses : elle nous raconte quelles auraient pu être les quantités d'une marchandise déterminée, vendues sur un marché déterminé dans un intervalle de temps donné, et quels auraient été les prix correspondants. Une courbe continue comme PP' de la fig. 1 renferme un nombre infini de points, c'est-à-dire d'hypothèses. De ce nombre infini nous n'en connaissons jusqu'à présent qu'un seul : le point P . Il représente graphiquement la seule hypothèse qui s'est réellement vérifiée dans l'année visée.

3. — Il y a, cependant, les statistiques des années suivantes. Pour chaque année, la statistique nous indique : une quantité vendue, qui nous permet de tracer un segment analogue à OX ; un prix, qui nous permet de tracer un segment analogue à PX . Or en joignant tous les points analogues à P , la courbe serait prête.

Malheureusement ces données statistiques ne sont pas comparables entre elles, justement parce qu'elles se réfèrent à des années différentes. Le point tracé à l'aide des statistiques de l'année $n+1$ ou $n-1$ *n'appartient plus à la courbe de l'année n* . En effet, les courbes de la demande *se déplacent et se déforment* à mesure que les années se succèdent.

A. — Le seul fait de l'augmentation naturelle de la *population* tend à déplacer les courbes de la demande de toutes les marchandises. Afin de simplifier le problème, admettons que la nouvelle population ait les mêmes goûts que l'ancienne, et que le revenu moyen des vivants reste à peu près le même. Alors, à la quantité OX, qu'on aurait achetée au prix PX, s'ajoutera une quantité XX' achetée par la nouvelle population : donc le point P se déplace horizontalement en P_2 . En répétant le même discours pour tous les autres points de la courbe à laquelle appartient le point P, on voit que toute la courbe se déplace à droite, comme l'indique la fig. 1. — Le phénomène inverse serait engendré par une diminution de la population.

B. — Imaginons maintenant, que la population reste stationnaire quant à sa grandeur et à sa composition, mais qu'elle voit augmenter son *revenu* annuel. On reconnaîtra que l'augmentation du revenu se traduit par une augmentation de toutes les demandes, individuelles et globales, de tous les biens de consommation : ce qui fera augmenter, par conséquent, la demande de tous les biens de production. Donc, au prix PX on achètera maintenant plus que OX. Supposons, pour ne pas compliquer la figure 1, que l'augmentation soit égale à XX', voilà encore que le point P se déplace en P_2 . — L'effet contraire se vérifierait si la population stationnaire devenait plus pauvre. Alors le point P_2 se déplacerait à gauche, la courbe pointillée se transformerait dans la courbe à trait continu.

C. — Nous pouvons faire une supposition différente. Dans une population stationnaire et à revenu stationnaire le *besoin*, auquel pourvoit le bien en question, *s'intensifie*. On sera porté à acheter, au prix PX, une plus forte quantité, qu'on acquerra aux dépens d'autres consommations devenues comparativement moins urgentes. Également le point P se déplace en P_2 . — Vice versa, si le besoin

devenait moins intense, le bien serait moins désiré, et la courbe de la demande se déplacerait à gauche.

Nous avons porté notre attention sur trois causes de déplacement et de déformation éventuelle de la courbe. Nous ajoutons expressément le mot « déformation », car il n'est pas assuré que la demande OX s'élargissant dans la demande OX', toutes celles qu'on aurait eu à des prix différents de PX s'agrandiraient exactement de la même quantité XX'.

D'autres causes peuvent entrer en jeu. Mais, tout en nous limitant à ces trois, nous constatons qu'elles peuvent se combiner de différentes manières, et donner lieu aux déplacements et aux déformations les plus imprévus. Par exemple, quel sera le déplacement de la courbe de la demande lorsque la population s'accroît, le revenu moyen diminue, et le désir de la marchandise en question s'affaiblit ? *A priori* on ne pourrait rien dire.

II

DÉTERMINATION STATISTIQUE DE LA COURBE DE LA DEMANDE.

4.— Et pourtant les statisticiens ne renoncent pas à l'ambitieux propos de tracer les courbes de la demande. Nous allons exposer le fondement logique de la méthode la plus suivie.

Si l'on parvenait à découvrir la loi empirique d'après laquelle la courbe de la demande se déplace dans le temps, tous les points constatés par les statistiques, et qui sont censés appartenir à des courbes différentes, seraient facilement ramenables sur la même courbe. Alors le problème serait résolu.

Par exemple, d'après les statistiques de trois années successives, que nous appellerons les années 1, 2, 3, on soit arrivé à tracer sur le plan les trois points P_{11} , P_{21} , P_{31} . (fig. 2). Ce serait une erreur grossière que de vouloir oublier que ces trois points appartiennent à trois courbes différentes, et les joindre par la courbe $P_{11}P_{21}P_{31}$. Celle-ci n'est pas une courbe de la demande, elle n'est pas même décroissante.

Admettons que le point P_{11} d'une courbe Marshallienne de la demande soit sujet à des forces que nous appellerons, d'après

l'usage anglo-saxons, les forces du *trend* (ou de la *tendance*), ayant pour but de le faire trouver dans la position P_{21} dans la deuxième année, et dans la position P_{31} dans la troisième année. Tous les autres points P_{12} , P_{13} de la courbe de la première année soient à leur tour soumis à des forces respectivement égales à celles agissant sur le point P_{11} .

Si le point P_{11} était sollicité seulement par les forces du *trend* il parcourerait la ligne du *trend* $P_{11}P_{21}P_{31}$. En lui appliquant des forces égales et contraires à celles du *trend* nous le ramènerions toujours dans le point P_{11} .

On découvre déjà ici un principe important. Si les points P_{11} , P_{21} , P_{31} révélés par les statistiques se trouvaient tous sur la même ligne du *trend* nous ne pourrions jamais connaître la courbe statique de la demande, car un point ne suffit pas à définir une courbe.

5. — Heureusement pour nous, les points tels que P_{11} doivent obéir aussi à d'autres forces : celles justement donnant lieu à la courbe *statique* de la demande et tendant à faire marcher le point P_{11} dans un sens ou dans l'autre sur la ligne $P_{11}P_{12}P_{13}$.

En supposant que d'une année à l'autre ces forces se soient manifestées visant à déplacer le point P_{11} en P_{12} . Le point P_{11} devant obéir aussi aux forces du *trend*, se retrouvera en P_{22} d'après la règle du parallélogramme des forces. Dans l'année suivante d'autres forces tendent à déplacer le point de P_{22} à P_{23} , tandis que les forces du *trend* agissent pour le transporter en P_{32} : le point P_{22} se retrouvera en P_{33} .

Ce serait de nouveau une erreur grossière que de joindre les trois points P_{11} , P_{22} , P_{33} donnés par l'observation et de croire qu'on ait ainsi formé une courbe statique de la demande.

D'autre part, si nous connaissions les forces du *trend* et qu'on nous indiquât les trois points P_{11} , P_{22} , P_{33} , nous n'aurions qu'à appliquer au point P_{33} une force égale et contraire à la force $P_{22}P_{32}$ ayant agi dans la troisième année, et nous transporterions le point P_{33} en P_{23} . Puis nous n'aurions qu'à appliquer, à chacun des deux points P_{22} et P_{23} , une force égale et contraire à la force $P_{12}P_{22}$ (ou $P_{13}P_{23}$) ayant agi dans la deuxième année, et nous obtiendrions ainsi les points P_{12} et P_{13} . Nous disposerions alors

de trois points P_{11} , P_{12} , P_{13} , appartenant à une même courbe de la demande : en les joignant ou en interpolant entre eux une courbe continue, nous aurions résolu le problème.

Après, nous pourrions faire marcher dans la direction et dans le sens du *trend* toute la courbe de la première année et nous obtiendrions la courbe de la deuxième année $P_{21}P_{22}P_{23}$. Nous pourrions encore faire marcher celle-ci et nous obtiendrions la courbe de la troisième année $P_{31}P_{32}P_{33}$.

6. — Les méthodes qu'on connaît ne sont pas aptes à découvrir le *trend* d'une manière exacte et complète. Ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le *trend* n'est en réalité qu'une première approximation à lui. Lorsque nous aurons fait reculer tous les points donnés par la statistique, nous verrons qu'ils ne s'alignent pas encore régulièrement. Au contraire, leur ensemble se présente comme un essaim de minuscules insectes surpris par une photographie. A une même abscisse peuvent correspondre plusieurs ordonnées comme à une même ordonnée peuvent correspondre plusieurs abscisses. Il faut renoncer à l'idée de joindre tous ces points par une courbe mais se contenter d'en dessiner une passant *le plus près* de tous ces points. Il faut, en d'autres termes, recourir à un procès d'interpolation.

La méthode la plus intuitive consisterait à rendre minima la somme des distances entre la courbe que l'on cherche et les points donnés. Pour des raisons techniques, on a été amené à déterminer la courbe d'après la condition de rendre minima non pas la somme des distances susdites, mais la somme de leurs carrés.

7. — Dans quelle direction seront mesurées les distances? L'on pourrait calculer les distances verticales, si l'on prenait comme variables indépendantes les abscisses; les distances horizontales si l'on prenait comme variables indépendantes les ordonnées. D'où la possibilité de trouver *deux* courbes différentes de la demande pour *chaque* famille de courbes.

Mr. Schultz a proposé de mesurer les distances dans la direction normale à la courbe, mais sa méthode ne comporte, jusqu'à présent, que l'application aux lignes droites. Or, vouloir qu'une courbe de la demande soit représentée par une droite, parfois

en violant d'une manière évidente la direction de l'essaim (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), présente des inconvénients assez graves.

III.

CONSTRUCTION A TITRE D'EXEMPLE D'UNE SUCCESSION DE COURBES DE LA DEMANDE.

A. — *Écarts en chiffres absolus.*

8. — Je passerai maintenant à un exemple des plus faciles. Je l'ai créé exprès pour simplifier au maximum un exposé par sa nature quelque peu complexe.

Pour quatre années consécutives, que j'appellerai les années 1, 2, 3, 4, les statistiques nous aient indiquées les quantités vendues

$$9\frac{1}{3}, \quad 16, \quad 15, \quad 19\frac{2}{3}$$

d'une certaine marchandise, et les prix respectifs

$$5\frac{2}{3}, \quad 7, \quad 14, \quad 13\frac{1}{3}.$$

Les deux successions, des quantités et des prix, se traduisent aisément dans les deux diagrammes 3a et 3b. La courbe $X_1 X_2 X_3 X_4$ est la *courbe historique des demandes* ou des quantités vendues. (Il est à remarquer que dans la fig. 3a le segment $1 X_1$ est égal à $9\frac{1}{3}$, tandis que $2 X_2 = 16$ et ainsi de suite). La ligne $P_1 P_2 P_3 P_4$ est la *courbe historique des prix* (il est à remarquer que dans la fig. 3b, $1 P_1 = 5\frac{2}{3}$, $2 P_2 = 7$ et ainsi de suite).

9. — Je supposerai d'avoir reçu plus tard, d'une manière pour le moment tout à fait mystérieuse, la révélation des chiffres de la *tendance*. J'ai parlé jusqu'à présent d'une tendance opérant sur les points de la *courbe des prix en fonction de la demande* (ou courbe statique de la demande). Mais en réalité les tendances sont *deux*, dont l'une opère sur les *demandes*, l'autre sur les *prix*.

La demande a-t-elle une tendance à augmenter ou à diminuer, à mesure que les années se succèdent, et dans quelle mesure ? L'équation :

$$(1) \quad T_x = 5 + \frac{11}{2}t - \frac{t^2}{2}.$$

ou T_x exprime la demande et t le temps, nous permet de tracer

la courbe continue du *trend de la demande* et détermine les longueurs $1T_1$, $2T_2$, $3T_3$, $4T_4$ (fig. 3a). Les demandes du *trend*, déduites de l'équation (1), sont, pour les années de 1 à 4 :

$$10, 14, 17, 19.$$

Analoguement la courbe $T_1T_2T_3T_4$ (fig. 3b), tracée à l'aide de l'équation :

$$(2) \quad T_y = \frac{11}{2}t - \frac{t^2}{2}$$

nous permet d'identifier les quatre prix $1P_1$, $2P_2$, $3P_3$, $4P_4$ des quatre années successives. Leur valeur numérique est respectivement :

$$5, 9, 12, 14.$$

10. — Les *écarts*, ou différences, entre les données statistiques originales (que nous indiquerons respectivement par les lettres majuscules X^* ou Y^* marquées d'un astérisque) et les chiffres du *trend* (T_x ou T_y) résultent du petit tableau suivant :

Années	Écarts des demandes $X^* - T_x$	Écarts des prix $Y^* - T_y$
1	$9\frac{1}{3} - 10 = -\frac{2}{3}$	$5\frac{2}{3} - 5 = -\frac{2}{3}$
2	$16 - 14 = 2$	$7 - 9 = -2$
3	$15 - 17 = -2$	$14 - 12 = 2$
4	$19\frac{2}{3} - 19 = -\frac{2}{3}$	$13\frac{1}{3} - 14 = -\frac{2}{3}$

En portant les écarts des demandes sur un axe horizontal, et les écarts des prix sur un axe vertical, nous obtenons le diagramme 4 (on remarquera que le segment OX_1 est égal à $-\frac{2}{3}$, comme $X_1P_1 = \frac{2}{3}$, et ainsi de suite). La ligne $P_3P_1P_4P_2$ représente la *courbe de la demande* que nous cherchions. Son équation est :

$$E_y = -E_x$$

où nous avons posé

$$E_x = X^* - T_x, \quad E_y = Y^* - T_y.$$

C'est la courbe *théorique* ou courbe *statique* ou courbe *Marshallienne* de la demande. A laquelle des quatre années se réfère-

t-elle ? Elle se réfère à *toutes* les quatre en général, et elle ne se réfère à *aucune* des quatre années en particulier.

En comparant entre elles les deux fig. 3a et 3b on saisit immédiatement le procédé logique employé. Dans la première année nous observons un écart négatif T_1X_1 vis-à-vis du *trend* de la demande, et un écart positif P_1T_1 vis-à-vis du *trend* du *prix*. L'un dépend de l'autre. Nous oublions que ces deux écarts se rapportent à la première année, et nous admettons qu'en général, à un écart négatif X_1T_1 de la demande correspond un écart positif T_1P_1 du prix. — Analogiquement, en visant les résultats de la deuxième année, nous dirons qu'en général à un écart positif X_2T_2 de la demande correspond un écart négatif P_2T_2 du prix et ainsi de suite.

L'écart négatif T_1X_1 de la fig. 3a devient l'abscisse négative OX_1 de la fig. 4, comme l'écart positif T_1P_1 de la fig. 3b devient l'ordonnée positive X_1P_1 de la fig. 4. Le point P_1 est ainsi fixé. — Analogiquement l'écart positif X_2T_2 de la fig. 3a devient l'abscisse positive OX_2 de la fig. 4, comme l'écart négatif T_2P_2 de la fig. 3b devient l'ordonnée négative X_2P_2 de la fig. 4.

11. — En négligeant pour un moment les écarts, et en retournant aux données originales X^* et Y^* , nous pouvons les mettre en regard les unes les autres en portant les X^* sur un axe horizontal et les Y^* sur son axe vertical. Nous formons de la sorte la ligne brisée $P_1P_2P_3P_4$ de la fig. 6a.

Nous pourrions appeler celle-ci une courbe *historique double* ou *composée*. En effet, elle ne donne plus les *prix* en fonction du *temps*, ni les *demandes* en fonction du *temps*, mais exprime les *prix* en fonction de la *demande*. Le temps a été éliminé. Tout au plus, nous pourrions en garder mémoire d'une manière indirecte : justement en adoptant la convention que les indices 1, 2, 3, 4 accompagnant en bas la lettre X ou P de la fig. 6a concernent les années. Il est entendu que dans cette courbe ni les points X se suivent dans l'ordre des nombres naturels (autrement dit, X_3 peut bien être placé, comme dans la fig. 6a, entre X_1 et X_2) ni les traits successifs OX_1 , X_1X_3 , X_3X_2 , X_2X_4 sont égaux entre eux.

12. — Par chaque point P_1 , P_2 , P_3 , P_4 nous pouvons maintenant conduire la courbe statique de la demande pour l'année

respective. Puisque la courbe statique *générale* est une droite ayant le coefficient angulaire -1 , il suffit de faire passer, pour chaque point $P_1 \dots P_4$, une droite ayant le coefficient angulaire -1 .

L'équation de ces quatre courbes annuelles de la demande, référée aux axes ayant leur origine en 0 (fig. 6a), est :

$$Y = (Y_i^* + X_i^*) - X$$

ou Y_i^* et X_i^* sont les coordonnées de chaque point P et la lettre i doit être remplacée par le numéro d'ordre de l'année. Par exemple la courbe de la demande pour la première année sera P_1T_1 (fig. 6a) et son équation sera :

$$Y = 15 - X.$$

Celle de la deuxième année sera P_2T_2 et son équation sera :

$$Y = 23 - X.$$

Egalement celles de la 3^{ème} et de la 4^{ème} année seront P_3T_3 et P_4T_4 ayant respectivement les équations :

$$Y = 29 - X.$$

$$Y = 33 - X.$$

Si la même quantité $9\frac{1}{3}$ (vendue dans la première année au prix de $5\frac{2}{3}$) avait été mise en vente dans les années 2, 3, 4, les prix auraient été respectivement :

$$12\frac{2}{3}, \quad 20\frac{2}{3}, \quad 23\frac{2}{3}.$$

Vice versa pour que le prix $5\frac{2}{3}$ se réalisât sur le marché dans la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années l'offre aurait dû être respectivement :

$$17\frac{1}{3}, \quad 23\frac{1}{3}, \quad 27\frac{1}{3}.$$

13. — On peut bien se rendre compte à présent de la méthode suivie. Nous avons quatre points P_1, P_2, P_3, P_4 (Fig. 6 b) appartenant à quatre courbes statiques différentes. Nous connaissons aussi quatre points T_1, T_2, T_3, T_4 , exprimant la tendance *composée*. En joignant chaque point P avec le point correspondant de la courbe de la tendance, nous avons obtenu quatre segments $P_1T_1, P_2T_2, P_3T_3, P_4T_4$, qui sont homogènes entre eux, quant au temps, et appartiennent déjà, dans notre cas simplifié, à la courbe statique de la demande. Envisageons ces quatre segments comme

des *forces*, décomposons-les dans les directions horizontale et verticale ainsi qu'il est montré dans la Fig. 6 b : les composantes sont les coordonnées des quatre points de la Fig. 4. ⁽¹⁾

J'ai parlé d'une courbe de la tendance *double* ou *composée* : c'est la ligne T_1T_4 de la Fig. 6 b. Son équation se déduit des équations des deux tendances simples en éliminant le temps. Dans mon exemple numérique l'élimination de t des deux équations (1) et (2) est d'une facilité toute particulière et donne :

$$(3) \quad T_y \cdot T_x = 5.$$

B). *Écarts relatifs.*

14. — La méthode peut se perfectionner. Jusqu'ici nous avons mis en ligne de compte les écarts tels quels. Aux écarts nous avons attribué le même poids, sans nous préoccuper si la valeur de base, le *trend*, était plus ou moins grand. L'écart de $\frac{2}{3}$ sur 10 était représenté par la même longueur que l'écart de $\frac{2}{3}$ sur 19. Ne serait-il pas plus raisonnable de traduire les écarts absolus en écarts *proportionnels* ? Nous aurions alors des écarts par unités de *trend* (quantité de marchandise, ou nombre d'unité de monnaie) à la place des écarts absolus.

Dans la première année la demande, d'après le *trend*, aurait dû être 10 ; au contraire elle était $9\frac{1}{3}$. En chiffres ronds elle correspondait à 93 % du *trend*. Il s'est manifesté un *écart négatif* de 7 %. Nous dirons que la demande relative a été 93 ⁽²⁾. — Le prix, d'après le *trend*, aurait dû être 5, d'après les statistiques était $5\frac{2}{3}$. Nous dirons que le prix relatif a été 113 Il s'est manifesté un *écart positif* de 13 %.

J'indiquerai par des lettres minuscules les chiffres relatifs. Le symbole x^* exprimera les demandes relatives, le symbole y^* les prix relatifs déduits respectivement des chiffres absolus originaux et des chiffres du *trend*. On a donc par définition :

$$(4) \quad x^* = \frac{100 X^*}{T_x}, \quad y^* = \frac{100 Y^*}{T_y}.$$

⁽¹⁾ La fig. 6 b est à une échelle réduite vis-à-vis de la fig. 4.

⁽²⁾ D'autres auteurs diraient que la demande relative est 0,93. Mais je trouve plus clair de multiplier par 100.

A l'aide de ces deux formules, on forme aisément le petit tableau suivant :

Années	Demandes relatives x^*	Prix relatifs y^*
1	93	113
2	114	78
3	88	117
4	104	95

Portons les demandes relatives sur l'axe horizontal, les prix relatifs sur l'axe vertical : nous obtenons les quatre points marqués par des petites croix qu'on voit dans la Fig. 5.

15. — Nous nous apercevons qu'il ne se trouvent plus sur une droite, comme les quatre points de la Fig. 4. Nous pouvons quand même interpoler, par la méthode des moindres carrés, une droite ainsi qu'une parabole de deuxième degré.

L'équation de la droite est :

$$y = 198,90 - 0,984 x.$$

Les écarts entre les chiffres relatifs originaux y^* et les chiffres relatifs y , calculés à l'aide de la formule, résultent du petit tableau suivant :

ANNÉES	x^*	y^*	y	$y^* - y$
3	88	117	112,31	4,69
1	93	113	107,39	5,61
4	104	95	96,56	-1,56
2	114	78	86,72	-8,72
				$\Sigma = \begin{cases} 10,30 \\ -10,28 \end{cases}$

Leur somme *en valeur absolue* est égale à 20,58.

16. — La parabole interpolée est la courbe $P_3P_1P_4P_2$ dessinée dans la fig. 5. Son équation est :

$$(5) \quad y = 67,78 + 2,1883 x - 0,018436 x^2.$$

Les écarts entre les chiffres relatifs originaux y^* et les chiffres calculés y , résultent du petit tableau suivant :

x^*	y^*	y	$y^* - y$	$(y^* - y)^2$ (1)
88	117	117,58	- 0,58	0,3364
93	113	111,84	1,16	1,3456
104	95	95,96	- 0,96	0,9216
114	78	77,66	0,34	0,1156
			$\Sigma = \begin{Bmatrix} 1,50 \\ - 1,54 \end{Bmatrix}$	$\Sigma = 2,7192$

Leur somme, *en valeur absolue*, est égale à 3,04 : elle est par conséquent considérablement inférieure à la somme 20,58 engendrée par la ligne droite (non dessinée dans la fig. 5). Il n'y a pas de doute possible : c'est l'équation de la courbe de 2^e degré que nous devons préférer ; c'est elle qui définit, dans notre exemple, la *courbe statique ou théorique de la demande*.

17. — D'elle nous pouvons tirer aisément les quatre courbes, valables pour les quatre années respectives 1, 2, 3, 4.

J'indiquerai par les lettres X et Y les chiffres théoriques absolus. Les équations :

$$(6) \quad x = \frac{100 X}{T_x}, \quad y = \frac{100 Y}{T_y}$$

permettent de calculer X et Y en connaissant x et y . Il suffit d'introduire les (6) dans le (5) pour tirer l'équation :

$$(7) \quad 100 \frac{Y}{T_y} = 67,78 + 2,1883 \frac{100 X}{T_x} - 0,018436 \left(\frac{100 X}{T_x} \right)^2.$$

Ainsi, par exemple, pour la première année, où :

$$T_x = 10, \quad T_y = 5$$

on trouve :

$$Y = 3,389 + 1,09415 X - 0,09218 X^2.$$

(1) Pour ne pas multiplier les symboles je continue à appeler y les prix relatifs théoriques quoique calculés par une formule différente.

C'est une équation de la demande en chiffres absolus.

A la valeur $X = 9 \frac{1}{3}$ (c'est le chiffre de la demande fourni par la statistique) correspond :

$$Y = 5,12$$

qui est sensiblement égal à la valeur observée 5.

Mais nous pouvons calculer d'autres valeurs. Par exemple en faisant $X = 13$ (ce qui signifie une augmentation de 20 % sur la quantité précédente), le prix devient : $y = 2,04$ (ce qui signifie une diminution de 60 %). Nous sommes donc en présence d'une marchandise dont le besoin est vite satisfait. Le prix fléchit rapidement lorsqu'on essaye d'augmenter d'une manière appréciable la vente.

18. — J'ai supposé qu'une entité mystérieuse nous fit la révélation du *trend*, c'est-à-dire des deux courbes continues $T_1 T_2 T_3 T_4$ de la fig. 3. Je suis à même maintenant de percer le mystère. Les courbes du *trend* ne sont autre chose que deux paraboles du deuxième degré interpolées entre les points fournis par les statistiques. L'interpolation a été effectuée par la méthode des moindres carrés.

Le procédé que je viens d'exposer est principalement dû au professeur Moore.

C. Correspondance entre les trends.

19. — Il y a cependant une contradiction à signaler. En faisant $x = 100$ dans l'équation (5) de la demande, nous devrions trouver $y = 100$. En effet, lorsque l'écart de la demande vis-à-vis de la tendance est nul, l'écart du prix vis-à-vis de la tendance devrait également être nul. Or cela ne se vérifie pas. L'équation (5) nous donne :

$$y(100) = 102,25.$$

Et cela se comprend. L'équation générale de la parabole de deuxième degré est :

$$(8) \quad y = a + bx + cx^2.$$

Nous avons calculé la valeur des trois paramètres a, b, c , telle qu'elle figure dans l'équation (5), en imposant la condition que la somme des carrés des écarts (verticaux) soit un minimum

Cette condition fournit trois équations (les équations « normales ») dont les inconnues sont les trois paramètres a, b, c . Le problème est déterminé. Si maintenant nous exigeons que l'équation

$$(9) \quad y(100) = 100$$

soit aussi remplie, nous aurons *quatre* équations pour *trois* inconnues : a, b, c . Le problème est *trop* déterminé et ne peut pas se résoudre.

Prétendre que la nouvelle condition exprimée par l'équation (9) soit remplie, signifie vouloir que la parabole passe par le point P (fig. 5), dont les coordonnées sont égales à 100. Or, parmi les innombrables paraboles passant par le point P, il y en a certainement une, dont la somme des carrés des écarts (verticaux) vis-à-vis des points donnés est plus petite que toutes les autres. Nous pouvons choisir celle-ci. Evidemment la somme des carrés de ces écarts sera supérieure à la somme des carrés calculés d'après l'équation (5), mais la nouvelle équation compensera cet inconvénient par l'avantage de nous garantir qu'à une demande du *trend* correspond un prix du *trend*.

20. — Et voilà alors la manière de procéder. La condition (9), dans le cas de la parabole (8) se traduit dans l'équation :

$$(10) \quad 100 = a + 100b + 10.000c,$$

d'où l'on tire a en fonction de b et c . En effectuant la substitution dans (8) on trouve :

$$(11) \quad y = 100 + b(x - 100) + c(x^2 - 10.000).$$

C'est l'équation commune à *toutes les paraboles de 2^{me} degré passant par le point (100, 100)*. Or parmi ces paraboles, en nombre infini, laquelle rendra minima la somme des carrés des écarts (verticaux) ? Nous en identifierons les paramètres b, c en résolvant les équations normales :

$$\begin{aligned} \Sigma (y^* - y) (x - 100) &= 0 \\ \Sigma (y^* - y) (x^2 - 10000) &= 0. \end{aligned}$$

On remarquera qu'ici les équations normales sont seulement deux. En effet, les paramètres de l'équation (11) sont deux seulement, a ayant disparu. En conséquence de l'élimination préalable de a , l'équation établissant la compensation des écarts positifs et négatifs a été également éliminée.

Des deux équations normales, on déduit les valeurs de b et c , qui, remplacées dans la (10), fournissent la valeur de a . L'équation cherchée est enfin :

$$(12) \quad y = 224,647 - 0,95988 x - 0,00285659 x^2.$$

21. — A titre de contrôle on constate que l'équation (8) est vérifiée. Ensuite on peut déterminer les prix correspondant aux quatre demandes relatives données, et calculer les écarts et leurs carrés. Les résultats sont rassemblés dans le petit tableau suivant.

x^*	y^*	y	$y^* - y$	$(y^* - y)^2$
88	117	117,984	- 0,984	0,968
93	113	110,591	2,409	5,803
104	95	93,819	1,181	1,395
114	78	77,976	0,024	0,001
			$\Sigma - \begin{Bmatrix} 3,614 \\ - 0,984 \end{Bmatrix}$	$\Sigma = 8,167$

La somme algébrique des écarts n'est pas zéro, mais une quantité positive (2,63).

La somme des carrés des écarts (8,17), quoique minima vis-à-vis des sommes similaires de toutes les paraboles de 2^e degré passant par le point (100,100), est évidemment supérieure à la somme similaire (2,72) établie sans obéir à la condition (8).

La somme des valeurs absolues des écarts (4,60) est également supérieure à celle (3,04) fournie par l'équation (5) ⁽¹⁾.

22. — C'est l'équation (12) que j'adopterai dorénavant pour la courbe de la demande, représentée par la courbe pointillée de

(1) Comme contrôle la première équation nous fournit :

$$\Sigma (y^* - y) (x - 100) = 0,005$$

qui est sensiblement égale à zéro. La deuxième équation normale fournit :

$$\Sigma (y^* - y) (x^2 - 10,000) = 3255,504 - 3254,559 = 0,945.$$

Cette dernière quantité s'approcherait beaucoup plus de zéro si on poussait à une plus grande précision le calcul des paramètres.

la fig. 5. De l'équation (12) on tire aisément les équations des quatre courbes annuelles après l'avoir transformée, à l'aide des (7), dans l'équation suivante :

$$(13) \quad Y = 2,24647 T_y - 0,95988 \frac{T_y}{T_x} X - 0,28659 \frac{T_y}{T_x^2} X^2.$$

Par exemple pour la troisième année, ou :

$$T_x = 17, T_y = 12,$$

on a :

$$Y = 2,24647 \cdot 12 - 0,95988 \frac{12}{17} X - 0,28659 \frac{12}{17^2} X^2.$$

Il est facile à voir que dans cette dernière équation en faisant $X = 17$ on a : $Y = 12$.

Cela prouve que la courbe passe par le point ayant comme coordonnée les données du *trend*.

Maintenant on pourrait se demander si la courbe passe aussi par le point ayant les coordonnées $X = 15$, $Y = 14$, le seul qui nous a été fourni par la statistique. Il suffit de faire $X = 15$, dans l'équation précédente ; on trouve $Y = 14,12$, qui est un peu différent de 14 ⁽¹⁾.

Le fait que le *seul* point connu pour l'année 3 n'appartient pas à la courbe de la demande se référant à l'année 3, ne doit pas nous étonner. Cela signifie que ce point lui-même ne se trouvait pas exactement sur la courbe de la demande, mais dans ses environs.

23. — Il vaut la peine de rechercher ce qu'il arrive aux lignes de la tendance. La ligne $T_1 T_2$ des figures 6a et 6b existe toujours, mais elle est valide seulement pour le point (100,100) de la courbe générale. Ce point correspond comme nous le savons déjà aux points (10,5), (14,9), (17,12), (19,14) des courbes de la demande des années 1, 2, 3, 4. Tout autre point des courbes de la demande obéit à une autre tendance qui lui est particulière.

(1) Nous aurions pu obtenir le même résultat directement de la courbe générale (12). En effet, $X = 15$ n'est que 88 % du *trend* de la demande ($T_x = 17$). En faisant dans la (12), $X = 88$ on obtient, nous l'avons vu, $y = 117,984$. Le *trend* du prix (en correspondance de $T_x = 17$) est $T_y = 12$. En prenant $\frac{117,984}{12}$ on obtient 14,16 $\approx$ 14,12.

Pour en découvrir la loi, nous n'avons qu'à en tracer une, par exemple, celle relative au point (88,118) ou P_3 de la courbe générale : c'est le point ayant l'abscisse 15 dans la courbe de la demande pour la troisième année. Appellons x et y les coordonnées de la courbe de cette tendance particulière. Nous savons que y doit toujours être égal à $\frac{118}{100}$ de l'ordonnée de l'ancien *trend*, laquelle était l'abscisse de l'ancien *trend* diminuée de 5 ; et l'abscisse de l'ancien *trend*, à son tour, était égale à $\frac{100}{88}$ de l'abscisse du nouveau *trend*, puisque cette dernière est $\frac{88}{100}$ de l'autre. Mettons ce discours en équation : il en ressort :

$$y = \frac{118}{100} \left(\frac{100}{88} x - 5 \right) = \frac{59}{44} x - \frac{59}{100}.$$

En général, en dénotant par $\bar{x}$, $\bar{y}$, les coordonnées d'un point déterminé de la courbe (12), la ligne du *trend* passant par ce point à l'équation

$$y = \frac{\bar{y}}{\bar{x}} x - \frac{\bar{y}}{20}.$$

Par conséquent les lignes du *trend* passant par les quatre points indiqués dans le petit tableau du § 21 — c'est-à-dire les points (88 ; 118), (93 ; 110,6), (104 ; 93,8), et (114 ; 78) — ont respectivement les équations suivantes :

$$y_{(3)} = 1,341 x - 5,90$$

$$y_{(1)} = 1,189 x - 5,53$$

$$y_{(4)} = 0,902 x - 4,69$$

$$y_{(2)} = 0,684 x - 3,90.$$

D'ailleurs les quatre courbes de la demande pour les années de 1 à 4 ont les équations suivantes :

$$y_I = 11,2323 - 0,47994 x + 0,014329 x^2$$

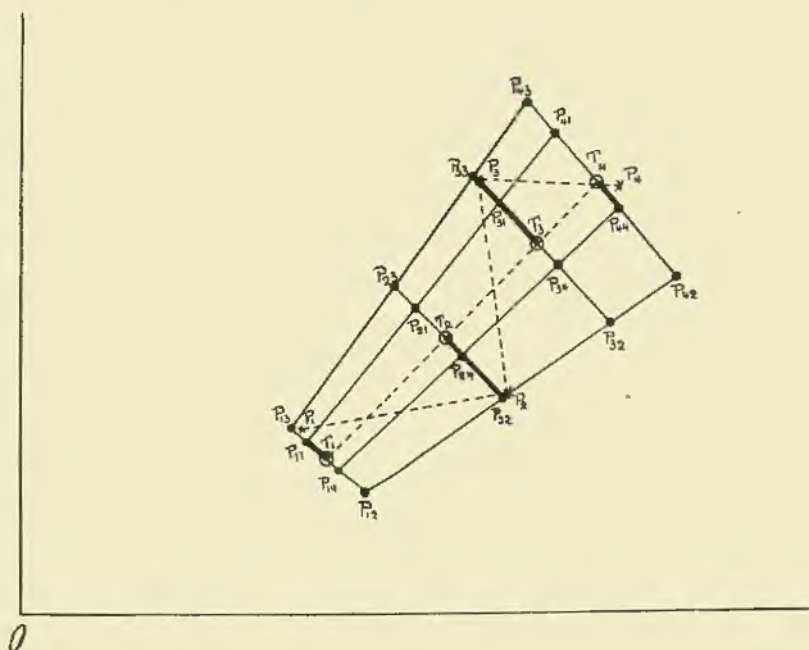
$$y_{II} = 20,2179 - 0,61707 x + 0,013160 x^2$$

$$y_{III} = 26,9576 - 0,67756 x + 0,011900 x^2$$

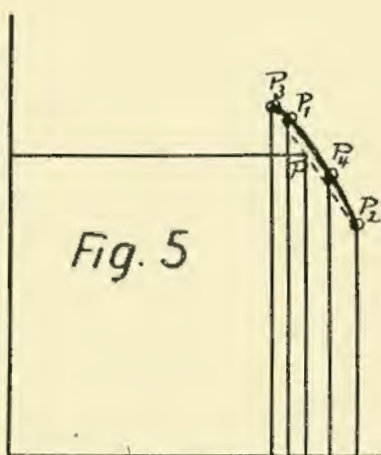
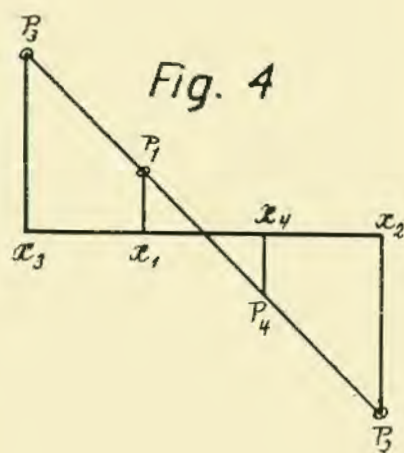
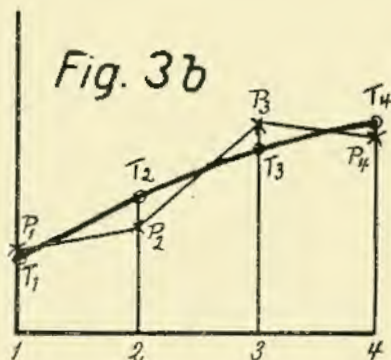
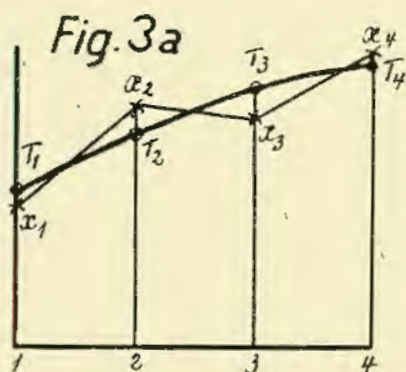
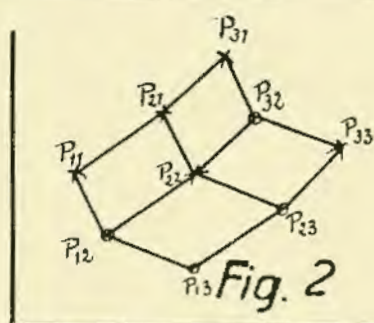
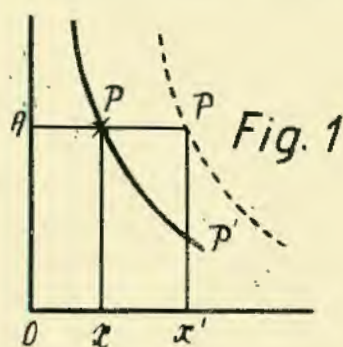
$$y_{IV} = 31,4505 - 0,70728 x + 0,011114 x^2$$

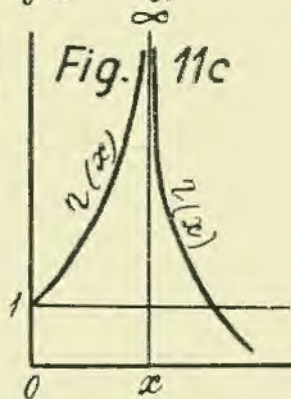
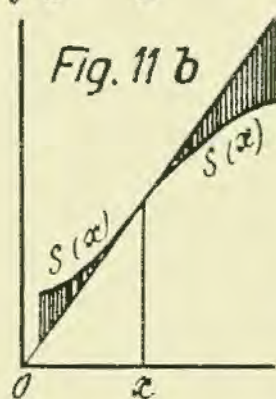
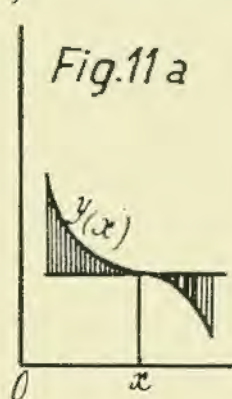
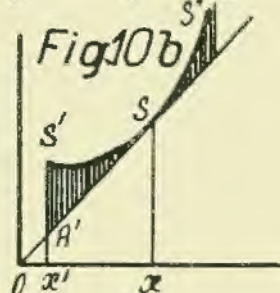
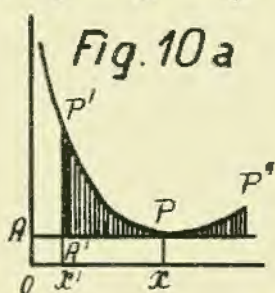
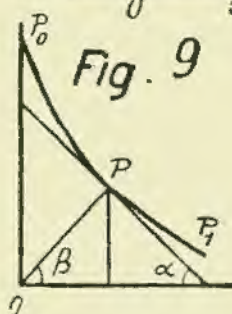
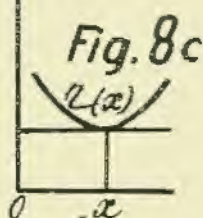
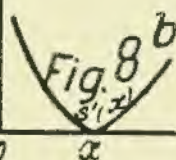
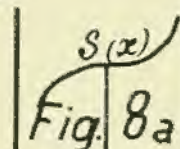
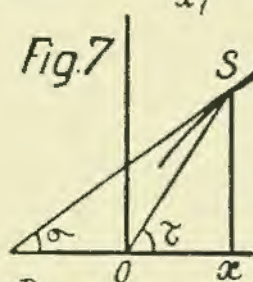
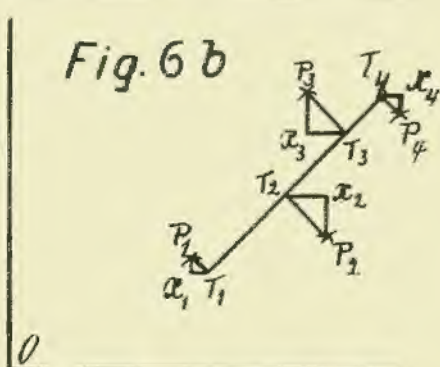
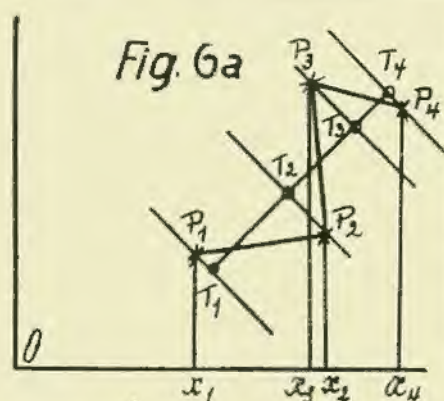
Les quatre courbes de la demande et les quatre courbes du *trend* donnent la naissance à seize points d'intersection mutuelle. Elles sont schématisées dans la figure ci-contre. Pour identifier les seize points il est bon d'adopter le système de notation

introduit dans la fig. 2. Alors les quatre points de la courbe de la demande pour la première année —la courbe $y_{(1)}$ —se suivront dans l'ordre P_{13} , P_{14} , P_{12} , ceux de la courbe de la deuxième année—la courbe $y_{(2)}$ —se suivront dans l'ordre P_{23} , P_{21} , P_{24} , P_{22} et ainsi de suite. Les quatre points P_{13} , P_{23} , P_{33} , P_{43} se trouveront sur une même ligne du *trend* —la courbe $y_{(3)}$ —.



Les traits $P_{11}T_1$, $P_{22}T_2$, $P_{33}T_3$, $P_{44}T_4$, sont analogues respectivement aux traits P_1T_1 , P_2T_2 , P_3T_3 , P_4T_4 , de la fig. 6*b*. Il ne faut pas perdre de vue les différences suivantes : les nouveaux traits $P_{11}T_1$, etc. sont des traits de parabole en non segments de droite ; ils n'appartiennent pas à une même courbe mais à quatre courbes différentes ; les points P_{11} , P_{22} , P_{33} , P_{44} , ne coïncident pas avec les points P_1 , P_2 , P_3 , P_4 , de la fig. 6*b*, mais se trouvent dans leurs environs respectifs.





IV.

L'ÉLASTICITÉ DE LA DEMANDE.

24. — Les études sur l'élasticité de la demande sont plus que jamais à la mode. En réalité il s'agit d'un concept très fécond. Cournot a eu l'idée, Marshall a fait la théorie. C'est Marshall qui nous a enseigné à mesurer l'élasticité de la demande. Si une petite variation relative (1% par exemple) du prix provoque une variation, en sens inverse bien entendu, *de la même grandeur* ou *double* ou *triple* (1%, 2%, 3%) de la demande, Marshall dit que l'élasticité, ou coefficient d'élasticité, est égal respectivement à 1, 2, 3 etc.

Cette notion peut être rendue beaucoup plus attirante en ayant recours à l'idée de la *dépense* supportée par les acheteurs. Lorsque le prix augmente (il faut sous-entendre « d'un petit pourcentage ») nous savons déjà que la demande diminue. Mais qu'est-ce qu'il arrive de la dépense ? Trois cas peuvent se présenter :

1. L'ensemble des consommateurs réduisent la *demande dans la même proportion* dans laquelle le prix a augmenté. Le prix ayant doublé, par exemple, la consommation se réduit exactement à la moitié. Alors évidemment la *dépense* globale des acheteurs *ne change pas*. Dans ce cas, la demande n'est ni élastique ni inélastique ; j'ai proposé de l'appeler *anélastique*. Dans le langage de Marshall on dirait que le coefficient d'élasticité est égal à 1.

2. Ou bien la demande diminue dans une proportion *moindre* que celle dont le prix a augmenté. Cela signifie qu'elle a opposé *plus de résistance* à se réduire que dans le cas de la demande anélastique. Le prix ayant doublé, la consommation reste comprise entre la quantité antérieure et sa moitié : disons qu'elle devient 80 % de ce qu'elle était. Alors évidemment la *dépense augmente* et devient 160 % de ce qu'elle était avant. Dans le langage de Marshall on dirait que la demande est *inélastique*.

3. Ou enfin la demande diminue dans une proportion *supérieure*

celle dont le prix a augmenté. Elle a donc opposé *moins de résistance* à se réduire, que dans le cas de la demande anélastique. Le prix ayant doublé, la consommation se trouve réduite à moins de la moitié : disons 40 % de ce qu'elle était. Alors évidemment *la dépense diminue* et devient 80 % de ce qu'elle était antérieurement. Dans le langage de Marshall on dirait que la demande est *élastique*.

25. — En portant au premier plan l'idée de la dépense, toute la théorie de l'élasticité s'avive d'une lumière nouvelle d'où il en ressort l'importance. Dire que la demande du coton égyptien est élastique signifie que, si le prix augmente, et par conséquent la *consommation diminue*, la collectivité des consommateurs du coton égyptien *dépense une somme globale inférieure* et donc la *recette* des producteurs de coton égyptien *diminue*. Inversement, si le prix diminue, et par conséquent la *demande augmente*, la *dépense* des acheteurs, qui est en même temps la recette des producteurs, *augmente*. On ne pourrait cependant pas encore conclure que les producteurs sont intéressés à la baisse du prix et à l'augmentation de la consommation qui en dérive, car les recettes représentent la moitié à peine du phénomène intéressant les producteurs ; l'autre moitié étant représentée par les frais de production.

Ecrivons le résultat des trois hypothèses précédentes :

Hypothèse	Prix	Demande	Dépense
1	200	50	100
2	200	75	150
3	200	40	80

Nous pourrions bien mettre en regard les *prix* et les dépenses pour conclure que la demande est *élastique* lorsque le *prix* et la dépense varient dans le même sens, *inélastique* dans le cas contraire. Ce serait suivre l'idée de Cournot, qui aimait considérer le prix comme variable indépendante, et la demande comme variable dépendante.

Moi je préfère dire que la demande est *élastique* lorsque la *demande* et les dépenses varient dans le même sens, inélastique lorsque la variation se fait dans le sens contraire. Et cela pour rester fidèle à l'idée rendue populaire par Marshall, et d'après laquelle, dans la courbe de la demande, cette dernière est la variable indépendante et le prix la variable dépendante.

La méthode de Cournot a un avantage sur celle de Marshall : la connexion entre le prix et la dépense est plus immédiate que celle entre la demande et la dépense. Toutefois, la méthode de Marshall présente à son tour un avantage : la fonction de la dépense est, à une seule valeur ; c'est-à-dire qu'à chaque abscisse correspond une seule ordonnée. Au contraire, en employant comme variable indépendante le prix, on peut avoir une fonction à deux valeurs, c'est-à-dire, qu'une même ordonnée peut couper deux fois la courbe.

26. — Mon expérience dans l'enseignement universitaire m'a montré que ce changement dans l'exposition de la théorie de l'élasticité est heureux. Les étudiants restent froids devant l'idée qu'une variation de 1 % dans les prix peut produire une variation en sens inverse de $\frac{1}{2}$ %, 1 % ou 2 % dans la demande. Mais ils s'intéressent immédiatement si on leur explique qu'une augmentation du prix peut faire *augmenter* la *dépense* des acheteurs ou la faire *diminuer* ou bien encore la laisser *telle quelle* ; et qu'on les porte à extraire les conséquences économiques et sociales des trois différentes hypothèses. Après il devient particulièrement facile de leur montrer que le prix d'une marchandise ayant augmenté et la consommation ayant par conséquent diminué, si la *dépense* des consommateurs *augmente*, cela signifie :

- 1) que le besoin est profondément enraciné en la personne de ces consommateurs ;
- 2) qu'ils se résignent avec difficulté à limiter la consommation, lorsqu'ils sont menacés par une augmentation des prix ;
- 3) qu'ils font appel alors à l'argent auparavant employé à la marge des autres consommations, soient celles présentes, soient celles de l'avenir (ce dernier est le cas d'une réduction de l'épargne) ;

- 4) que le besoin en question est donc rigide, et que la demande guidée par le besoin est également rigide, ou *inélastique*.

V.

COURBE DE LA DÉPENSE ET COURBE DE SON EXPANSIVITÉ.

27. — C'est pour cette raison que j'ai proposé d'étudier l'élasticité, sur la *courbe de la dépense*, plutôt que sur la courbe de la demande elle-même.

Une courbe de la demande :

$$(14) \quad y = y(x)$$

étant donnée, j'appelle courbe de la dépense la courbe ayant l'équation :

$$(15) \quad s = xy(x) = s(x).$$

Géométriquement son interprétation est très facile. Elle fait connaître comment varie le rectangle des coordonnées en fonction de l'abscisse.

Un horizon très vaste s'ouvre devant nous, si nous remplaçons la courbe de la demande par la courbe de la dépense. Tandis que la courbe de la demande ne peut qu'être décroissante, la courbe de la dépense est tantôt *croissante* ; tantôt *décroissante* ; tantôt *croissante* dans un premier trait et *décroissante* dans un deuxième trait ; tantôt *décroissante* dans un premier trait et *croissante* dans un deuxième ; tantôt *constante* et ainsi de suite.

A chacune de ces espèces de courbes de la dépense j'ai donné un numéro d'ordre progressif, et j'ai ensuite divisé chaque espèce en variétés, suivant que l'*élasticité* est elle aussi croissante, décroissante et ainsi de suite. De cette manière j'ai réussi à former un tableau, dans lequel toutes les espèces et variétés possibles sont représentées.

Ce système de classification est expliqué pour la première fois

dans un article que j'ai fourni, cette même année, à l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* de Tübingen. Je n'ai qu'à renvoyer au dit article tous ceux qui s'intéressent d'une manière particulière aux questions de l'élasticité.

28. — Les deux dénominations opposées «élastique», «inélastique», qu'on a acclimatées dans la science économique, deviennent tout de suite évidentes, aussitôt que l'on construit la courbe de la dépense.

Fonder l'opposition entre élasticité et inélasticité sur le fait qu'un certain coefficient est *supérieur ou inférieur à l'unité* peut ne pas être à première vue intelligible. Fonder au contraire l'opposition sur le fait qu'une courbe (celle de la dépense) est *croissante* ou *décroissante* me semble beaucoup plus clair et légitime.

29. — L'étude de la courbe de la dépense peut-être approfondie à l'aide d'une grandeur, que j'appelle *coefficient d'expansivité* de la dépense. Ce coefficient je le désigne par le symbole γ et je le définis comme suit : *la variation en pourcent de la dépense divisée par la variation en pourcent de la demande*. En langage analytique :

$$(16) \quad \gamma = \frac{ds}{s} : \frac{dx}{x} = - \frac{xs'(x)}{s}.$$

La définition a une certaine analogie extérieure avec celle de l'élasticité donnée par Marshall :

$$(17) \quad \eta = - \frac{dx}{x} : \frac{dy}{y} = - \frac{y}{xy'(x)}.$$

Toutefois les deux différences suivantes sont à signaler :

1. Marshall divise la variation en pourcent de l'abscisse par la variation en pourcent de la demande : moi je fais l'inverse.

2. Marshall fait précéder le quotient par la signe — ; moi je le fais précéder par le signe +.

Géométriquement on a l'illustration suivante (fig. 7). Soit S un point de la courbe de la dépense. Tirons par S la tangente à la courbe et appelons σ l'angle qu'elle fait avec l'axe horizontal.

Puis joignons S avec l'origine et appelons τ l'angle que OS fait l'axe horizontal. Evidemment nous avons :

$$\text{tang } \sigma = \frac{ds}{dx}, \quad \text{tang } \tau = \frac{s}{x}$$

et par conséquent :

$$(18) \quad \gamma = \frac{\text{tang } \sigma}{\text{tang } \tau}.$$

Un coup d'œil à la figure 7 nous montre immédiatement que :

1) Si la courbe de la *dépense* est *croissante*, les deux angles σ et τ sont à la fois positifs, et par conséquent γ est aussi positif. Mais nous avons vu que si la courbe de la dépense est croissante la courbe de la *demande* est *élastique*. Donc nous pouvons conclure que, si la courbe de la demande est élastique ($\eta > 1$) la courbe de la dépense est expansive ou a une *expansivité positive* ($\gamma > 0$).

2) Si la courbe de la *dépense* est *décroissante*, l'angle σ est négatif, et par conséquent γ est négatif. Nous en déduisons donc que, lorsque la courbe de la demande est *inélastique*, la courbe de la dépense a une *expansivité négative* ($\eta < 1$, $\gamma < 0$).

3) Enfin, si la tangente au point S est horizontale, l'angle σ est nul, et γ est aussi nul. Donc si la courbe de la demande est *anélastique*, l'*expansivité de la dépense est nulle* ($\eta = 1$, $\gamma = 0$).

30. — Ainsi qu'une courbe de la demande donne origine à une courbe d'élasticité, une courbe de la dépense donne également origine à une *courbe d'expansivité*.

Il existe d'ailleurs, entre les deux fonctions $\eta(x)$ et $\gamma(x)$, une relation assez simple, que j'ai démontrée dans l'article cité :

$$(19) \quad \gamma = 1 - \frac{1}{\eta(x)},$$

et on voit d'elle que les deux fonctions varient *dans le même sens*. On voit encore que lorsque $\eta(x)$ diminue de ∞ à 1 et de 1 à 0, γ diminue de 1 à 0, et de 0 à $-\infty$.

Le signe négatif précèdent une valeur particulière du coeffi-

cient γ , est comme un signal d'alarme, pour nous indiquer que nous sommes en présence de points inélastiques.

Dans l'avant dernière section de ce travail j'illustrerai le principe qu' *aux points inélastiques* de la courbe de la demande correspondent des points à *expansivité nulle* dans la courbe de la dépense. Dans la dernière section j'illustrerai l'autre principe que si *l'élasticité de la demande est infinie* le coefficient d'*expansivité* de la dépense est *égal à 1*.

31. — Il vaut la peine d'appliquer à mon exemple numérique les formules que je viens d'énoncer. L'équation de la courbe de la dépense est dans mon cas particulier :

$$(20) \quad s = \frac{xy}{100}.$$

La règle de la *correspondance des trends* est parfaitement respectée, puisque si x et y sont égaux à 100, s l'est aussi. En remplaçant y par l'expression (12) on trouve :

$$(21) \quad s = 2,24647 x - 0,0095988 x^2 - 0,000028659 x^3.$$

Dans le trait qui nous intéresse la dépense est continuellement *décroissante* de 103,8 (pour $x = 88$) à 88,9 (pour $x = 114$).

L'équation de la *courbe d'élasticité*, déduite des formules (17) et (12) est :

$$(22) \quad \eta = \frac{224,647 - 0,95988 x - 0,0028659 x^2}{0,95988 x + 0,0057318 x^2},$$

tandis que celle de la *courbe d'expansivité*, que l'on peut déduire indifféremment des formules (16) et (12) ou bien des formules (19) et (21) est :

$$(23) \quad \gamma = \frac{224,647 - 1,91976 x - 0,0085977 x^2}{224,647 - 0,95988 x - 0,0028659 x^2}.$$

La courbe de la dépense étant toujours décroissante dans le trait de $x = 88$ à $x = 114$, il s'ensuit que dans ce trait le coefficient d'élasticité est toujours *inférieur à 1*. La formule (22) nous permet d'ajouter qu'il est *en outre* continuellement *décroissant* de 0,92 (pour $x = 88$) à 0,42 (pour $x = 114$). Il décroît même

rapidement, car la courbe de demande dirige sa convexité en bas, et la courbe de la dépense décroît rapidement. ⁽¹⁾

Le coefficient d'*expansivité* est *négalif* et *décroit* lui aussi rapidement de — 0,09 (pour $x = 88$) à — 1,36 (pour $x = 114$).

Le point *anélastique* de la courbe de la demande, ou à *expansivité nulle* de la courbe de la dépense, se trouve avant le trait considéré : son abscisse est 84,79.

Le petit tableau suivant expose les valeurs s , η , γ , pour les quatre abscisses données (voir aussi le petit tableau du § 21) :

Années	Demandes relatives	Prix interpolés	s	η	γ
3	88	118,0	103,84	0,916	— 0,092
1	93	110,6	102,89	0,797	— 0,255
4	104	93,8	97,55	0,580	— 0,724
2	114	78,0	88,92	0,424	— 1,358

VI.

ANELASTICITÉ.

32. — C'est l'étude de la dépense qui m'a permis de résoudre d'une manière complète la question des points anélastiques. Il était connu dès Marshall que le maximum de la dépense (qui dans le cas du monopole devient la recette du monopoleur) correspond à un point d'élasticité 1. Donc ce point (que j'ai appelé ensuite point anélastique) dans le cas fréquemment admis d'une courbe de la demande *élastique dans un premier trait, inélastique dans un deuxième trait*, correspond à un *maximum* de la courbe de la dépense. Je n'ai pas manqué de mettre en évidence ce résultat, très connu d'ailleurs, dans mon premier essai sur l'élasticité (publié dans le *Giornale degli economisti* de 1924.)

(1) Il faut faire attention à ne pas confondre l'allure de la courbe $s(x)$ avec celle de la courbe $\eta(x)$. Une courbe *décroissante de la dépense* pourrait bien donner origine à une courbe *croissante de l'élasticité*. Voir mon article dans l'*Archiv*.

33. — Mais tout de suite après, en analysant d'une manière plus détaillée les courbes de la demande de la famille :

$$y = \frac{a}{(x+b)^n} - c,$$

je découvrais plusieurs formes de courbes de la dépense : entre autres une courbe qui est, pour ainsi dire, la courbe traditionnelle renversée ; c'est à dire une courbe de la dépense qui *commence par être décroissante et finit par être croissante*. La courbe de la demande est alors *inélastique dans un premier trait, élastique dans un deuxième*. Dans ce cas, évidemment, le point d'élasticité 1 (ou point anélastique) correspond à une dépense *minima*.

34. — Le résultat était déjà digne d'attention. En m'avancant dans l'examen d'autres familles de courbes de la demande, je tombais sur un cas à première vue surprenant.

La formule (16) mise sous la forme :

$$(24) \quad \gamma = \frac{s'}{y}$$

est précieuse pour l'analyse des courbes de la dépense. Dans l'étude de la courbe de 3ème degré

$$s = -x^3 + 9x^2 + 6x + 27$$

j'observais que s' s'annule lorsque $x = 3$. Et cependant dans le point $x = 3$ la dépense n'atteint pas un maximum. Ce fait signalait l'existence d'un point d'inflexion qui était tout de suite confirmée par le fait que la deuxième dérivée s'' elle aussi s'annule lorsque $x = 3$. En réalité la courbe $s' = s'(x)$ a l'allure qu'on voit dans la fig. 8b. Après s'être approchée de l'axe horizontal jusqu'à le toucher, elle ne le traverse pas, mais reprend à s'en éloigner ; donc l'ordonnée ne devient jamais négative. La courbe $s = s(x)$ a l'allure schématisée dans la fig. 8a.

J'avais ainsi trouvé un troisième cas de l'anélasticité ; un cas dans lequel la dépense n'est maxima ni minima. C'est le cas de la courbe de la dépense *ayant un point d'inflexion à tangente horizontale*.

Dans ce cas, qu'est ce qui arrive à l'élasticité ? On serait tenté de dénoncer une contradiction. *La courbe de la dépense est toujours*

croissante, donc la courbe de la demande est toujours élastique, donc le coefficient η doit toujours être supérieur à 1. Et cependant nous découvrons un point dans lequel $\eta = 1$. La contradiction n'est qu'apparente et s'explique par une inexactitude renfermée dans la proposition que j'ai mise en italiques. La courbe de la dépense est croissante partout, *sauf dans le point d'inflexion*. Il est donc parfaitement naturel que, dans ce point, la courbe de la demande soit anélastique.

La courbe de l'élasticité dans ce cas plutôt singulier est schématisée dans la fig. 8c. Elle a un premier trait décroissant, un second trait croissant et dans le point de séparation, qui est évidemment un point d'élasticité minima, elle est tangente à une ligne horizontale d'ordonnée 1.

Le théorème général, embrassant les trois cas sus-mentionnés ainsi que celui de la dépense constante, est que *la demande est anélastique lorsque la tangente à la courbe de la dépense est horizontale*. D'autres cas, n'ayant toutefois pas un intérêt pratique, sont énoncés dans mon article de l'*Archiv*.

VII.

POINTS A ÉLASTICITÉ INFINIE.

35. — Je veux finir par la détermination des points à élasticité infinie. Une courbe P_0P de la demande étant donnée (fig. 9), nous rappellerons avec Marshall que :

$$(25) \quad \eta = \frac{\tan \alpha}{\tan \beta}.$$

Ce quotient peut devenir infini dans les trois cas suivants :

1) Lorsque le numérateur devient infini, restant le dénominateur fini. Ces deux conditions se vérifient lorsque le point initial P_0 de la courbe de la demande se trouve sur l'axe des ordonnées à une distance finie de l'origine 0.

2) Lorsque le dénominateur s'annule, c'est à dire lorsque la tangente au point P est horizontale. Et cela se vérifie une première fois lorsque la courbe P_0P , après avoir atteint un minimum

devient croissante. Par exemple ayant interpolé, d'après la méthode des moindres carrés, une parabole de 2^{ème} degré, ou d'un degré supérieur, on a trouvé que l'équation admet un minimum $P'X'$. Alors il faut faire terminer la courbe de la demande à ce minimum : et à ce minimum l'élasticité est infinie. Evidemment l'élasticité, dans le dernier trait de la courbe de la demande, ne peut être que croissante.

3. Mais la ligne horizontale peut être tangente à un point d'inflexion de la courbe de la demande, comme dans la fig. 11a. Dans ce cas aussi l'élasticité sera infinie. Et la courbe de l'élasticité sera évidemment discontinue dans ce point (fig. 11c) : elle aura un trait croissant avant ce point et un trait décroissant après.

En résumant je dirai que la courbe de la demande peut avoir un point d'élasticité infinie à son début, ou bien à son point terminal, et même dans un point intermédiaire.

36. — Voyons maintenant comment ces mêmes conclusions se justifient, en faisant appel au coefficient γ . Lorsque pour $x = 0$ on a y égale à une quantité finie, évidemment $s(0) = 0$. Mais si la courbe de la dépense passe par l'origine, voilà que $\text{tang } \sigma = \text{tang } \tau$ et donc $\gamma = 1$. C'est le premier cas.

37. — Lorsque la courbe de la demande a un minimum positif comme dans la fig. 10a, elle est tangente dans le point de minimum à une ligne horizontale AP.

Cette ligne horizontale donne naissance, dans le diagramme de la dépense (fig. 10b), à une droite OS sortant de l'origine et formant, avec l'axe horizontal, un angle dont la tangente est justement égale à AO (fig. 10a).

La courbe $S'S'S''$ (fig. 10b) a, comme ordonnées, des grandeurs respectivement égales aux rectangles xy de la fig. 10a. Or chaque ordonnée $S'X'$ de la fig. 10b peut se décomposer en deux tranches. L'une est AX' , qui correspond au rectangle $OX'X'A'$ de la fig. 10a. L'autre est $S'A'$ qui correspond au rectangle AA' . $A'P'$ de la fig. 10a. On aperçoit que ce deuxième rectangle s'annule lorsque l'abscisse est OX (fig. 10a.). Donc si la distance OX est la même dans les fig. 10a et 10b, il s'ensuit que nécessairement

dans le point S la courbe $S'SS''$ est tangente à la droite OS sortant de l'origine.

38. — D'une manière analogue on démontre que, lorsque la courbe de la demande possède un point d'inflexion à tangente horizontale, la courbe de la dépense possède un point d'inflexion où elle est tangente à une droite sortant de l'origine. Les figures 11a et 11b l'expliquent mieux qu'un long raisonnement.

U. Ricci.

ALLURE MONDIALE DES PRIX

EN
1929 ET 1930

(SUITE ET FIN ⁽¹⁾)

PAR
JEAN SCHATZ

CHEF DE LA SECTION DE STATISTIQUE
DÉPARTEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

II.

PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ANIMALES ET DES PRODUITS D'ANIMAUX

Les principaux produits de ce groupe proviennent plus ou moins directement du patrimoine mondial des bovidés et ovidés dont l'accroissement et la consommation sont quelque peu conjecturaux, soit par le fait que certains pays négligent de recueillir les données statistiques, soit parce que le relevé est effectué d'une manière sommaire et irrégulière.

PRIX DU BEURRE. — L'augmentation progressive du commerce international du beurre et du fromage que l'on constate depuis plusieurs années a continué en 1929 et en 1930 dans les principaux centres de production.

Le Danemark, où le nombre des bovidés dénote un accroissement continu et où l'on multiplie les efforts pour en améliorer le rendement, a pu augmenter encore sensiblement ses exportations: 1.690.000 quintaux en 1930 contre 1.590.000 l'année précédente et 1.477.000 en 1928.

L'exportation du beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie pendant l'année 1930 a progressé dans des proportions considérables. Nous constatons en effet, que l'exportation des deux pays réunis s'est élevée en 1930 à 1.525.000 quintaux contre 1.307.000 en 1929. Au total, l'exportation des principaux pays producteurs a augmenté en 1930 de plus de 200.000 quintaux.

Les pays dont l'exportation accuse une régression en 1930 sont: la Russie, les Pays-Bas, l'Etat Libre d'Irlande, la Pologne et la France.

(¹) Voir "*L'Egypte Contemporaine*" fasc. de février 1931 (N° 126), pp. 201-236.

PRIX MONDIAUX DU BEURRE

TABLEAU XXII

MOIS	LE CAIRE					Milan	Normandie (Fran.)	Genève	Berlin	Londres	Etats-Unis
	Beheiri		Meza-har	Saidi		Naturel	En mottes centrifuges			Danish	Creamery State Best
	Bakari	Ga-mousi		Bakari	Ga-mousi						
	P. T. par Cantar					Lire par quintal	Francs par quintal	Francs par quintal	Reich marks par quintal	Shellg. par Cwt.	Cents par Livre
1929 :											
Janvier . .	709	740	684	669	696	1525	2410	550	362.76	190/6	50.5
Février . .	731	747	706	706	716	1525	2500	540	365.00	189/-	51.5
Mars . . .	686	708	655	637	657	1525	2180	525	335.84	169/-	47.-
Avril . . .	683	708	651	639	668	1525	1900	510	309.70	161/-	46.-
Mai	656	692	642	622	651	1500	1950	495	323.28	165/-	43.5
Juin	632	673	626	595	624	1500	2030	500	316.08	175/-	43.-
Juillet . .	647	665	634	604	635	1475	1821	510	326.60	172/6	44.-
Août	651	679	651	611	642	1512.5	2030	430	333.56	180/-	44.5
Septembre .	665	693	638	621	664	1537.5	2600	430	372.40	199/6	47.-
Octobre . .	675	702	634	626	667	1625	2500	580	373.56	195/-	45.-
Novembre .	675	700	629	626	647	1700	2460	590	366.16	191/-	43.7
Décembre .	665	697	616	611	653	1600	2520	590	340.00	171/-	38.5
„ 1928	693	736	691	666	703	1575	2630	550	404.16	211/-	49.-
Différence %	4.0	5.3	10.9	8.3	7.1	1.6	4.2	+ 0.0	15.8	18.9	21.4
1930 :											
Janvier . .	642	686	650	614	645	1500	2100	590	312.62	173/-	37.-
Février . .	646	697	674	612	616	1500	2230	590	312.50	173/-	34.5
Mars	672	703	674	651	673	1450	2000	590	287.50	150/-	38.-
Avril	669	689	664	636	658	1350	1420	590	263.34	139/-	37.5
Mai	662	690	625	607	640	1175	1580	590	250.76	131/-	33.-
Juin	665	694	636	622	644	1175	1630	590	262.16	146/-	33.5
Juillet . .	669	679	611	585	549	1175	1650	590	288.96	157/-	37.5
Août	684	706	621	643	669	1200	1480	590	276.84	143/-	40.5
Septembre .	672	700	612	621	669	1300	1600	590	275.24	150/-	40.5
Octobre . .	657	679	599	595	647	1312	1670	590	271.12	153/-	40.5
Novembre .	650	673	589	573	647	1250	1860	590	272.26	133/-	36.-
Décembre .	642	665	579	574	612	1187	2130	590	274.88	142/-	29.-
„ 1929	665	697	616	611	653	1600	2520	590	340.—	171/-	38.5
Différence %	3.4	4.5	6.0	6.0	6.2	25.8	15.5	—	19	16.9	2.2

Pendant les premiers mois de l'année, les prix se sont maintenus à un niveau relativement élevé, à la suite des gélées qui ont empêché l'arrivée des produits du Nord-Est de l'Europe aux centres d'importation, et en raison de la réduction des offres de l'Argentine et de l'Australie. Plus tard, lorsque la production des pays du Nord-Est de l'Europe se déversa sur les centres de consommation, les prix fléchirent considérablement ; aussi quand ces quantités furent absorbées, la situation des prix s'améliora-t-elle de nouveau. Toutefois, les fortes expéditions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et la limitation de la consommation dans plusieurs pays importateurs provoquèrent une baisse subite et progressive dans les prix du beurre et cette situation s'est maintenue dans certains pays pendant tous les mois de l'année 1929. En effet, les prix du beurre à Londres étaient en décembre 1929 de 18,9 % inférieurs à ceux de décembre 1928 ; à Berlin de 15,8 % ; aux Etats-Unis d'Amérique de 21,4 % ; en France de 4,2 % ; en Egypte de 7 % et en Italie de 1,6 % inférieurs. Ce n'est qu'en Suisse que les prix accusèrent une légère augmentation de 6 % environ et demeurèrent invariants depuis novembre 1929 jusqu'à décembre 1930.

Les produits laitiers ont eu à lutter en 1930, contre des difficultés particulièrement graves. D'une part, la production avait augmenté par suite de l'extension et du perfectionnement des exploitations et d'autre part, la demande avait faibli à la suite de la crise économique générale et du chômage toujours croissant dans les centres consommateurs. Ces circonstances ont eu leur répercussion dans la baisse des prix. Le fléchissement enregistré en 1930 a été extrêmement marqué dans les principaux pays d'Europe. En effet, les prix du beurre ont encore baissé de 26 % en Italie ; de 19 % en Allemagne ; de 17 % à Londres et de 16 % en France. Ils ont cependant accusé en Egypte, dans leur ensemble, une diminution moindre qui ne s'élève qu'à 5 % à peine.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'excédent des importations du beurre et du fromage en Egypte durant les cinq dernières années. Cet excédent est assez important car il s'élève en moyenne à 950 tonnes par an pour le beurre et à 3.120 tonnes pour les différentes qualités de fromages.

BEURRE ET FROMAGES

IMPORTÉS EN EGYPTE ET EXPORTÉS DE L'EGYPTE

(Quantités exprimées en tonnes)

TABLEAU XXIII.

DÉSIGNATION	1926	1927	1928	1929	1930
Beurre :					
Importation	1204	1088	667	748	1095
Exportation	14	30	18	13	6
Excédent des importations	1190	1058	649	735	1089
Fromages :					
Importation	3107	3073	3231	2977	3417
Exportation	12	56	40	56	29
Excédent des importations	3095	3017	3191	2921	3388

Le tableau précédent démontre également que les quantités de beurre importées en 1930 sont supérieures de 440 tonnes à celles de l'année 1928 et de 354 tonnes aux quantités importées en 1929. D'autre part les différentes qualités de fromage importées en Egypte accusent une progression presque continue.

On est en droit de se demander comment l'Egypte — où le bétail à lait est nombreux, — importe tous les ans des quantités aussi considérables de beurre et de fromage. D'autant plus, que les qualités de beurre fabriquées dans le pays ne sont pas inférieures à celles importées de l'Etranger. Nous sommes persuadés cependant, que dans un avenir prochain cette situation sera modifiée à l'avantage du pays; car, grâce à l'augmentation des droits prévue par le nouveau tarif douanier, et aux mesures protectionnistes prises, pour encourager le développement des activités industrielles dont déjà des résultats non négligeables ont été obtenus et qui se reflètent dans la diminution des importations de certains produits industriels finis, la fabrication du beurre et du fromage se développera sur une plus vaste échelle et l'Egypte pourra s'affranchir, sinon complètement, du moins en grande partie de l'Etranger. Néanmoins, pour atteindre ce but, on devrait également chercher à améliorer les conditions de l'élevage

du bétail à lait, car, si l'on consulte les statistiques internationales, on sera frappé par la différence sensible qui existe entre le rendement moyen de lait produit par une vache laitière égyptienne et une vache laitière européenne. Cette dernière donne suivant la race, de 4500 à 7500 rotolis, tandis que la vache laitière égyptienne ne donne en moyenne, durant les six mois qui suivent le vêlement, que 2300 à 2400 rotolis, soit un rendement moyen de 15 rotolis de lait par jour durant les quatre premiers mois, de 10 à 12 le cinquième et de 4 à 6 rotolis le sixième mois. Cette forte différence est due, croyons-nous, à ce qu'en Egypte, contrairement à ce qui se passe à l'Etranger, la plupart des fellahs n'accordent au bétail à lait qu'un repos très limité et l'emploient au labour de la terre et à d'autres travaux des champs, ce qui l'épuise et l'empêche de produire de plus grandes quantités de lait.

Quant à la Bufflesse ou Gamousse, elle est sans conteste l'animal laitier de l'Egypte. C'est la favorite du petit fellah, puisqu'elle fournit une quantité importante de lait riche, propre à la fabrication du fromage nécessaire à sa nourriture journalière et que par la vente du lait restant disponible, elle lui assure un revenu supplémentaire. Toujours est-il, que la gamousse est l'un des animaux les plus négligés en Egypte car, par des soins spéciaux et une alimentation rationnelle, elle pourrait donner une quantité de lait supérieure à celle de n'importe quelle race bovine du monde. Actuellement une gamousse donne en moyenne, durant les huit mois qui suivent le vêlement, 4100 rotolis de lait, soit 20 rotolis par jour durant les six premiers mois, 11 le septième mois et 3 rotolis le huitième mois.

En Roumanie p.e. l'action que l'Etat entreprend une vue d'encourager l'élevage des bovins se manifeste : 1°) directement, par un fond de 100 millions de lei mis à la disposition des communes et départements par des emprunts *sans intérêts* remboursables en deux ans, destinés à l'achat de reproducteurs ; 2°) indirectement, par l'organisation d'expositions agricoles départementales des Chambres d'Agriculture, à l'occasion desquelles on distribue des prix en argent, des diplômes et des médailles aux éleveurs méritants.

PRIX DE LA VIANDE. — Indépendamment de l'allure qui prédomine dans les autres marchés des denrées alimentaires et con-

trairement à la tendance du niveau général des prix, les marchés des viandes se sont maintenus dans le monde entier assez fermes depuis 1928, sans interruption jusqu'en décembre 1929 et les prix accusent même une hausse assez sensible dans la plupart des pays du monde.

Des statistiques internationales on peut conclure qu'il s'est produit, ces dernières années, une modification importante de la demande, celle-ci ayant diminué pour les céréales, tandis qu'elle a augmenté pour la viande. Il est intéressant de remarquer, à cet égard, que la production de viande et, en fait, la consommation par tête, dans l'Amérique du Nord, est moindre à l'heure actuelle, tandis qu'en Europe, elle a augmenté depuis 1923 de près de la moitié. Le tableau II inséré au commencement de cette étude, fait ressortir que la production de la viande de bœuf et de veau en 1928 comparée à celle de 1913 a augmenté de 20 %, la viande de porc de 33 %, et la viande de mouton de 1 % à peine.

Parmi les différentes causes qui ont déterminé en 1929 la progression des prix, il y a lieu de citer notamment la demande toujours croissante des États-Unis. En effet, le marché américain s'est transformé ces dernières années, de marché exportateur en marché importateur. Les excédents des importations sur les exportations des viandes aux États-Unis d'Amérique exprimés en tonnes, ont été les suivants :

EXCÉDENT DES IMPORTATIONS SUR LES EXPORTATIONS DES VIANDES AUX ÉTATS-UNIS

TABLEAU XXIV.

ANNÉES	VIANDE DE BŒUF			Viande du Mouton fraîche, congelée et frigorifiée
	Fraîche frigorifiée et congelée	en boîte	autrement préparée	
1925	5.640	3.915	— 8.269	557
1926	7.957	9.135	— 3.998	969
1927	18.463	14.931	3.755	760
1928	25.378	24.157	8.738	1009
1929	17.976	39.610	7.742	1726

Les pays qui complétèrent l'approvisionnement nécessaire au peuple américain furent principalement le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

D'après le rapport annuel pour 1930, publié par le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, les éleveurs des bovidés pour la viande, envisageant une extension de la production, se trouvent en face de la tendance générale d'augmenter le nombre des bovidés et d'une tendance à la baisse des prix. Les prix de la viande fléchirent rapidement en 1930; le prix moyen obtenu par les éleveurs pour 100 livres de bœuf a baissé de 8.69 dollars au 15 janvier à 6.37 au 15 décembre. Les prix correspondants pour 100 livres de veau baissèrent de 11.84 à 8.84 dollars.

En ce qui concerne l'Egypte, les statistiques douanières font ressortir que durant les années 1927 à 1929, l'importation des différentes espèces de bétail, tout en y comprenant le Soudan, a considérablement diminué, tandis que les viandes fraîches et frigorifiées accusent une forte progression, à l'exception de la viande de mouton dont les quantités importées sont en légère diminution.

IMPORTATION DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE BÉTAIL ET DES VIANDES EN EGYPTE.

TABLEAU XXV.

	Unité	1925	1926	1927	1928	1929
Bœufs	Nombre	36.890	27.520	19.556	21.169	22.662
Vaches	"	3	—	—	6	—
Moutons	"	282.455	286.206	168.003	198.844	169.398
Chèvres	"	70.677	42.214	19.155	39.055	34.780
Veaux	"	537	488	152	94	54
Porcs	"	252	47	100	100	97
Viandes fraîches et frigorifiées :						
Bœuf et Veau	Kilogr.	600.386	719.570	672.338	758.380	758.171
Moutons	"	42.614	43.857	37.321	40.408	37.348

La diminution du nombre importé en 1929 des différentes espèces de bétail par rapport à l'année 1925, exprimée en % est la suivante : 38,7 % pour les bœufs ; 40 % pour les moutons et 50,8 % pour les chèvres. Vu l'écart sensible que l'on constate

dans nos importations, nous avons cru utile d'avoir à en rechercher la cause.

Dans le tableau suivant, publié par le Ministère de l'Agriculture, sont indiqués les chiffres de l'effectif des principales espèces de bétail en Egypte, au mois de septembre de chacune des années indiquées.

EFFECTIF DES PRINCIPALES ESPÈCES DE BÉTAIL EN ÉGYPTE.

TABLEAU XXVI.

ANNÉES	Bovidés	Buffles	Ovidés	Capridés	Porcins
1925	676.994	722.943	1.091.016	455.054	13.255
1926	721.738	763.134	1.143.554	529.972	16.677
1927	739.524	757.901	1.232.220	622.339	20.854
1928	791.757	788.491	1.179.538	548.493	14.840
1929	800.853	822.594	1.002.596	731.081	12.630

En comparant les chiffres du recensement de 1929 à celui de 1925, on constate une augmentation sur toutes les espèces, à l'exception des ovidés et porcins. En effet, l'accroissement remarqué dans les différentes espèces durant l'intervalle compris entre 1925 et 1929 -- exprimé en ‰ -- est le suivant : 18,3 ‰ pour les bovidés ; 13,8 ‰ pour les buffles ; 60,6 ‰ pour les capridés. Pendant la même période, les moutons et les porcs ont accusé respectivement une diminution de 8,1 ‰ et de 4,7 ‰.

Voyons dans quelle mesure les excédents de l'effectif annuel des différentes espèces de bétail correspondent avec l'estimation du croît, estimation faite d'après le nombre des animaux abattus dans les abattoirs d'Egypte, les importations, les exportations, ainsi que la différence constatée annuellement dans les données du recensement.

ESTIMATION DU CROIT DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE BÉTAIL EN EGYPTE.

TABLEAU XXVII.

	1925	1926	1927	1928	1929
BOVIDÉS :					
ABATTUS : Bœufs . . .	45 230	32 305	33 209	33 530	34 729
Vaches . . .	19 473	26 894	22 429	22 560	21 037
Buffles . . .	28 269	26 473	29 731	28 774	26 167
Veaux . . .	191 126	208 702	238 968	245 484	238 736
Totaux	284 098	294 374	324 337	330 348	320 669
IMPORTAT. (à déduire)	37 430	28 008	19 708	21 269	22 716
	246 668	266 366	304 629	309 079	297 953
EXPORTAT. (à ajouter)	—	9	1 257	5	—
	246 668	266 375	305 886	309 084	297 953
Différence entre deux recensements . . .	- 16 327	+ 84 935	+ 12 553	+ 82 823	+ 43 199
CROIT DES BOVIDÉS	230 341	351 310	318 439	391 907	341 152
OVINS :					
ABATTUS : Moutons	762 967	766 411	710 222	678 255	669 998
Chèvres . . .	83 819	84 237	85 553	90 027	92 474
+ 25 % ⁽¹⁾	211 606	212 662	198 944	192 071	190 618
Totaux	1 058 482	1 063 310	994 719	960 353	953 090
IMPORTAT. (à déduire)	353 132	328 420	187 158	237 899	204 178
	705 350	734 890	807 561	722 454	748 912
EXPORTAT. (à ajouter)	—	—	1 793	447	—
	705 350	734 890	809 354	722 901	748 912
Différence entre deux recensements . .	+ 6 727	+ 127 456	+ 181 033	- 126 528	+ 5 646
CROIT DES OVINS	712 077	862 346	990 387	596 373	754 558

Les données des deux tableaux précédents font ressortir l'importance que prend d'année en année le développement de l'élevage du bétail en Egypte. Il y a lieu d'observer que le croît des bovidés (comprenant les bœufs, les vaches, les buffles et les veaux) est de 48 % supérieur en 1929 par rapport à 1925 et que le croît des ovins (comprenant les chèvres et les moutons) après avoir atteint 21 % en 1926 et 39 % en 1927 se trouve réduit

⁽¹⁾ Estimation du nombre des moutons et chèvres abattus par les particuliers en dehors des abattoirs.

en 1929 à 6% environ. La régression du croît constatée sur les ovins en 1928 seulement, est due, nous en sommes certain, à une erreur dans les chiffres du recensement de cette même année, car les deux recensements antérieurs accusaient une augmentation de 127.456 têtes en 1926 et 181,033 en 1927, contrairement au recensement de 1928, qui mentionne 126.000 têtes, en moins. Ce qui laisse encore supposer qu'une erreur s'est glissée dans les statistiques de 1928 c'est, que la proportion du croît des bovidés est presque égale à la différence en moins des importations, tandis que la proportion en moins des ovins importés n'est pas balancée cette même année par un croît correspondant.

Comme il résulte du tableau ci-contre, les prix de la viande en décembre 1929, comparés à ceux du même mois de 1928, accusaient une progression dans tous les pays, à l'exception de l'Egypte où l'écart a été insignifiant (plus de 4 % pour la viande de mouton, moins de 4,4 % pour la viande de bœuf, et plus de 1 % pour la viande de veau). La progression dans les capitales des pays étrangers, exprimée en %, est la suivante : à Paris, de 27 % pour le veau et de 14,4 % pour le bœuf ; à Berlin, de 8,7 % pour la viande de bœuf ; à Londres, de 12,5 % et 9,8 % pour la viande de bœuf et celle de mouton respectivement.

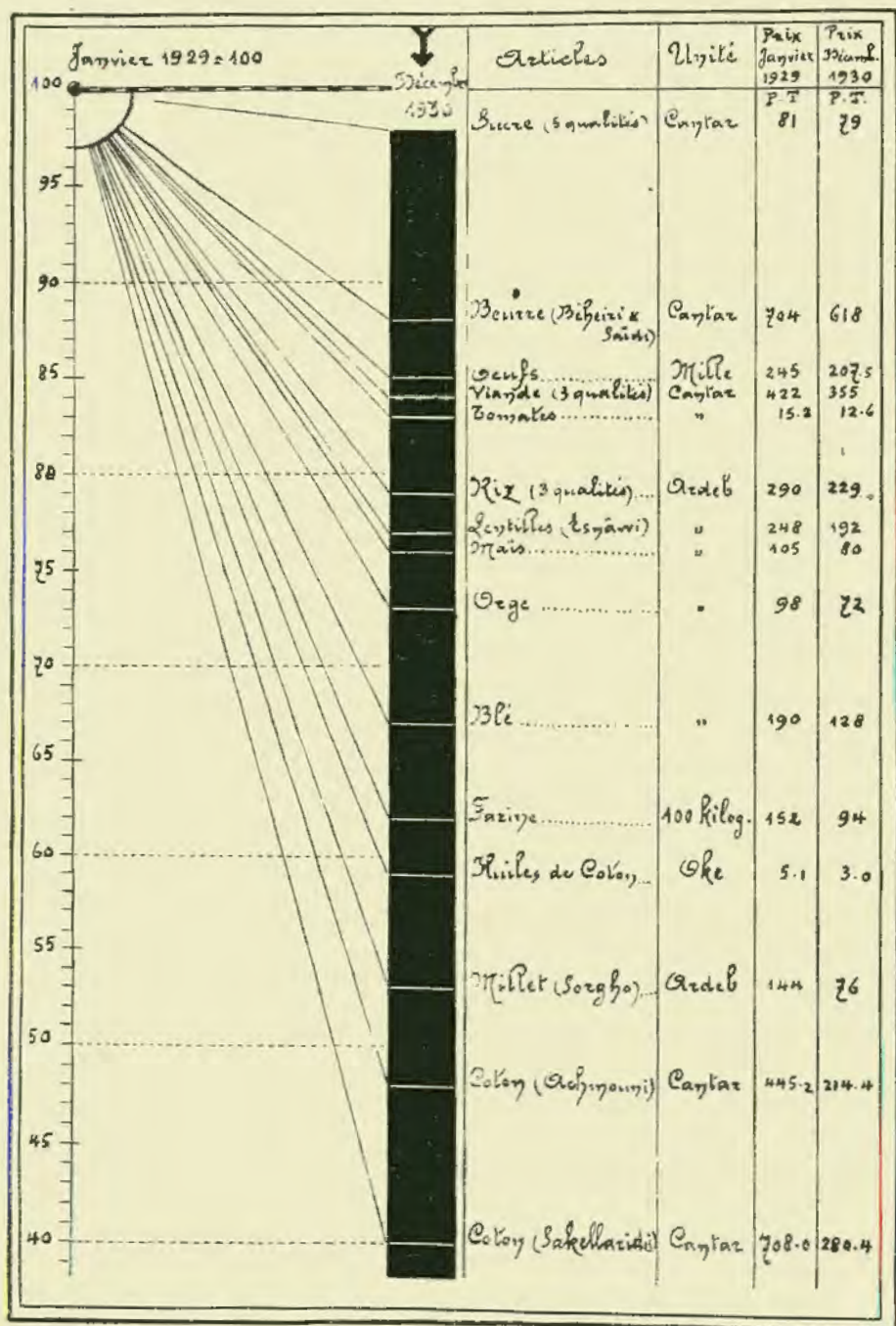
Quant aux prix pratiqués en 1930, ils accusent une baisse générale sur tous les marchés, à l'exception de celui de Paris où les prix de la viande ont été très fermes durant toute l'année et ils ont enregistré entre décembre 1929 et décembre 1930 une augmentation de 14,4 % pour la viande de bœuf et de 1,3 % pour celle de veau. Contrairement à ce qu'il s'était passé en 1929, les prix en Egypte ont baissé sensiblement. Nous constatons en effet, qu'entre décembre 1929 et décembre 1930, les prix de la viande de veau ont fléchi de 23,8 % ; celle de mouton baladi de 16,9 % ; le mouton chami de 13,2 % ; le bœuf de 4,6 % et la viande de buffle de 5,4 %. Quoique le fléchissement des prix de la viande a été très sensible en Egypte, il a été cependant inférieur à celui atteint à Chicago où les prix ont reculé en 1930 de 26,8 % pour la viande de boeuf et de 27,7 % pour celle de mouton.

PRIX MONDIAUX DE LA VIANDE

TABLEAU XXVIII.

Mois	LE CAIRE					BERLIN	PARIS		LONDRES		CHICAGO	
	Mouton		Boeuf Baladi	Veau	Buffle	Boeuf	Boeuf	Veau	Boeuf	Mouton	Boeuf	Mouton
	Baladi	Châmi										
	P. T. par Cantar					Reich- marks par 50 kil.	Francs par Quintal		Shellings par 8 Livres		Cents par Livre	
1929 :												
Janvier . . .	550	375	340	377	375	90.7	770	1290	5/4	6/10	19.—	19.50
Février . . .	550	375	340	370	375	92.3	786	1183	5/7	7/4	18.75	21.50
Mars . . .	550	375	340	403	375	91.3	833	1233	5/8	6/10	20.—	22.—
Avril . . .	550	375	339	437	375	92.8	880	1230	5/8	8/8	20.50	25.75
Mai . . .	550	375	325	475	375	93.3	856	1160	5/10	7/2	22.	22.
Juin . . .	550	375	325	475	375	94.6	923	1270	7/—	7/4	23.	21.
Juillet . . .	550	375	325	475	375	99.9	900	1220	5/8	6/10	22.50	21.
Août . . .	568	375	325	475	375	98.4	820	1150	5/3	7/2	20.25	21.25
Septembre . .	580	375	325	475	375	94.5	836	1160	5/4	7/4	19.75	21.
Octobre . . .	580	375	325	456	275	93.3	890	1273	5/4	7/—	19.	21.50
Novembre . .	580	375	325	456	275	94.9	846	1286	5/2	6/10	21.	21.50
Décembre . .	572	375	325	394	275	98.—	850	1430	6/—	7/6	20.50	20.75
Décem. 1928	550	375	340	390	275	91.1	743	1126	5/4	6/10	19.—	19.50
Différence %	+ 4.0	—	— 4.4	+ 1.0	—	+ 8.7	+ 14.4	+ 27.0	+ 12.5	+ 9.8	+ 7.9	+ 6.4
1930 :												
Janvier . . .	550	375	325	356	275	97.2	830	1410	5/9	7/4	19.75	20.50
Février . . .	550	375	325	375	275	94.8	863	1256	6/—	7/10	19.70	19.50
Mars . . .	537	375	325	367	275	93.6	913	1233	6/—	7/10	19.—	19.—
Avril . . .	525	375	325	360	275	95.3	963	1383	6/1	7/8	18.—	18.—
Mai . . .	525	375	325	375	275	94.4	1075	1313	6/—	7/8	18.50	19.—
Juin . . .	525	375	322	370	275	96.1	1100	1353	5/8	7/10	17.50	18.—
Juillet . . .	525	375	315	346	275	97.3	1090	1090	5/10	7/4	18.—	16.—
Août . . .	525	375	317	354	275	98.3	1043	1300	5/4	6/6	16.—	17.—
Septembre . .	525	350	312	350	270	97.3	1120	1356	5/4	7/2	16.—	16.75
Octobre . . .	504	325	310	340	265	94.5	1073	1293	5/2	7/3	16.—	16.—
Novembre . .	475	325	317	315	265	93.6	1053	1306	4/11	7/2	15.50	16.—
Décembre . .	475	325	290	300	260	95.3	1080	1450	5/3	7/—	15.—	15.—
Décem. 1929	572	375	325	394	275	98.—	850	1430	6/—	7/6	20.50	20.75
Différence %	-16.9	-13.2	-4.6	-23.8	-5.4	-2.7	14.4	+ 1.3	-12.5	-6.6	-26.8	-27.7

La Baisse des Prix en Egypte



PRIX DE LA SOIE NATURELLE. — L'invention de cette industrie est due à l'impératrice Si-Ling-Chi, épouse de l'empereur Hang-Ti; elle remonte à environ 2700 ans avant notre ère. L'élevage du vers à soie constitua un art sacré et fut pendant plusieurs siècles l'apanage des impératrices et de la haute noblesse. Les Chinois purent garder leur secret durant deux mille ans, par des mesures législatives très rigoureuses punissant même de mort quiconque aurait divulgué leurs procédés à des étrangers. La sériciculture put enfin pénétrer au Japon, puis aux Indes et plus tard en Perse et au Turkestan. Partout le secret de la nouvelle industrie était jalousement gardé. Ce n'est que beaucoup plus tard, c'est-à-dire entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, que l'industrie de la soie commence à s'établir en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et dans d'autres pays.

PRODUCTION MONDIALE DES COCONS
(Quantités exprimées en tonnes)

TABLEAU XXIX.

PAYS	Moyenne 1909-13	1925	1926	1927	1928	1929
Italie . . .	45.327	48.242	43.098	50.702	52 488	53.349
Japon (y compris Corée . . .	156.789	327.087	335.328	352.057	364.241	398.303
Autres Pays . .	15.404	14.742	14.240	15.049	14.753	14.276
Totaux	217.520	390.071	392.666	417.808	431.482	465.928

Dans les marchés de la soie naturelle, on a enregistré en 1929, une profonde dépression. La production de cocons pendant ces dernières années, comparée à celle des années d'avant-guerre, accuse une sensible augmentation. Si l'on examine le tableau précédent, on y constatera que les deux pays principaux producteurs sont le Japon et l'Italie qui, à eux seuls, produisirent en 1929 environ les 97 % de la production mondiale. De cette proportion, 85 % reviennent au Japon et 12 % à l'Italie. Quoique la production

de 1929, comparée à la moyenne quinquennale des années 1909-1913, ait plus que doublé, l'Italie enregistre durant cet intervalle une augmentation d'environ 18 % à peine, contre 154 % pour le Japon.

Les statistiques de la production de la soie grège dans le monde, se traduisent pour chacun des principaux pays producteurs par les chiffres suivants :

PRODUCTION MONDIALE DE LA SOIE GRÈGE

(Quantités exprimées en tonnes)

TABLEAU XXX.

PAYS PRODUCTEURS	1925	1926	1927	1928	1929
Japon	25.845	30.025	31.225	33.600	28.745
Italie	4.380	3.855	4.627	4.836	4.826
Chine	8.855	8.745	8.660	9.215	9.325
France	260	240	295	205	195
Anatolie	95	70	80	125	135
Syrie et Chypre	250	265	270	280	290
Autres pays	990	940	913	924	1.059
Totaux	40.675	44.140	46.070	49.185	44.575

D'autre part, ces mêmes statistiques afférentes à la consommation accusent en 1928, pour les principaux pays consommateurs les quantités ci-après :

	Tonnes
Etats-Unis d'Amérique . . .	34.000
France	6.000
Tous les autres pays réunis . .	12.000

Le marché de la soie dans le monde est régi, à notre époque, d'abord par la production du Japon, ensuite par la consommation des Etats-Unis d'Amérique. La détermination des prix dépend par conséquent de la situation générale dominante dans les marchés de New-York et de Yokohama. La tendance de ces marchés s'impose donc définitivement à tous les autres.

PRIX MONDIAUX DE LA SOIE GRÈGE

TABLEAU XXXI.

MOIS	MILAN		LYON		LONDRES				NEW YORK		BERLIN	
	Jaune classique		de Shantung		du Japon Nos. 1-1½		d'Italie 1st Order		du Japon ex cracks		Rohseide Krefeld	
	Lire par kilogr.		Francs par kilogr.		Shellings par Livre				Dollars par Livre		Reichmarks par kilogr.	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	221.-	174.-	300.-	245.-	21/-	19/9	22/-	18/3	5.10	4.75	53.40	44 --
Février	217.5	n.c.	290.-	245.-	21/-	19/3	21/9	17/9	5.18	4.40	52.-	41.45
Mars	207.5	160.-	298.5	245.-	20/9	18/9	21/-	17/9	5.20	4.65	51.25	40.50
Avril	200	157.	312.5	240	20/6	17/9	20/6	17/3	5.20	4.50	50.30	39.40
Mai	195	n.c.	285.	227.5	20/-	16/3	20/6	15/3	5.05	4.20	48.05	37.70
Juin	195.-	112.5	n.c.	n.c.	19/6	13/-	20/4	13/6	5.00	3.55	47.10	33.65
Juillet	190	107	280	n.c.	19/6	12/6	20/3	12/6	4.90	3.10	48.50	29.60
Août	195	122	283.5	n.c.	20/-	12/6	20/6	13/3	5.10	3.05	47.40	29.30
Septembre	204	112	287.5	180.-	20/9	10/9	21/-	12/6	5.20	2.40	47.05	29.30
Octobre	205	108	292.5	175.-	20/6	10/6	20/3	11/9	5.10	2.50	48.40	27.80
Novembre	195	112	285	165.-	20/-	10/3	19/9	11/6	4.75	2.40	46.90	27.40
Décembre	175	113.5	252.5	163¾	19/6	10/6	18/3	11/-	4.70	2.65	44.40	27.50
Déc. 1928	221		297.5		21/3		22/-		5.05		53.25	
Différence %	-20.8		-15.1		-8.2		-17.6		-6.9		-11.0	
Déc. 1929		175		252.5		19/6		18/3		4.70		44.40
1930		113.5		163.75		10/6		11/-		2.65		27.50
Différence %		-35.1		-15.1		-46.1		-39.7		-43.6		-38.1

Durant les quatre premiers mois de l'année 1929, les prix ont été fermes, soutenus par la demande des Etats-Unis. En mai, les prévisions d'une production élevée ainsi que la contraction de la consommation américaine firent précipiter les cours. A New-York, les stocks évalués à 90.000 balles en décembre 1928 ont plus que doublé dans l'espace de cinq mois.

Même au Japon, les disponibilités ont été en forte augmentation et le Gouvernement a dû intervenir pour soutenir le Syndicat de défense des prix.

En Italie, l'année 1929 a été caractérisée par les efforts déployés sans succès, par les filateurs en vue de fixer une marge de profits entre les prix des cocons et ceux de la soie, et l'année s'est clôturée avec des perspectives défavorables.

Malgré toutes les mesures de protection prises dans les divers pays, les prix fléchirent en 1930 d'environ 40 % contre 13 %

l'année précédente. Parmi les facteurs les plus importants qui ont provoqué cette baisse, il faut souligner l'état d'instabilité du marché américain, consommateur très considérable de soies étrangères, qui a entraîné, surtout pendant le premier semestre de 1930, une très forte contraction du volume des exportations.

Dans les autres marchés les plus importants, c'est-à-dire les marchés italien et japonais, on constate en 1930 une baisse continue des prix. En Italie, les prix de la soie avaient déjà subi une régression sensible en 1929, année durant laquelle les soies brutes, qualité extra 13/15 qui, en janvier 1929 étaient cotées à 220 Lire le kilogr. tombèrent à 185 en décembre; de 180 Lire en janvier 1930, les prix ont encore reculé et atteignaient à peine 105 Lire en décembre dernier, perdant donc dans l'espace de deux années plus de 50% de leur valeur.

Sur le marché de Yokohamas la soie japonaise n'a pas résisté à la crise générale; ainsi la qualité Grand double extra qui valait 1335 yens le picul en janvier 1930, se vendait à 720 yens en décembre suivant.

Quoique sur l'industrie de la soie naturelle, on ne possède qu'un petit nombre de renseignements comparables, le Memorandum sur la production et le commerce de la Société des Nations, relate que la production de la soie brute a progressé sensiblement. Cette augmentation provient du fait qu'en Extrême-Orient, la production a augmenté de plus de 23 %. Par contre en Europe, elle est restée relativement stable et n'a augmenté que faiblement; en Grèce, elle est tombée de 320 tonnes métriques en 1925 à 210 tonnes métriques en 1929, mais simultanément elle s'est élevée en Italie de 4.380 à 4.826 tonnes métriques.

Les pays industriels les plus importants qui s'occupent de la soie sont : les Etats-Unis, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la Grande-Bretagne.

Dans le tableau suivant sont reproduits les nombres-indices de la production que la Section Economique et Financière de la Société des Nations a publiés. On y constate des écarts considérables d'une année à l'autre. En 1928, l'amélioration a été générale dans tous les pays fabricants importants; par contre, à l'exclusion des Etats-Unis, cette amélioration a été suivie en 1929, d'un recul rapide, qui, au cours des derniers mois de la même année, a provoqué une situation critique.

ACTIVITE DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE
1925 = 100

TABLEAU XXXII.

Pays	1926	1927	1928	1929
Etats-Unis	100	110	114	124
Allemagne	84	118		
France	105	87	110	91
Italie	86	98	108	
Royaume-Uni . . .	106	97	112	

A l'instar des autres pays, l'Egypte s'est intéressée tout particulièrement à la sériciculture et une section spéciale a été créée en 1927 au Ministère de l'Agriculture. Cette section dite des recherches séricicoles, a pour tâche principale d'entreprendre des expériences, des essais et surtout de faire la propagande dans tous les milieux agricoles, afin de donner à cette industrie tout l'essor qu'elle avait atteint au temps du Grand Mohammed Aly.

L'activité de la susdite section a été des plus efficaces, car nous constatons, que la production des cocons qui ne s'est élevée en 1927 qu'à 5.000 kilogs environ, est passée à 20.000 kgs. en 1928, pour atteindre en 1929, 50.000 kgs. ou 5.000 kgs. de soie.

Evidemment la production de l'Egypte, encore minime, est loin de nous dispenser d'importer de l'Etranger des quantités assez importantes de filés et autres articles en soie naturelle ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

FILÉS ET AUTRES ARTICLES EN SOIE NATURELLE
IMPORTÉS EN ÉGYPTE

TABLEAU XXXIII.

Années	Filés de soie naturelle		Autres articles en soie naturelle	Totaux
	Quantité	Valeur	Valeur	Valeur
	Kilogr.	L.E.	L.E.	L.E.
1925	240.227	258.879	1.194.454	1.453.333
1926	187.238	197.158	1.242.162	1.439.320
1927	253.696	200.784	1.180.811	1.381.595
1928	235.234	172.987	1.295.084	1.468.071
1929	205.032	172.069	1.263.959	1.436.028

Il nous serait difficile de mentionner dans un rapport aussi succinct tous les détails des expériences et des essais effectués. Bornons-nous à dire que la création d'équipes volantes s'occupant des magnaneries expérimentales dans les villages, la propagande intense menée par les techniciens, l'enseignement séricicole dans quelques écoles primaires, en particulier celles de la Province de Menoufieh qui est le centre séricicole d'Egypte, les primes que le Gouvernement accorde aux meilleurs éleveurs, filateurs, etc., tous ces moyens d'action ont porté leurs fruits.

La confiance règne et le nombre des éleveurs s'est accru considérablement. Ils adoptent volontiers, sans la moindre hésitation, les procédés modernes d'élevage et de filature.

Loin de devoir être envisagée comme une industrie productive secondaire pour l'Egypte, la sériciculture peut et doit être considérée plutôt comme une industrie destinée à donner, dans un avenir prochain, un résultat des plus brillants.

L'entrave la plus sérieuse empêchant la production d'atteindre la proportion souhaitée, réside dans les prix locaux de la soie étrangère, qui sont sensiblement inférieurs à ceux pratiqués pour la soie égyptienne. Cependant, il est à espérer que, par l'application du nouveau tarif douanier, tout obstacle disparaîtra et que la sériciculture reprendra en Egypte la place qu'elle occupait vers le milieu du XIX^e siècle.

PRIX DE LA LAINE. — Les statistiques relatives à la production de la laine brute ne doivent être considérées que comme des estimations d'experts.

Il ressort des chiffres publiés par la Section Economique et Financière de la Société des Nations que la production et la consommation de la laine ont été un peu inférieures à ce qu'elles étaient avant la guerre, jusqu'à l'année 1925 environ; à partir de cette date, on a constaté un développement progressif qui a atteint en 1928, 13 $\frac{0}{10}$ environ.

Malgré l'augmentation des acquisitions de certains pays tels que les Indes et le Japon, la consommation est, dans son ensemble, en diminution, à cause de l'usage plus rare des tissus de laine et de la concurrence exercée contre la laine naturelle par les produits artificiels.

Le chômage dans l'industrie lainière britannique est passé de 11,7 pour cent à 13,9 pour cent et le nombre des personnes employées dans cette industrie en Allemagne (ouvriers pleinement occupés à l'exclusion de ceux partiellement occupés) a diminué de 7 %.

Les excédents des importations ou des exportations de laine brute dans les principaux pays consommateurs ou producteurs sont les suivants :

EXCÉDENTS D'IMPORTATION et D'EXPORTATION de LAINE

(Quantités exprimées en Tonnes)

TABLEAU XXXIV.

Pays	1925	1926	1927	1928	1929
Excédents d'Importation :					
Allemagne	126 734	140.169	181.944	159.825	154 567
Belgique	33.944	41 882	50 479	47.618	60.759
France	184.954	218 451	225.830	204 325	222.066
Grande-Bretagne . . .	151 363	189.805	187 569	178.005	195 665
Italie	32.519	42.897	36.722	44.753	51.642
Etats-Unis d'Amérique	150.506	134.123	115.916	108 614	125.971
Japon	31 565	32 874	44.658	52.064	48.577
Excédents d'Exportation :					
Egypte	1.795	1 510	1.687	1.780	2.169
Argentine	113 210	144 286	156.760	125.242	128.964
Uruguay	40 570	53 870	68 851	53.422	51 084
Indes Britanniques . .	16 681	11.459	12 846	16 810	18.569
Union de l'Afrique du Sud	94 556	95 790	117 830	128 168	129.807
Australie	303 525	353 232	343 868	321.484	345.160
Nouvelle-Zélande . . .	93.263	96.594	99 901	102.836	106.542

Il ressort du tableau précédent que la France est le pays importateur de laine le plus important, suivi par la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. Quant aux principaux pays exportateurs, c'est l'Australie qui occupe

le premier rang, suivie par l'Union de l'Afrique du Sud l'Argentine et la Nouvelle-Zélande.

Les ovins n'occupent qu'une place secondaire dans l'agriculture de l'Égypte et ne sont pratiquement considérés que comme des boeufs des bords des routes et des canaux agricoles où ils se nourrissent de toute sorte de végétation et principalement de mauvaises herbes. Pendant la saison du bersim (trèfle) ils se nourrissent de tout ce qui est laissé par le bétail avant d'irriguer la terre pour la coupe suivante, ce qui est juste l'opposé de ce qui se passe au Royaume-Uni et dans d'autres pays où les moutons sont nourris avant les autres animaux.

La laine actuellement produite en Égypte a, au point de vue de la qualité, une certaine ressemblance avec celle de Bagdad et ne peut être comparée à la laine produite en Perse, en Australie ou en Argentine qui est de qualité supérieure, soit en raison du soin tout spécial qui préside à l'élevage des moutons, soit aux recherches scientifiques continues en vue d'augmenter la production et d'en améliorer la qualité. L'Annuaire International de Statistique Agricole, relate en effet, que la production de laine de l'Australie s'est élevée en 1928-29 à 439,144,500 kilogr. d'un nombre de 103,430,773 moutons, soit une moyenne de $4\frac{1}{2}$ kilogr. de laine par unité ou plus du double du chiffre estimé pour les moutons égyptiens.

C'est la Province d'Assiout qui produit la meilleure qualité de laine, suivie immédiatement par les Provinces de Guirgneh, Minieh, Beni Souef et Fayoum. D'après le recensement industriel de 1927, le nombre des entreprises de tissage et de filature de laine existants en Égypte est le suivant:

sans ouvriers	627
de 1 à 4 „	815
de 5 à 9 „	24
de 10 ouvriers et au-dessus	3

soit 1469 entreprises occupant 14249 personnes.

Etant donnée l'extension que prend d'année en année l'industrie lainière en Égypte, nous avons cru utile d'avoir à procéder à une estimation approximative de la production et de la consommation, en indiquant le rapport entre l'une et l'autre.

PRODUCTION ET CONSOMMATION
DE LAINE BRUTE EN EGYPTÉ.

TABLEAU XXXV.

	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Nombre de moutons recensés	1.084.703	1.091.016	1.143.554	1 232.220	1.179.538	1.002.596
Production de laine (rotolis ⁽¹⁾)	4.881.163	4.909 572	5.145.993	5.544.990	5.307.921	4.511.682
(kilogr.)	2.193.009	2.205.773	2 311.992	2.491.253	2.384.743	2.027.008
Laine exportée (à déduire)	2 003.117	1.898.512	1.513.752	1.694.173	1.780.481	2.170.560
Consommation locale	189.892	307.261	798.240	797 0 80	604 262	—
Rapport % de l'exportation à la production	91,3	86,1	65,5	68 0	74,7	---
Rapport % de la consom- mation à la production	8,7	13,9	34,5	32,0	25,3	—

Il ressort du tableau précédent que du total de la production, la quantité de laine présumée avoir été filée en Egypte, laquelle ne s'élevait qu'à 8,7 % en 1924, est passée à 32 % en 1927, après avoir atteint 34,5 % en 1926. En 1928, on constate une légère diminution d'environ 7 % sur celle de l'année 1927.

Quant à l'année 1929, le tableau signale que la quantité de laine brute exportée est supérieure de 143 tonnes à la quantité produite. Cela ne s'explique que par l'erreur qui s'est glissée dans les chiffres du recensement des moutons, erreur que nous avons déjà signalée dans un des chapitres précédents.

Le tableau ci-dessus nous démontre également l'importance des exportations de l'Egypte qui, après avoir atteint plus de 91 % en 1924 et 86 % en 1925 se sont élevées en 1928 à 75 % de la production estimée. Or, il appert des statistiques douanières que, quoique la consommation locale ait triplé depuis 1924, l'Egypte importe annuellement des quantités considérables de filés et de tissus de laine, dont une partie pourrait être fabriquée sur place, en utilisant le fort excédent de production.

Nous croyons cependant devoir signaler, qu'en ce qui concerne les importations de laine brute, l'Egypte tend à s'affranchir complètement de l'Etranger. En effet, la quantité de laine brute importée qui s'élevait à 103.391 kilogr. en 1925, s'est réduite à 98 kilogr. en 1928, et à 1799 kilogr. en 1929.

(¹) Estimée à raison de 4,5 rotolis par mouton, d'après le "Text-book of Egyptian Agriculture", p 795.

PRIX MONDIAUX DE LA LAINE.

TABLEAU XXXVI.

MOIS	GÈNES		LONDRES		LEIPZIG		LE HAVRE		NEW YORK		BUENOS AIRES	
	Laine lavée de Sardaigne		VICTORIA		Dtch		Fines		Non lavée Comb.		MEDIANA	
	Lire par quintal		Shellings par Livre		Reichmarks par kilogr.		Francs par quintal		Cents par Livre		Pesos pap. par kilogr.	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier . . .	1675	1800	1/11	1/5	9.49	7.00	1750	970	45.5	34.-	13.5	10.-
Février . . .	1675	1800	1/10	1/1	9.39	6.43	1660	905	44.-	32.-	13 5	9.8
Mars . . .	1675	1800	1/8 1/2	1/- 1/2	9.21	6.19	1660	905	43.-	31.-	13.-	10.-
Avril . . .	1675	1725	1/9 1/2	1/- 1/2	9.13	5.99	1630	900	41.-	30.-	13.-	9.8
Mai . . .	1800	1675	1/8	1/1	9.12	6.04	1500	915	39.-	29.-	—	9.8
Juin . . .	1800	1675	1/7 1/2	1/1 3/4	8.79	6.27	1660	900	38.-	30.-	13.8	8.8
Juillet . . .	1800	1425	1/5 1/2	-10 1/2	8.62	6.17	1661	860	37.5	30.-	13 5	8.8
Août . . .	1800	1425	1/5	1/- 1/2	8.43	6.—	1350	875	38.5	30.-	14.5	8 8
Septembre . .	1800	1325	1/5	1/- 1/2	8.05	6.—	1350	865	38.-	31.-	14.5	8 8
Octobre . . .	1800	1325	1/3	1/-	7.67	5.59	1070	750	36.-	30.-	14.-	7.8
Novembre . .	1800	1325	1/4	1/-	7.40	5.33	1130	750	36.-	30.-	13.5	7 3
Décembre . .	1800	1325	1/5	-10 1/2	7.22	5.12	1085	690	34.-	29.-	13.-	7.3
» 1928	1675		1/11		9.50		1710		45.-		15.-	
Différence %	-6.9		-26.0		-24.6		-36.5		-24.4		-13.3	
Décembre 1929		1800		1/5		7.22		1.085		34.-		13.-
» 1930		1325		-10 1/2		5.12		690		29.-		7 3
Différence %		-26.3		-38.2		-29.1		-36.4		-14 7		-43.8

Comme le montre le tableau précédent, les prix de la laine accusent en 1929 une régression sensible dans les principaux marchés, à l'exception de celui de Gènes, où la baisse a été moindre, car elle n'a atteint que 6,9 %, contre 36,5 % au Havre; 26 % à Londres; 24 % à Leipzig et New-York et enfin 13,3 % à Buenos Aires.

Si l'on compare les prix de décembre 1930 à ceux de décembre 1929, on constatera que les prix de la laine ont encore subi une nouvelle dépréciation de 44 % à Buenos Aires; de 38 % à Londres; de 36,4 % au Havre; de 26,3 % à Gènes; de 29 % en Allemagne et d'environ 15 % à New-York.

En 1929 et en 1930, la chute des prix de la laine s'est chiffrée en moyenne à 22 % et 31 % respectivement.

Cette forte régression est due surtout à ce que l'activité lainière a diminué dans les principaux pays, et particulièrement au Royaume-Uni, en Allemagne et en France. Les difficultés rencontrées par l'Allemagne et le Royaume-Uni dans ce domaine se sont accentuées en 1930, ainsi qu'il ressort des statistiques relatives au chômage.

PRIX DES PEAUX ET CUIRS. — Les conditions mondiales de ce marché difficile, sujet à des fluctuations imprévues et auquel convergent des milliers de types de peaux, disparates par qualité, provenances et usages, se sont maintenus en général dépréciés.

PRIX MONDIAUX DES PEAUX ET CUIRS.

TABLEAU XXXVII.

Mois	Gênes		Berlin		Londres		New York		P A R I S			
	Montevideo class 20 %		Kalbfelle		Hides English Ox Best		Hemlock packer Middle No.1		Veaux Moyens		Peaux de moutons du pays, rasons	
	Lire par Kilogr		Reichmarks par kilogr.		Pence par Livre		Cents par Livre		Francs par 50 kilogr.		Francs par 50 kilogr.	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	16.75	10.25	1.15	0.93	7. 9/16	6.1/2	46.—	40.—	714.75	650.12	462.—	372.62
Février	15.25	9.50	1.02	0.91	6. 7/8	6.—	44.—	38.—	658.17	641.58	434.—	364.26
Mars	14.75	9.25	1.01	0.88	7. 1/4	5.5/8	40.—	38.—	663.11	643.11	430.92	280.15
Avril	14.—	9.25	0.72	0.85	7. 1/16	5.3/4	40.—	38.—	625.88	638.38	438.78	339.35
Mai	12.25	9.25	0.84	0.83	6. 1/2	6.5/8	40.—	35.—	603.79	629.52	418.15	298.—
Juin	12.50	8.75	0.89	0.82	7. 1/2	6.7/16	42.—	35.—	617.41	580.69	421.46	300.—
Juillet	12.25	8.25	0.86	0.76	7. 1/4	6.1/8	44.—	34.—	604.58	573.58	395.57	300.—
Août	12.25	8.—	0.83	0.70	7. 1/2	6.1/4	45.—	33.—	634.91	575.76	437.66	280.—
Septembre ..	12.25	8.50	0.89	0.78	7.13/16	6.7/16	45.—	33.—	659.13	585.83	419.—	276.75
Octobre	11.25	7.75	0.88	0.79	7. 1/8	6.3/8	44.—	30.—	626.41	567.88	419.22	250.50
Novembre	11.25	7.75	0.86	0.76	6. 9/16	5.5/8	44.—	28.—	616.75	529.33	404.50	225.—
Décembre	11.—	7.50	0.89	0.74	6. 3/16	5.9/16	40.—	28.—	612.33	500.—	407.—	n. c.
„ 1928	17.75	—	1.20	—	8. 5/16	—	48.—	—	764.55	—	452.83	—
Différence %	—38	—	—25.8	—	—25.3	—	—16.6	—	—15	—	—10.1	—
Déc. 1929	11.—	—	0.89	—	6.3/16	—	40.—	—	612.33	—	407.—	—
„ 1930	7.50	—	0.74	—	5.9/16	—	28.—	—	500.—	—	225.—	—
Différence %	—31.8	—	—16.9	—	—11.1	—	—30	—	—18.8	—	—44.7	—

Dans certains pays, les prix ont atteint, en 1929, le niveau d'avant-guerre. A Gênes, les prix ont, de décembre 1928 à décembre 1929, baissé de 38 % ; à Berlin, d'environ 26 % ; à Londres de 25 % ; à Paris de 15 % pour les peaux de veaux et de 10 % pour les peaux de moutons.

Si l'on compare les prix de décembre 1930 à ceux de décem-

bre 1929, on constatera que, malgré le bas niveau atteint en 1929, les prix accusent une nouvelle dépréciation de 32 % en Italie; de 45 % et de 18 % respectivement pour les peaux de moutons et de veaux en France; de 30 % aux Etats-Unis et de 17 % en Allemagne. Ce n'est qu'à Londres où les prix se sont maintenus à un niveau meilleur, car ils n'enregistrent qu'une baisse de 11 %.

Dans le marché américain, où domine le consortium le plus puissant du monde de producteurs de cuirs (packers) et qui étend son influence à tous les marchés mondiaux, les prix fléchirent en 1929, d'environ 17 %. Nonobstant une forte augmentation dans la production des chaussures (estimée en 1929, à 364 millions de paires contre 344 millions en 1928) dont la fabrication absorbe des quantités énormes de cuir, et nonobstant la réduction de l'importation aux Etats-Unis laquelle a diminué d'environ un million de peaux en 1929, les conditions des marchés américains sont demeurées en général faibles.

Cependant, durant les derniers mois de l'année 1930, l'activité reprend graduellement dans les tanneries américaines. Suivant un rapport de la Bourse à terme de New-York, les mises à l'eau de cuirs ont augmenté au cours du mois d'octobre; le total pour les dix premiers mois de l'année en est de 6.577.000 cuirs, ce qui dépasse de 7,9 % les mises à l'eau pratiquées pendant la période correspondante de 1929. Les ventes de lissé se sont élevées à 537.000 cuirs en octobre, portant le total pour les dix mois à 5.737.000, soit un recul de 13,5 % par rapport aux dix premiers mois de l'année précédente. Les stocks en possession des tanneurs et des coupeurs de semelles représentent une quantité de lissé suffisante pour couvrir une période de travail de deux mois et demi.

L'Indice des prix des chaussures aux Etats-Unis d'Amérique s'établit en décembre 1930 à 100.5, contre 106.1 l'année précédente.

Le marché américain des cuirs présente, en décembre 1930, plus d'animation, les dispositions aux achats devenant plus évidentes. L'orientation est meilleure en lissé et les peausseries pour dessus.

Dans les marchés européens, dont les rapports avec le marché américain ne sont pas intenses, on ressent davantage l'influence commerciale exercée par l'Allemagne dont l'industrie des chaussures et d'autres articles en cuir est la plus forte en Europe.

La période de fin d'année, qui marque en général un recul sensible dans l'activité sur tous les marchés mondiaux, n'a pas épargné les places allemandes.

La vente des chaussures demeure difficile. Quelques fabriques cependant, parmi les plus importantes, travaillent dans une certaine mesure pour le stock, spécialement celles fabriquant l'article classique ou de fatigue, à l'abri donc des fluctuations de la mode. Indépendamment de la vente, devenue très laborieuse à l'intérieur du pays, il convient d'ajouter que, durant les derniers mois de 1930, l'exportation a notablement diminué.

L'activité marque un temps d'arrêt en maroquinerie : portefeuilles, articles de voyage, harnachement, sellerie et courroies.

Parmi les causes de dépression que l'on constate dans les divers marchés, — causes qui, à première vue, ne paraissent pas justifiées, vu que la production mondiale des peaux n'augmente pas dans la même proportion que la production des chaussures qui tend à augmenter d'année en année, — il y a lieu de signaler dans quelques marchés et particulièrement dans le marché anglais, l'usage d'autres produits, tels que la gomme, en substitution du cuir pour semelles.

Nous avons exposé dans un des chapitres précédents, l'essor que prend d'année en année l'effectif du bétail en Egypte. Or, si l'on consulte les statistiques du Ministère de l'Agriculture, on relèvera qu'environ un million et quart d'animaux sont abattus tous les ans, dans les abattoirs placés sous le contrôle de l'Etat, et cela sans comprendre ceux abattus hors des abattoirs, et que l'on peut estimer à plus de 200.000 têtes.

Les disponibilités de peaux dans le pays représentent donc une provision assez importante de matières premières à l'usage de l'industrie du cuir. Cependant, l'Egypte ne se borne pas à importer tous les ans des quantités considérables de chaussures et d'articles en cuir — L.E. 726.000 en 1929 contre L.E. 721.000 en 1928 — dont une grande partie sans doute pourrait être fabriquée sur place, mais, ainsi qu'il ressort du tableau

suivant, elle exporte des quantités importantes de peaux brutes à l'étranger.

PEAUX NON TANNÉES ET TANNÉES EXPORTÉES DE L'ÉGYPTÉ

(Quantités exprimées en kilogrammes,)

TABLEAU XXXVIII

		1925	1926	1927	1928	1929
Peaux non tannées.	bœufs et vaches	406.864	351.808	651.272	712.314	265.432
	buffles	1.625.551	1.305.472	1.555.734	1.003.447	792.570
	chameaux	9.674	24.656	39.645	56.653	18.421
	moutons	137.703	151.955	119.043	94.025	65.318
	chèvres	397.945	696.172	657.803	714.371	924.228
Peaux tannées.	bœufs	292.177	393.151	523.610	521.209	326.388
	buffles	52.527	58.538	75.453	30.372	24.156
	chameaux	—	643	31.907	29.367	33.209
	veaux	35.081	45.090	114.686	150.396	62.608
	moutons	336.716	436.990	459.673	422.690	489.991
	chèvres	2.876	1.179	9.776	1.153	902

L'expert, M. Parker, dans son rapport sur les tanneries égyptiennes, a estimé à 10 kilogrammes le poids moyen de chaque peau, petite ou grande. Or si l'on applique cette moyenne aux chiffres du tableau précédent, il en ressortira que plus du quart des peaux provenant de l'abattage est exporté.

Nous devons cependant signaler que les exportations des peaux tendent à diminuer, en raison, tout d'abord, de l'essor que prend l'industrie du cuir en Egypte et par suite des mesures protectrices prises par le Gouvernement pour encourager cette industrie.

III.

PRIX D'AUTRES PRODUITS INDUSTRIELS

PRIX DE LA SOIE ARTIFICIELLE. — La soie artificielle est un produit purement chimique. Les matières premières servant à sa fabrication sont la cellulose du bois et les « linters ».

La production industrielle des fils de soie artificielle a été entreprise vers 1890, en France, par le procédé dit à la nitro-cellulose. Celui-ci fut suivi immédiatement, en Allemagne, par le procédé au cuivre de Glanzstoff.

Le procédé à la nitro-cellulose n'est presque plus, aujourd'hui, en usage. Il a fait place aux procédés plus récents, et qui lui sont supérieurs au double point de vue technique et économique.

Le procédé au cuivre — abandonné par Glanzstoff lui-même, en faveur du procédé viscosse — est exploité principalement par la Société Anonyme Bemberg, qui fait parti du groupe Glanzstoff.

L'Angleterre, qui se mit très vite à produire de la soie artificielle d'après les procédés déjà connus (sous l'impulsion et grâce à l'initiative de la maison Courtaulds, qui est encore aujourd'hui à la tête du mouvement), contribua par des travaux préparatoires importants, à la découverte d'un troisième procédé dit viscosse, qui fut mis au point pour l'exploitation industrielle par l'activité scientifique allemande.

Enfin survint dès avant la guerre, le procédé à l'acétate, qui, toutefois, ne prit de l'importance qu'après 1920, tout d'abord en Angleterre. On peut estimer aujourd'hui qu'environ 84 % de la production totale de soie artificielle sont obtenus par le procédé viscosse, environ 10 % par le procédé au cuivre, et le reste, soit 6 % presque exclusivement par le procédé à l'acétate.

On travaille à la recherche de procédés nouveaux ; toutefois, la science et l'industrie s'attachent principalement à développer et à perfectionner les procédés connus, notamment pour obtenir des soies ternes, dans le sens de l'affinage des divers fils, de l'augmentation de la résistance et de la ductilité, et de la réduction du coût de la production. Le prix de la soie artificielle est actuellement d'environ la moitié du prix d'avant-guerre.

L'existence de nombreuses qualités et types de filés de soie créés par les principaux producteurs, la technique de production en continuelle évolution pour la recherche de perfectionnements qui produisent sur le marché des changements rapides et profonds, la concurrence, souvent violente, des groupes producteurs rendent impossible le relevé de cotations homogènes et comparables.

Cependant, nous croyons utile de donner ci-après, à titre docu-

mentaire, les prix de la soie artificielle en Allemagne, en France et aux Etats-Unis d'Amérique, tout en signalant que les variations de ces prix ne peuvent pas servir à illustrer efficacement l'allure effective du marché.

PRIX DE LA SOIE ARTIFICIELLE.

TABLEAU XXXIX.

MOIS	ALLEMAGNE (Krefeld)		FRANCE (Lyon)		ETATS-UNIS d'AMERIQUE (New-York)	
	120 den. par trame		viscose 100 deniers		rayon 150 A	
	Marks par kilogr.		Francs par kilogr.		Dollars par 100 livres	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	8.5	7.5	55 --	62.	145. --	115 --
Février	8.5	7.5	55 --	62	130. --	115. --
Mars	8.5	7.5	55. --	62.	130 --	115 --
Avril	8.5	7.5	55 --	62.	130 --	115 --
Mai	8.5	7.5	55. --	50 --	130 --	115 --
Juin	8.5	7.1	62 --	50	126.30	115 --
Juillet	8.0	6.8	62 --	50 --	115. --	107 --
Août	8.0	6.8	62 --	50 --	115. --	95 --
Septembre	8.0	6.8	62. --	50. --	115. --	95 --
Octobre	8.0	6.0	62 --	50. --	115. --	95 --
Novembre	8.0	6.0	62. --	50 --	115. --	95 --
Décembre	8.0	6.0	62 --	50. --	115 --	95 --
Décembre 1928.	11.75		68 --		150 --	
Différence %	— 34 %		— 9 %		— 23 %	
Décembre 1929		8.0		62 --		115. --
Décembre 1930		6.0		50 --		95 --
Différence %	— 25.0		— 19.3		— 17.4	

Il ressort du tableau précédent que les prix de la soie artificielle ont reculé, entre décembre 1928 et décembre 1929, de 34 % en Allemagne, de 23 % aux Etats-Unis d'Amérique et de 9 % en France. Afin de stabiliser les prix et de remédier à la situation critique dans laquelle se débattait cette industrie, une conférence a été tenue en 1930 entre les producteurs de la soie artificielle, à laquelle participèrent également les industriels américains. Cette conférence n'a pas abouti à un accord et les prix accusent

une nouvelle baisse en 1930 de 25 % en Allemagne, de 17 % aux Etats-Unis et de 19 % en France.

Malgré la restriction des ventes, la production a augmenté sensiblement. De toutes les branches de l'industrie des textiles, la fabrication de la soie artificielle est celle qui a pris le plus d'extension au cours de ces dernières années. Le tableau publié dans le Memorandum sur la Production et le Commerce, édité par la Société des Nations, et reproduit ci-après démontre que la production globale a plus que doublé entre 1925 et 1929.

ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE DE LA SOIE ARTIFICIELLE

TABEAU XL.

PAYS	Production de soie artificielle en milliers de tonnes métriques		Production de 1926-1929 en pourcentage de celle de 1925				Production en pourcentage du total mondial	
	1925	1929	1926	1927	1928	1929	1925	1929
Amérique	24.1	61.3	124	147	191	254	27.8	31.1
Etats-Unis	23.5	59.6	123	146	189	253	27.1	30.3
Asie								
Japon	1.3	8.2	179	393	513	643	1.5	4.2
Europe	61.5	127.2	114	153	187	207	70.8	64.7
Allemagne	11.8	25.0	115	154	202	212	13.6	12.7
Belgique	5.0	6.8	119	123	136	136	5.8	3.5
France	6.5	16.8	122	147	209	258	7.5	8.5
Italie	14.0	32.3	119	174	186	231	16.1	16.4
Pays-Bas	4.0	9.1	153	187	204	227	4.6	4.6
Royaume-Uni	13.5	24.1	86	130	175	178	15.6	12.2
Suisse	2.8	5.5	130	168	194	199	3.2	2.8
Autres pays	3.9	7.6	115	159	192	196	4.4	3.8
Production Mondiale	86.8	196.7	118	155	193	227	100.0	100.0

Le Memorandum précité relate que, contrairement à ce qui se passait avant la guerre, où cette industrie était concentrée dans un petit nombre de pays européens, on a constaté, au cours de la période d'après-guerre, une extension géographique qui mérite d'être signalée ; en 1913, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et la Belgique s'adjugeaient probablement un peu plus de 80 %

de la production mondiale; en 1925, la part qui leur revenait n'était plus que de 43 % et, en 1929, elle ne dépassait pas 30 %. Les progrès les plus remarquables ont été réalisés par l'Italie et les Etats Unis d'Amérique aux cours des premières années d'après-guerre, et par le Japon au cours de la dernière période quinquennale 1925-1929; pendant cette période, la production japonaise a augmenté de plus de 370 %.

PRIX DE LA HOUILLE. — La houille a eu en 1929 et en 1930 un marché très actif, avec des prix plus ou moins fermes dans tous les principaux pays producteurs.

La dépression qui a eu pour origine la reprise de l'extraction dans les mines anglaises après la grève de 1926, a opéré des modifications profondes dans l'industrie mondiale du charbon, la mettant sur la voie du contrôle de la production et d'une réglementation du commerce de ce produit.

Dans les mines les plus productives, l'extraction s'effectue à l'heure actuelle par l'emploi rationnel des machines qui, tout en augmentant le rendement unitaire, diminue le prix de revient et, par conséquent, stimule la consommation grâce à la réduction du prix

PRODUCTION MONDIALE DE LA HOUILLE

(Quantités exprimées en milliers de tonnes).

TABEAU XLI.

Années	Allemagne	Grande-Bretagne	Etats-Unis d'Amérique	Autres Pays	Totaux
1925	132.624	247.080	527.868	190.644	1.098.216
1926	145.296	128.304	596.760	220.572	1.090.932
1927	153.600	255.264	542.376	233.076	1.184.316
1928	150.864	241.284	516.636	239.544	1.148.328
1929	163.440	260.832	546.132	256.908	1.227.312
1930	142.692	247.668	482.112	251.460	1.123.932

La production mondiale de l'année 1929 a été supérieure de 80 millions de tonnes à celle de l'année 1928. Malgré cette sensible augmentation, la demande, particulièrement intense, a absorbé la plus grande partie des disponibilités.

Aux pays cités sur le tableau précédent, nous croyons utile d'ajouter ceux (compris dans la colonne « Autres Pays ») dont la production s'est sensiblement accrue ces dernières années. Il y a lieu de mentionner tout d'abord la Russie, avec une production de 40 millions de tonnes en 1929 contre 18 millions à peine en 1925. La Pologne vient ensuite avec une production de plus de 46 millions de tonnes en 1929 contre 29 millions en 1925. En France, l'augmentation de la production n'a pas atteint les mêmes proportions qu'en Russie et en Pologne, mais elle a été toutefois assez sensible entre 1925 et 1929. Nous constatons en effet, que la production de 1929 s'est élevée à environ 54 millions de tonnes contre 47 millions en 1925, soit une augmentation de 7 millions.

En Angleterre, où la production de 1929, comparée à celle de 1928, s'est accrue de 9⁰/₁₀, l'amélioration des conditions du marché a été plus rapide que dans d'autres pays. Les nombreuses fusions et absorptions réalisées ont renforcé la structure financière des sociétés minières, contribuant ainsi à aplanir la voie pour la création de cartels régionaux, tels que ceux organisés en Allemagne pour le contrôle de la production et des prix.

Quoique la production de l'Allemagne ait augmenté sensiblement (23⁰/₁₀ entre 1925 et 1929), le marché n'a donné aucun signe de faiblesse. La demande de la consommation intérieure et des pays continentaux a été supérieure aux disponibilités. La politique adoptée par le Syndicat, ainsi que les modifications opportunes apportées dans les tarifs de transport, ont contribué à élargir le marché de vente des charbons germaniques et l'ont bien défendu contre l'importation étrangère.

Le marché français, dont les mines ont fourni un quantitatif supérieur aux années antérieures, a joui en 1929 et en 1930 d'une prospérité remarquable. La demande intérieure et l'augmentation des prix des charbons d'importation ont provoqué une intense activité dans le marché.

La production mondiale qui, durant les années précédentes avait marqué une tendance à croître plutôt qu'à s'amoindrir, a été en 1930 de 103 millions de tonnes inférieure à celle de 1929. Les Etats-Unis d'Amérique se placent en tête avec une diminution de 64 millions de tonnes, suivis par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui

accusent également une différence en moins de 21 millions et 13 millions de tonnes respectivement. Quant à tous les autres pays producteurs, ils enregistrent dans leur ensemble un écart inférieur de 5 millions de tonnes.

PRIX DES CHARBONS (DISPONIBLES) A ALEXANDRIE
(P. T. PAR TONNE)

TABLEAU XLII.

DESIGNATION		Décembre		Différence 0 / 0	Décembre		Différence 0 / 0
		1928	1929		1929	1930	
Newcastle	{ Large	151	152	—	152	117	— 23.0
	{ Small	115	122	+ 6	122	96	- 21.3
Cardiff	{ 1ère qualité.	180	175	— 3	175	149	— 14.8
	{ 2ème qualité	179	168	— 6	168	146	— 13.1
Anthracite	{ Nuts	360	348	— 3	348	328	- 5.7
	{ Beans	—	230	—	230	211	- 8.2
Coke	{ Foundry . .	227	245	+ 8	245	217	— 11.4
	{ Gas	—	215	—	215	185	— 13.9
Briquettes	{ Anglais . .	209	196	— 6	196	177	— 9.6
	{ Allemand . .	201	189	— 6	189	173	- 8.4

Les prix des charbons disponibles à Alexandrie ont suivi en 1929 l'allure générale des prix des autres marchés du monde ; ils se sont maintenus très fermes et n'ont accusé que des écarts insignifiants. Par contre, si l'on compare les prix du mois de décembre 1930 à ceux du même mois de l'année précédente, on constatera que le charbon Newcastle a baissé de 22 0/0 environ ; le Cardiff de 14 0/0 ; le Coke de 12 0/0 ; les briquettes de 9 0/0 et l'anthracite de 7 0/0.

Si l'on consulte le tableau suivant, on constatera que, de décembre 1928 à décembre 1929, les prix du charbon accusent une hausse de 26 0/0 en Belgique ; de 11 0/0 en France ; de 4 0/0 en Pologne et sont demeurés presque invariants en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique. En 1930, les prix se sont maintenus en Allemagne presque sans changement jusqu'en décembre, mois auquel ils reculent de 8.8 0/0 ; en Bel-

PRIX MONDIAUX DE LA HOUILLE.

TABLEAU XLIII.

MOIS	ALLEMAGNE		BELGIQUE		FRANCE		Grande-Bretagne		POLOGNE		ETATS-UNIS	
	Fett-Förder Kohle		classés plus de 20 m/m		tout-venant flénu 30/35 %		Yorkshire Best		gros et gaillette I & II		Anthracite chesnuts	
	Marks par 1000 kilogr.		Francs par 1000 kilogr.		Francs par 1000 kilogr.		Shellings par 1016 kilogr.		Zlotys-or par 1000 kilogr.		Dollars par 1016 kilogr.	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier . . .	16.87	16.87	270	340	114	127	20/-	19/3	38.-	39.50	13.11	13.03
Février . . .	16.87	16.87	270	330	114	127	20/3	18/6	38.-	40.-	13.11	13.03
Mars . . .	16.87	16.87	280	315	114	127	20/7	17/7 ³ / ₄	38.-	40.-	13.08	13.03
Avril . . .	16.87	16.87	280	315	117	127	20/4	17/0 ³ / ₄	39.50	40.-	12.65	12.89
Mai . . .	16.87	16.89	290	315	121	127	19/9 ³ / ₄	17/1	39.50	40.-	12.54	12.47
Juin . . .	16.87	16.89	300	315	121	127	19/3	16/7 ¹ / ₂	39.50	40.-	12.63	12.25
Juillet . . .	16.87	16.89	310	315	121	127	18/8 ¹ / ₂	15/11 ¹ / ₄	39.50	40.-	12.75	12.37
Août . . .	16.87	16.89	315	315	121	127	18/9	16/1	39.50	40.-	12.85	12.58
Septembre . .	16.87	16.89	320	315	121	127	18/9 ³ / ₄	16/8 ¹ / ₄	39.50	40.-	12.92	12.71
Octobre . . .	16.87	16.89	330	315	127	127	18/9	17/-	39.50	40.-	13.-	12.76
Novembre . .	16.87	16.89	340	315	127	127	18/7 ³ / ₄	16/9	39.50	40.-	13.-	12.75
Décembre . .	16.87	15.40	340	315	127	127	19/6	17/2 ¹ / ₂	39.50	40.-	13.-	—
Décemb. 1928	16.87		270		114		19/5 ¹ / ₄		38.-		13.04	
Différence %	—		+26		+ 11		—		+ 4		—	
Décemb. 1929	16.87		340		127			19/6		39.50		13.-
» 1930	15.40		315		127			17/2 ¹ / ₂		40.-		—
Différence %	—8.8		—7.4		—			—12				

gique, le marché a été ferme durant les deux premiers mois de l'année mais les prix ont baissé en mars de 7.4 % et se maintiennent depuis lors invariants ; en Grande-Bretagne, quoique les prix n'aient enregistré tous les mois que de faibles écarts, l'année s'est clôturée par une régression de 12 %. En France, en Pologne et aux Etats-Unis d'Amérique, les prix se sont maintenus presque sans changement.

PRIX DU PÉTROLE.— D'après les renseignements publiés par le Département du Commerce des Etats-Unis, la production mondiale du pétrole brut, a atteint en 1929, 1.489 millions de barils (42 gallons U.S. de 3 litres 787 chacun), soit une augmentation de 164 millions de barils sur la production mondiale de 1928.

La part des Etats-Unis d'Amérique seuls, sur ce chiffre, est de 1.006 millions de barils en 1929 et 901 millions de barils en 1928, ce qui représente par rapport à la production mondiale un pourcentage de 67,6 % en 1929 contre 68,2 % l'année précédente.

Le Venezuela vient au deuxième rang avec une production de 137 millions de barils en 1929, contre 106 millions de barils en 1928. La progression est sans doute considérable, car ce pays, qui occupait la quatrième place en 1927, est passé au deuxième rang en 1928 et s'est maintenu dans la même position en 1929, soit immédiatement après les Etats-Unis d'Amérique, faisant rétrograder la Russie du deuxième rang en 1927 au troisième rang en 1928 et 1929. Comme on le verra dans le tableau comparatif, la production de la Russie a néanmoins continué à augmenter, à la suite de la mise en exploitation de nouvelles sources jaillissantes d'une part, et de nouvelles organisations de puits dans certains bassins pétrolifères d'autre part, notamment à Bakou, Nevo Grozny, Bibi Eibat et Surakhmy.

Le Mexique, qui occupait depuis quelques années la deuxième ou la troisième place, recule au cinquième rang en 1929 : de 64 millions de barils en 1927, la production de ce pays est tombée à 50 millions de barils en 1928 et 45 millions de barils en 1929.

La participation de l'Egypte dans la production mondiale du pétrole s'élève à 0,1 % à peine, avec une production estimée en 1929 à 272.000 tonnes. Il y a lieu de signaler cependant, que la production de l'Egypte accuse une progression presque conti-

nue. Nous constatons en effet, que la quantité de pétrole produite, qui ne s'élevait qu'à 2.397 tonnes en 1910, est passée à 104.450 tonnes en 1913 pour atteindre 268.000 tonnes en 1928 et 272.000 tonnes en 1929.

Quant à tous les autres pays producteurs, on peut dire d'une manière générale, qu'ils ont enregistré une augmentation de rendement, à l'exception de la Trinité, la Pologne et l'Argentine, dont la production de 1929 est en légère régression.

La production du pétrole brut aux Etats-Unis d'Amérique s'est chiffrée en 1930 à 896 millions de barils, soit 110 millions de barils en moins de 1929. Par contre, la production du Canada qui marque une progression continue a été supérieure de 367.000 barils et au Venezuela presque égale à celle de l'année précédente.

PRODUCTION MONDIALE DU PÉTROLE

(Quantités exprimées en milliers de barils) (1).

TABLEAU XLIV.

PAYS	1927		1928		1929	
	Production	Production en pourcentage du total mondial	Production	Production en pourcentage du total mondial	Production	Production en pourcentage du total mondial
Etats-Unis . . .	901.129	71,4	901.474	68,0	1.006.400	67,6
Venezuela . . .	63.134	5,0	105.749	8,0	137.000	9,2
Russie	77.018	6,1	84.704	6,4	103.000	6,9
Perse	39.688	3,2	43.461	3,3	45.250	3,0
Mexique	64.121	5,1	50.151	3,8	44.689	3,0
Indes Orientales						
Néerlandaises	27.459	2,2	32.118	2,4	37.924	2,6
Roumanie . . .	26.368	2,1	30.773	2,3	34.930	2,3
Colombie . . .	15.014	1,2	19.897	1,5	20.385	1,4
Pérou	10.127	0,8	12.006	0,9	13.404	0,9
La Trinité . . .	5.380	0,4	7.684	0,6	8.810	0,6
Argentine . . .	8.630	0,7	9.070	0,7	8.800	0,6
Indes Britann.	8.032	0,6	8.741	0,7	8.470	0,4
Bornéo Britann.	4.943	0,4	5.223	0,4	5.277	0,3
Pologne	5.342	0,4	5.493	0,4	4.953	0,1
Japon	1.789	0,1	1.944	0,1	2.010	0,1
Egypte	1.267	0,1	1.842	0,1	1.866	0,1
Equateur	537		1.084	0,1	1.351	0,1
Sakhaline Russe	440		677		1.160	0,1
Canada	477		624		1.133	0,1
Irak	338	0,2	713	0,3	798	0,1
Autres pays . .	1.349		1.306		1.394	0,1
Totaux	1.262.582	100,0	1.324.734	100,0	1.488.604	100,0

(1) Pour le calcul la tonne métrique = 7 barils.

Malgré les bruits qui circulent au sujet d'un contrôle de la production, la possibilité d'accords internationaux semble encore lointaine. Les seuls accords existants, sont à notre connaissance, ceux qui ont été conclus sur le marché britannique entre l'Anglo-American, la Shell, la British Petroleum et la National Benzole Co. ainsi que l'accord passé entre les principaux adhérents de la Chambre Syndicale de l'industrie du pétrole de Paris.

Dans les marchés de consommation, où un accord avec les groupes concurrents a été possible, les prix se sont maintenus presque sans changement.

PRIX MONDIAUX DU PÉTROLE

TABLEAU XLV.

MOIS	EGYPTE (Le Caire)		ITALIE (Gènes)		GRANDE BRETAGNE		Etats Unis d'Amérique		Allemagne (Berlin)		FRANCE (Paris)	
	Raffiné par Bidon de 4 gallons		Atlantic par Caisse de 28 kilg.		American Water White par gallon		Refined tanks par gallon		Raffiné par Quintal		Raffiné par Hectolitre	
	P. T.		Lire		Shellings		Cents		Marks		Francs	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier . . .	13.7	10.5	84.6	84.6	-1/11	1/1	15.-	12.30	24.45	25.70	189 5	214
Février . . .	12.6	10.7	84.6	84.6	-1/11	1/1	15.-	11.30	24.45	25.70	209.-	219
Mars . . .	12.5	10.5	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	24.92	25.70	209.-	214
Avril . . .	12.5	10.6	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	25.70	26.70	209.-	209
Mai . . .	13.1	10.4	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	25.70	30.70	209.-	209
Juin . . .	12.-	10.7	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	25.70	30.70	.09	214
Juillet . . .	9.8	10.3	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	25.70	30.70	209.-	209
Août . . .	9.8	9.-	84.6	84.6	1/1	1/1	15.-	11.30	25.70	30.70	219.-	209
Septembre . .	9.4	8.3	84.6	84.6	1/1	-1/11	15.-	10.-	25.70	30.70	219.-	209
Octobre . . .	8.9	8.3	84.6	81.8	1/1	1/-	15.-	10.-	25.70	30.20	219.-	194
Novembre . .	9.-	8.2	84.6	81.8	1/1	1/-	15.-	10.-	25.70	30.-	214.-	189
Décembre . .	10.6	8.4	84.6	81.8	1/1	1/-	15.-	10.-	25.70	28.19	214.-	184
Décembre 1928	14.5		84.6		-1/11		15.-		24.45		172.-	
Différence o/o	-26.8		—		+18.1		—		+5.1		+19.6	
Décembre 1929		10.6	84.6		1/1		15.-		25.70		214	
Décembre 1930		8.4	81.8		1/-		10.-		28.19		184	
Différence o/o		-20.7	-1.5		-7.6		-33.3		+9.6		-14.0	

Durant toute l'année 1929, les prix du pétrole n'ont pas été seulement très fermes, mais comparés à ceux de l'année précédente, ils accusent une augmentation de 24 % en France, de 18 % en Grande-Bretagne, de 5 % en Allemagne et se sont maintenus invariants aux Etats-Unis d'Amérique et en Italie. En Egypte, les prix n'ont pas suivi l'allure des autres pays car ils accusent en 1929 une régression de 27 % environ.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1929 les prix du pétrole enregistrent en 1930 une baisse sur tous les marchés à l'exclusion de celui de l'Allemagne où les prix ont marqué une majoration d'environ 10 %. C'est aux Etats-Unis d'Amérique, en Egypte et en France que les prix ont le plus reculé soit : 33 %, 21 % et 14 % respectivement.

PRIX DU ZINC — Pendant et surtout après la guerre, la physiologie du marché mondial du zinc s'est totalement transformée. La principale cause de cette transformation a été le développement considérable de la production de certains pays tels que l'Allemagne la Pologne et le Canada. Dans ces pays, en effet, des gisements importants et d'une exploitation facile ont été mis en valeur au cours des dernières années et leurs produits sont venus inonder les marchés européens déjà congestionnés.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la consommation a augmenté progressivement au cours des dernières années, alors que la production est restée à peu près stationnaire. La production, qui s'est élevée en 1929 à 570.000 tonnes, est presque en équilibre avec la consommation, de l'année précitée qui atteint 529.000 tonnes.

Le zinc est protégé aux Etats-Unis d'Amérique par un droit d'entrée d'environ sept livres sterlings la tonne. Ce droit élevé place les mines américaines dans une situation privilégiée par rapport à la plupart des autres mines du monde, qui travaillent sans protection ou avec une protection bien plus faible.

Au Canada, la consommation propre est peu considérable : 18.000 tonnes en 1929, alors que la production est passée de 24.900 tonnes en 1924 à 78.000 tonnes en 1929 et 110.000 tonnes en 1930 avec de nouvelles perspectives d'accroissement.

Le fort excédent représentant la différence entre la production et la consommation canadienne, a donc cherché un débouché ailleurs, c'est-à-dire en Europe.

Là les quatre principaux pays producteurs (Allemagne, Belgique, France et Pologne) qui donnaient au total 408.000 tonnes en 1925, voient leur production s'élever à 566.000 tonnes en 1929 et 552.000 tonnes en 1930.

Par suite de l'extension de la production du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, l'Europe qui, avant la guerre exportait son excédent à ces deux pays, ne peut plus rien leur vendre actuellement, son marché étant devenu encombré par leurs produits. En présence de cette situation, des pourparlers furent engagés dès 1927 entre les producteurs, en vue de la constitution d'une nouvelle fédération destinée à mettre en harmonie la production et la consommation. Ces pourparlers évoluèrent favorablement et, en septembre 1928, ils aboutirent à la conclusion d'un contrat dit «contrat A», basé sur les principes suivants : liberté de production aussi longtemps que le zinc est coté au-dessus de 24 livres sterling la tonne. Si le cours tombait au-dessous de 24 livres sterling, les producteurs européens s'engageraient à ne pas dépasser le chiffre de production, réalisé pendant les deux derniers mois précédant celui où les prix baisseraient au-dessous du niveau sus-indiqué.

Ce contrat est demeuré en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1928. Pendant cette période, le cours du zinc s'est constamment maintenu au-dessus de 24 livres sterling. La limitation de la production n'a donc pas eu à jouer. Mais les stocks ayant marqué une tendance très nette à l'augmentation, on décida de remplacer le «contrat A» par un nouveau «contrat B» qui entra en vigueur le 1^{er} janvier 1929. Ce dernier stipulait une liaison plus étroite entre les producteurs européens, une limitation des exportations canadiennes et australiennes et une restriction de la production dans le cas où le prix baisserait au-dessous de 27 livres sterling la tonne.

Les producteurs se sont de nouveau rencontrés à la fin de 1929 en vue de proroger le contrat B. Mais les exigences des producteurs d'outre-mer, au sujet des contingents et des questions de durée, ont rendu impossible le renouvellement du cartel.

PRODUCTION MONDIALE DU ZINC

(Quantités exprimées en tonnes).

TABLEAU XLVI.

ANNÉES	Allemagne	Belgique	Pologne	Etats-Unis d'Amérique	Autres Pays	TOTAUX
1925	58.620	170.856	114.336	536.088	249.396	1.129.296
1926	68.292	188.772	123.744	579.272	281.112	1.241.196
1927	84.096	199.092	150.300	556.608	338.184	1.328.280
1928	98.388	209.280	161.904	562.092	385.524	1.417.188
1929	105.324	201.564	167.832	569.772	408.828	1.453.320
1930	99.456	176.904	185.136	457.608	358.464	1.277.568

Il ressort du tableau précédent que l'accroissement de la production mondiale du zinc durant l'intervalle compris entre 1925 et 1929 s'élève à 29 $\frac{0}{10}$. Parmi les principaux pays producteurs, l'Allemagne se place en tête par une augmentation de 80 $\frac{0}{10}$ durant la période précitée ; vient ensuite la Pologne dont la production du zinc s'est accrue de 47 $\frac{0}{10}$; la Belgique de 18 $\frac{0}{10}$ et les Etats-Unis d'Amérique de 6 $\frac{0}{10}$ à peine. Quant à la production des autres pays, elle accuse également durant l'intervalle précité, une très forte augmentation : au Canada 123 $\frac{0}{10}$; en Grande-Bretagne 53 $\frac{0}{10}$ et en France 42 $\frac{0}{10}$.

La production mondiale du zinc qui avait marqué une progression continue s'est élevée en 1930 à environ 1.275.000 tonnes, soit de 180.000 tonnes inférieure à celle de 1929. Les pays où la diminution a été la plus forte sont les Etats-Unis d'Amérique dont la production a été inférieure de 71.000 tonnes à sa consommation propre et la Belgique. La production totale des deux pays précités accuse une différence en moins de 112.000 tonnes et 25.000 tonnes respectivement. Par contre, le Canada et la Pologne ont encore accru, en 1930, leur production de 32.000 et 17.000 tonnes.

PRIX MONDIAUX DU ZINC.

TABLEAU XLVII.

MOIS	ALLEMAGNE (Hambourg)		BELGIQUE (Angleter)		FRANCE (Paris)		Grande-Bretagne (Londres)		POLOGNE		ETATS-UNIS (New-York)	
	Brut		Brut pour galvanisation		Bonnes marques		Ordinary Brands		Brut		Western	
	Marks par 100 kilogr.		Francs par 100 kilogr.		Francs par 100 kilogr.		Lstg par 1016 kilogr.		Zlotys-or par 100 kilogr.		Dollars par 100 Livres	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier . . .	52.30	39.08	452	360	374.	300.—	26. 3.11	19 12. 8	113.38	89 76	6.70	5.60
Février . . .	52.65	38.23	454.	330	376	287.—	26. 4.11	19. 4. 2	113.81	87.78	6.70	5.60
Mars . . .	53.73	36.69	475.	325	397.	283.75	27. 1. 0	18. 6. 1	117.60	83.73	6.80	5.30
Avril . . .	53.55	35.79	457.5	300	379.	265.	26.15.	217.16. 4	115.52	81.76	7 —	5.20
Mai . . .	53.55	33.11	457.5	295	382.	237.50	24.14.	716 12. 9	115.39	76.86	7 —	5.—
Juin . . .	52.93	32.75	445.	285	367.	248.25	26. 4. 4	16. 8. 5	112.86	75.76	7 —	4.90
Juillet . . .	51.47	32.41	432.5	290	363 —	237.—	25. 6. 8	16. 3. 5	109.78	74.69	7.10	4.70
Août . . .	50.92	32.11	430.	290	361.5	246.75	24.17.11	15.19. 1	105.71	73.61	7.20	4.70
Septembre . . .	49.73	30.92	415 —	290	348.—	236.25	24. 4. 2	15.15. 5	103.71	72.30	7.20	4.60
Octobre . . .	46.09	28.73	405. —	290	336.5	229.75	22.18. 6	14. 8. 11	103.70	66.92	7.10	4.40
Novembre . . .	42.10	28.76	375 —	292	297.5	223.75	20.17. 0	14.14. 1	95.03	68.12	6.70	4.60
Décembre	40.32	26.93	350 —	240	302.5	216.50	20. 1. 5	13 15. 3	91.82	63.86	6 —	4.11
Différence 1928	52.46	460 —	460 —	—	383.5	—	26 12. 2	—	115.15	6.70	6.70	—
Différence % .	—23%	—	—24%	—	—21%	—	—25%	—	—20%	—	—10%	—
Décembre 1929	40.32	—	—	350	302.5	302.5	20. 1. 5	20. 1. 5	91.82	63.86	6 —	6.—
Décembre 1930.	26.93	—	—	240	216.5	216.5	13.15. 3	13.15. 3	4.11	—	4.11	—
Différence % .	—33.2	—	—	—31.4	—28.4	—28.4	—	—32.5	—	—30.4	—	—31.5

Les mesures de restriction prescrites par le contrat B. ont été elles-mêmes impuissantes à stabiliser le marché. Le tableau précédent signale en effet, que les prix du zinc en décembre 1929 comparés à ceux du même mois de l'année précédente accusent dans les principaux marchés du monde un fléchissement général de 20 % soit : 25 % en Grande-Bretagne ; 24 % en Belgique ; 23 % en Allemagne ; 21 % en France ; 20 % en Pologne et 10 % aux Etats-Unis d'Amérique.

La dissolution du cartel du zinc, ainsi que les fortes disponibilités, ont provoqué en 1930 un nouveau déclin de 33 % en Allemagne ; de 31 % en Belgique ; de 28 % en France ; de 32 % en Grande-Bretagne ; de 30 % en Pologne et de 31 % aux Etats-Unis d'Amérique.

PRIX DU PLOMB. — L'évolution de l'industrie du plomb a été, au cours de ces dernières années assez, semblable à celle du zinc. Cela est dû, en premier lieu, à une raison d'ordre technique : beaucoup de mines étant à la fois mines de plomb et mines de zinc, il en est résulté une certaine solidarité entre les cours de ces deux métaux.

De nouvelles mines importantes ont été découvertes au Canada, au Mexique, en Australie et aux Indes. Elles sont entrées rapidement en activité, apportant ainsi à la production mondiale un appoint considérable. Ces pays ayant des consommations intérieures faibles — 35.000 tonnes au Canada, 19.000 tonnes en Australie, ou même négligeables comme au Mexique — l'excédent de la production a débordé les marchés d'Europe.

De leur côté, les Etats-Unis d'Amérique ont augmenté leur activité d'une manière continue pour équilibrer leur consommation ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

	1919	1924	1929
	—	—	—
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Production	412.000	535.000	627.000
Consommation	424.000	557.000	659.000

Les Etats-Unis d'Amérique, représentant plus du tiers de la production et de la consommation mondiales, ont marché en

circuit fermé. Cette marche a été rendue possible par l'application d'un droit protecteur d'environ 9 livres sterling par tonne.

En conséquence, l'Europe s'est trouvée dans une situation analogue à celle qui a été déjà signalée pour le marché du zinc : elle a été alimentée non seulement par sa production propre, mais encore par tous les excédents des pays neufs. Ceux-ci ont envoyé en Europe plus de métal que la consommation n'en pouvait absorber, ce qui a donné lieu en 1930 à une baisse sensible des cours.

PRODUCTION MONDIALE DU PLOMB

(Quantités exprimées en Tonnes).

TABLEAU XLVIII.

Années	Allemagne	Canada	Etats-Unis d'Amérique	Mexique	Australie	Autres Pays	TOTAUX
1925	70 500	104.268	601 020	186.120	151.272	354.488	1.467.668
1926	76.596	121.836	631.416	200.376	155.400	373.217	1.558.841
1927	96.072	135.648	610 548	248.592	167.568	389.882	1.648.310
1928	104.832	153.792	590.700	236.568	158.784	387.108	1.631.784
1929	110.388	144.036	627.516	244.008	176.172	400.706	1 702.826
1930	116.188	145.008	550.608	251.232	166 608	376.316	1.605 960

Le tableau précédent fait ressortir que durant l'intervalle compris entre 1925 et 1929, la production mondiale du plomb a augmenté dans son ensemble de 16 %. L'Allemagne est, de tous les principaux pays producteurs, celui où, durant la période précitée, l'augmentation a été la plus forte, puisqu'elle s'est chiffrée à 57 %; viennent ensuite le Canada avec une augmentation de 38 %; le Mexique de 36 %; l'Australie de 16 % et les Etats-Unis d'Amérique, de 4 % à peine bien qu'elle s'élève à plus du tiers de la production mondiale.

En 1930, la production totale a été de 100.000 tonnes inférieure à celle de 1929. Ce sont surtout les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie où la production accuse la plus forte différence, soit 80.000 et 10.000 tonnes respectivement. Par contre, le Mexique et l'Allemagne ont produit une quantité légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

PRIX MONDIAUX DU PLOMB

TABLEAU XLIX.

MOIS	ALLEMAGNE (Berlin)		FRANCE (Paris)		Grande-Bretagne (Londres)		ETATS-UNIS (New-York)	
	Mou		Marques Ordinaires		Soft foreign		Désargenté	
	Marks par 100 kilogr.		Francs par 100 kilogr.		Larg. par 1016 kilogr.		Dollars par 100 livres	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	44.60	43.00	312.-	317.-	22. 2. 3	21.10.11	6.60	6.30
Février	40.75	42.75	333.-	313.-	23. 2. 7	21. 3. 0	6.90	6.30
Mars	51.50	38.20	367.-	284.-	25. 8. 2	18.10. 2	7.10	5.70
Avril	50.-	37.-	339.-	270.-	24.15. 8	18. 6. 4	7.20	5.60
Mai	48.-	36.-	330.-	271.50	23.19. 0	17.15.11	7.-	5.50
Juin	47.50	30.25	326.5	271.-	23.13.10	17.18.10	7.-	5.40
Juillet	46.15	36.50	318.-	273.-	22.16. 2	18. 3. 2	6.80	5.30
Août	47.-	36.50	328.-	276.-	23. 3. 8	18. 5.10	6.80	5.50
Septembre	47.75	35.75	320.5	265.50	23.11. 2	17.18. 2	6.90	5.50
Octobre	47.20	31.50	320.5	241.25	23. 4. 0	15.14.11	6.90	5.70
Novembre	44.-	32.-	313.-	245.75	21.12. 5	15.18. 8	6.30	5.10
Décembre	43.75	30.75	317.-	232.50	21. 0. 5	15. 5. 8	6.30	5.10
Décembre 1928	43.20		304.-		21. 6.10		6.50	
Différence %			+ 4		+ 0.6		+ 3	
Décembre 1929		43.75		317		21. 9. 5		6.30
Décembre 1930		30.75		232.5		15. 5. 8		5.10
Différence %		- 29.7		- 26.6		- 29.0		- 19.0

Les prix du plomb n'ont enregistré en 1929 que de légères fluctuations; comparés à l'année précédente, ils accusent, une augmentation de 4 % à Paris; de 3 % à New-York; de 1 % à Berlin et de 0,6 % à Londres. Cependant, à partir de février 1930, les prix ont commencé à fléchir graduellement dans les différents marchés et ont atteint en décembre un écart en moins d'environ 30 % à Berlin; de 29 % à Londres; de 27 % à Paris et de 19 % à New-York.

PRIX DU CUIVRE. — Le marché du cuivre est un de ceux qui sont le plus étroitement contrôlés, puisque la « Copper Producers Association » contrôle environ 90 % de la production mondiale.

La formation de ce cartel a été provoquée par les oscillations considérables qui ont caractérisé, pendant et depuis la guerre, l'écart entre la production et la consommation.

À partir de l'année 1923, la consommation suivit une marche ascendante et, parallèlement, la production se développa considérablement, non seulement sous l'appel croissant de la demande mais également sous l'effet d'importants progrès techniques dans la fabrication. Cependant, cet essor ne fut pas pris sans des décalages qui se traduisirent sur le marché par des variations de cours très sensibles, d'où l'idée de la création d'un organisme destiné à réaliser, autant que possible, l'équilibre entre la production et la consommation.

C'est ainsi qu'en octobre 1926, prit naissance la « Copper Exporters Incorporated ».

Trente-deux entreprises sont membres de la Copper Exporters, dont dix-huit entreprises américaines et quatorze non américaines. Quatre groupes de producteurs y dominent; le premier comprend l'« Anaconda Copper Mining Co. », c'est-à-dire le groupe Rockefeller-Ryan avec les sociétés qu'il contrôle; sa production annuelle est d'environ 250.000 tonnes. Le deuxième groupe est représenté par la « Kennecott Copper Corporation »; sa production annuelle est d'environ 230.000 tonnes. Le troisième est formé par la « Phelps Dodge Corporation », avec une production de 100.000 tonnes. Le quatrième c'est l'« American Smelting and Refining Co », dit groupe Guggenheim. Des producteurs extra-américains sont également membres du cartel; il faut en citer d'abord la « Rio Tinto Co » avec une production annuelle de cuivre de 50.000 tonnes; ensuite l'« Union minière du Haut Katanga », avec une production d'environ 200.000 tonnes; la « Chile Copper Co » et la « Green Cananca Copper Co ».

Le cartel ne réglemente que la production du cuivre raffiné, lequel est constitué, pour une très grande part, par le cuivre électrolytique.

PRODUCTION MONDIALE DU CUIVRE.

(Quantités exprimées en tonnes)

TABEAU I..

Années	Europe	Etats-Unis d'Améri- que	Chili	Canada	Japon	Autres Pays	Totaux
1925	96.000	859.416	176.808	25.092	66.492	215.304	1.439 112
1926	104.400	892.836	188.640	30.348	67.368	218.940	1.502 532
1927	138.000	878.760	224.460	32.316	66.576	207.356	1.547.468
1928	134.400	961.716	277.476	56.292	66 036	253.032	1.748.952
1929	133.200	1 069.836	303.204	72.504	74.640	293.988	1.947.372
1930	136.800	777.480	208.056	102.528	79.764	272.112	1.576 740

De tous les métaux le cuivre est celui qui, depuis 1925, accuse la plus forte augmentation dans la production. Le tableau précédent signale en effet, que durant l'intervalle compris entre 1925 et 1929, la production mondiale s'est accrue de 35 0/0. Si l'on examine séparément les chiffres relatifs aux principaux pays producteurs, on constatera que le Canada a, durant la période précitée, triplé sa production; le Chili l'a augmentée de 71 0/0; l'Europe en général de 39 0/0; les Etats-Unis d'Amérique de 24 0/0 et le Japon de 12 0/0. Les autres pays, dont l'augmentation ne s'élève pas à moins de 27 0/0, comprennent notamment le Mexique et le Congo-Belge dont la production a presque doublé.

Cependant, la production du cuivre en 1930 accuse, dans son ensemble, une très forte diminution. En effet, nous constatons qu'aux Etats-Unis d'Amérique qui, à eux seuls, fournissent plus de l'a moitié de la production du monde, elle s'est chiffrée en 1930 à 780.000 tonnes environ, soit une différence en moins de 290.000 tonnes. Le Chili, qui est après les Etats-Unis d'Amérique, le pays producteur le plus important, l'a réduite d'environ un tiers. Seuls, le Canada et le Japon ont augmenté leur production de 30.000 et 5.000 tonnes respectivement.

PRIX MONDIAUX DU CUIVRE

TABLEAU LI.

MOIS	ALLEMAGNE (Berlin)		FRANCE (Paris)		GRANDE BRETAGNE (Londres)		ETATS-UNIS		JAPON (Tokio)	
	Electrolitique		En lingots		Standard		Electrolitique		Electrolitique	
	Marks par 100 kilogr.		Francs par 100 kilogr.		L. sterlig. par 1016 kilogr.		Dollars par 100 livres		Yen par 100 kins	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier	139.66	170.34	1044.	1102.00	75.12. 0	71.11. 1	16.60	17.80	57.18	54.00
Février	170.11	170.42	1105. 5	1107.00	78. 5.10	71.10. 4	17.80	17.80	61.—	53.80
Mars	200.78	170.52	1475.—	1106.—	80. 4. 4	67.13. 3	21.10	17.80	70.33	53.80
Avril	190.83	154.28	1107. 5	863.—	81. 2. 8	62. 3. 3	19.80	15.40	69.33	49.33
Mai	171.10	124.76	1107. 5	803.50	75. 2. 6	53. 5. 1	17.80	12.60	59.83	46.10
Juin	170.63	118.28	1106.—	742.—	64. 7. 9	50. 1. 1	17.80	12.20	60.—	44.50
Juillet	170.75	109.72	1106	681.—	72. 3.11	48. 6.10	17.80	11.20	58.50	41.33
Août	170.80	105.19	1107. 5	681.—	73.16. 9	47.11. 4	17.80	10.70	55.—	39.50
Septembre . .	171.14	103.36	1106	652.50	75. 6.10	46. 6. 1	17.80	10.30	53.83	39.13
Octobre	170.44	95.10	1099	592.50	72.17. 3	43. 1. 6	17.80	9.60	54.73	37.20
Novembre . . .	170.10	102.61	1100	742.—	67. 8. 4	46. 3. 8	17.80	9.90	54.50	37.68
Décembre . . .	169.00	104.93	1099	651.50	68. 7. 3	46.16. 4	17.80	9.90	54.—	40.43
Différence % 1928	152.03 + 11		997. 5 + 10		69. 7. 7 1		15.80 + 13		55.67 — 3	
Décembre . . .	169.90	169.90	1099	1099	68. 7. 3	68. 7. 3	17.80	17.80	54.—	54.—
Différence % 1930	104.63 — 38.4		651.50 — 40.7		46.16. 4 —	46.16. 4 —	9.90 — 44. 4		40.43 — 25. 1	

Le tableau précédent signale que les prix du cuivre dans les différents marchés ont été très fermes en 1929 et, même comparés à ceux de l'année précédente, ils accusent une hausse de 11 % à Berlin ; de 10 % à Paris, et de 13 % aux Etats-Unis d'Amérique. Ce n'est qu'à Tokio et à Londres où les prix ont enregistré une légère baisse de 3 % et de 1 % respectivement. Néanmoins, quoique le marché du cuivre soit l'un des plus contrôlés et que la production de 1930 ait été très inférieure à celle des deux années précédentes, les prix ont enregistré en 1930 et à partir du mois d'avril des écarts importants. En effet, les prix de décembre 1930, comparés à ceux du même mois de l'année 1929 accusent un fléchissement de 44 % aux Etats-Unis d'Amérique ; de 41 % à Paris ; de 38 % à Berlin ; de 31 % à Londres et de 25 % à Tokio.

PRIX DE L'ACIER. — Pendant les premières années d'après-guerre, la production totale de l'acier en Europe avait subi par rapport à 1913 une très forte diminution.

Celle-ci provenait de la destruction d'un grand nombre d'usines métallurgiques au cours de la guerre, ainsi que de la pénurie des matières premières, notamment du combustible. Le marché n'aurait d'ailleurs pas pu absorber de plus grandes quantités d'acier à cause du ralentissement des constructions, faute de capitaux.

C'est en février 1926 que des pourparlers ont été entamés à Luxembourg en vue de l'organisation de la production de l'acier en Europe. Ils ont abouti à la conclusion de l'Entente Internationale de l'Acier (E.I.A.), signée le 30 septembre 1926, entre les groupements de producteurs d'acier d'Allemagne, de Belgique, de France, de la Sarre et du Grand-Duché de Luxembourg. Les producteurs de l'Europe Centrale — Autriche, Hongrie et Tchécoslovaquie — y ont adhéré par la Convention du 4 février 1927.

L'E.I.A. est un accord sous forme de « Gentlemen's Agreement », qui a pour but de réglementer la production d'acier brut dans les pays adhérents, en cherchant à adapter la production aux besoins de la consommation.

Il y a lieu de relever que l'E.I.A. est à la base de tous les accords particuliers qui ont été conclus pour la production et la

vente de certains produits. La convention entre les métallurgies allemande et franco-luxembourgeoise, conclue en liaison avec l'E.I.A., fait partie intégrante du pacte de l'acier.

En dehors de ces ententes internationales, il y a en eu d'autres qui ont été conclues et qui concernent généralement un produit déterminé ; comme : l'entente du fil machine, l'entente internationale des tubes, le comptoir international pour la vente en Belgique de la fonte de moulage, etc.

PRIX MONDIAUX DE L'ACIER (billettes)

TABLEAU LII.

Mois	Allemagne		Belgique (Liège)		France		Grande Bretagne (Londres)		Etats-Unis Pittsburgh	
					Blooms Thomas Ordinaires		Steels Rails		Open hearth	
	Marks par 100 kil.		Francs par 100 kil.		Francs par 100 kil.		Lstg par 1016 kil.		Dollars par 1016 kil.	
	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930	1929	1930
Janvier . .	119	119.—	92.50	87.50	535	590	8.10.0	8.10.0	32.—	34.—
Février . .	119	119.—	95.—	87.50	535	590	8.10.0	8.10.0	33.25	33.—
Mars . .	119	119.—	98.75	83.—	590	590	8.10.0	8.10.0	34.—	33.—
Avril . .	119	119.—	98.75	83.—	600	590	8.10.0	8.10.0	34.80	33.—
Mai . .	119	119.—	98.75	83.—	600	590	8.10.0	8.10.0	36.—	32.5
Juin . .	119	115.50	98.75	83.—	600	590	8.10.0	8.10.0	35.25	31.—
Juillet . .	119	115.50	98.75	83.—	600	590	8.10.0	8.10.0	35.—	31.—
Août . .	119	115.00	98.75	83.—	600	565	8.10.0	8.10.0	35.—	31.—
Septembre .	119	115.50	90.—	82.50	600	520	8.10.0	8.10.0	35.—	31.—
Octobre . .	119	115.50	87.50	72.50	590	520	8.10.0	8.10.0	35.—	31.—
Novembre .	119	115.50	87.50	77.60	590	520	8.10.0	8.10.0	35.—	31.—
Décembre .	119	110.50	87.50	74.50	590	460	8.10.0	8.10.0	34.6	31.—
Décem. 1928	119		92.50		535		8.10.0		33.—	
Différence %	—		—5		+10		—		+5	
Décem. 1929		119		87.50		590		8.10.0		34.6
„ 1930		110.5		74.5		460		8.10.0		31.—
Différence %		—7.1		—14.8		—22.0		—		—10.4

D'une manière générale, on constate que depuis la conclusion de l'Entente internationale de l'acier jusqu'à la fin de 1929, les

prix ont varié lentement en s'adaptant à la situation générale du marché, mais sans provoquer des variations brusques.

Par suite de la crise mondiale régnant sur le marché sidérurgique, il est apparu depuis le début de l'année 1930 que l'E.I.A. avec ses moyens d'action actuels, n'arriverait pas à stabiliser les prix. Aussi a-t-il paru nécessaire de ne pas se borner à la réglementation de la production, mais d'étendre son activité à l'organisation de la vente des produits. Un accord a été conclu entre les groupements allemand, belge, français et luxembourgeois pour les demi-produits, les profilés, les aciers marchands, les feuillards et les grosses tôles. Cet accord stipule que l'on ferait, pour les produits énumérés et pendant six mois à partir du 1^{er} février 1930, un essai d'unification des prix et conditions de vente ainsi que le partage des ventes à l'exportation, sur une base correspondant, avec quelques corrections, aux réalisations effectives pendant une période de référence allant du 1^{er} janvier 1928 au 31 octobre 1929.

Le 13 Mars 1930, une convention de prix a été conclue avec les groupes tchécoslovaque, autrichien et hongrois.

Ces accords ont eu pour effet immédiat de stabiliser pendant quelques mois les prix ainsi qu'il ressort du tableau précédent, mais sans empêcher cependant la chute graduelle des cours que l'on constate à la fin de l'année 1930, soit une diminution de 22 % en France; de 15 % en Belgique; de 10 % aux Etats-Unis d'Amérique et de 7 % en Allemagne. Ce n'est qu'à Londres où les prix sont demeurés invariés.

PRODUCTION MONDIALE DE L'ACIER

(Quantités exprimées en milliers de tonnes)

TABLEAU LIII.

Années	Allema- gne	France	Grande- Bretagne	Etats-Unis d'Amérique	Autres Pays	Totaux
1925	12.048	7.464	7.500	44.844	11.664	83.520
1926	12.228	8.616	3.648	47.688	13.812	85.992
1927	16.128	8.280	9.240	44.100	15.540	93.288
1928	14.316	9.384	8.652	50.664	17.508	100.524
1929	16.248	9.660	9.804	55.032	18.816	109.560
1930	11.544	9.408	7.416	40.284	17.328	85.980

Un simple coup d'œil jeté sur le tableau précédent suffit pour se rendre compte de la place prépondérante qu'occupent les Etats-Unis d'Amérique dans la production mondiale de l'acier. A eux seuls, ils fournissent la moitié de la production du monde. Durant l'intervalle compris entre 1925 et 1929, les Etats-Unis ont augmenté leur production de plus de dix millions de tonnes, soit de 23 %.

Prise dans son ensemble, la production mondiale a, durant la période précitée augmenté de 31 %. La proportion d'accroissement remarquée entre 1925 et 1929 dans les chiffres relatifs aux autres principaux pays producteurs est la suivante : Allemagne 35 % ; Grande-Bretagne 31 % et France 29 %. Cependant, les besoins réduits de la consommation ainsi que l'existence de fortes disponibilités obligèrent tous les principaux pays producteurs à diminuer sensiblement leur production en 1930. Nous constatons en effet que la production mondiale de l'acier s'est chiffrée en 1930 à 86 millions de tonnes, contre 110 millions l'année précédente, soit une différence en moins de 24 millions de tonnes, dont aux Etats-Unis d'Amérique environ 15 millions ; en Allemagne 5 millions et dans tous les autres pays réunis 4 millions.

*
* *

Nous regrettons que faute de temps, nous nous trouvions dans l'impossibilité de donner également des indications sur l'allure des prix d'autres produits, tels que les matériaux de construction (ciment, briques, bois, etc.) ou les produits chimiques qui sont aussi importants et que nous aurions voulu inclure dans cette étude.

Cependant, nous pensons que l'exposé fait sur les prix des principaux articles que nous avons choisis, peut donner une idée d'ensemble suffisante sur l'allure des marchés mondiaux en 1929 et 1930. Nous avons pu constater, en effet, que dans presque tous les pays du monde, malgré que l'on se soit organisé pour combattre la crise économique ou en atténuer tout au moins les effets, les divers mouvements soit en faveur d'unions douanières, soit pour la limitation de la production, soit enfin pour la stabilisation des prix, se sont poursuivis au milieu de la méfi-

ance générale, sans réussir à se concrétiser en résultats positifs. Toutes les mesures de protection n'ont eu généralement qu'un effet très limité et n'ont pu empêcher la baisse, tantôt lente, tantôt rapide des cours; baisse due d'une part à une surproduction excessive, pas en rapport avec les possibilités d'absorption, et d'autre part à une demande sensiblement inférieure causée par le pouvoir d'achat amoindri.

L'année 1931 a commencé sous des meilleurs auspices; les prix des principales matières premières dans les marchés internationaux sont plus fermes. Quoique l'on ne puisse pas encore attribuer à cette tendance un caractère définitif, il est encourageant cependant de noter ces symptômes précurseurs d'une reprise dans l'évolution des prix surtout après les minima atteints dans le courant de 1930.

La persistante disparité entre les prix du gros, les prix du détail, le coût de la vie et les salaires s'est imposée à l'attention de tous les pays; on est unanime à croire que tant que l'on n'aura pas établi un équilibre entre ces divers éléments, on ne pourra pas compter sur une reprise générale des activités économiques.

L'Égypte elle-même n'a pu se soustraire aux effets de la crise économique et aux perturbations résultant de la situation précaire des différents marchés mondiaux. Les prix de son coton et de ses produits agricoles ont baissé à un niveau inférieur à celui d'avant-guerre, mettant ainsi le cultivateur égyptien dans une situation des plus critiques qui eut une répercussion défavorable sur toutes les branches de l'activité nationale. Néanmoins, l'année 1931, qui se présente avec des perspectives meilleures, aura sans aucun doute un résultat heureux sur ses produits agricoles.

Il est à espérer que l'Égypte qui travaille inlassablement depuis quelques années pour encourager, améliorer et augmenter ses industries cueillera dans un avenir prochain les fruits de ses efforts, sous la Haute égide de S. M. le Roi Fouad 1^{er}, dont les actes convergent toujours vers le bonheur de Son peuple.

J. SCHATZ.

Janvier 1931.

NOTE
ON
THE MOVEMENT OF PRICES
OF EGYPTIAN COTTON,
1820 - 1899

BY
M. EL-DARWISH.

1. — The tables show the movement of prices of Egyptian Cotton at Alexandria as well as those of American in U.S.A. in the eighty years 1820 (earliest on record for Egyptian) until the close of the nineteenth century.

For Egyptian, prices are taken from : « Cotton ; History, Development etc. » by G.C. Dudgeon ; No. 3A. of the Series « Egyptian Agricultural Products ». Those of American are taken from « Cotton Statistics » by J.A. Todd.

2. — In the tables, quotations for Egyptian & Brazilian at Liverpool are also given. The original figures (Todd's Cotton Statistics) were given as maxima and minima ; those tabulated are very crude averages of the grades given in the original series.

3. — The Chart and Tables speak for themselves. The parallelism of the two lines plotted on the chart is quite evident. But some deviations need a few words of explanation :

- A. American was actually higher than Egyptian on more than one occasion. This was the case in 1824, 1846, 1847, 1849, 1850 and 1852-54. But it was during and after the American Civil War that the disparity was most noticeable. With the exception of 1871, prices of American kept above those of

Egyptian for the whole period 1861-1872. The War reduced the American Crop to very small dimensions. The Average annual crop for the years 1857-1861 had been about four million bales of 500 lbs. It dropped to 1.6 million bales in 1862, to 400,000 bales in 1863 and to 300,000 only in 1864. And the dislocation continued long after the close of the War. The average annual crop was in the years 1865-69 two million bales, and it reached pre-war dimensions only in 1873.

- B. But it should be noticed that even during the Civil War, American Cotton did not fetch at Liverpool higher prices than Egyptian.
- C. It is interesting to notice how Brazilian, the supposed to be mother of Egyptian, fetched at Liverpool higher prices than Egyptian in the earliest recorded period (1824-32) but soon fell below, and has kept its inferior situation ever since.

M. EL-DARWISH.

YEARS	AMERICAN Upland Cents per lb.	EGYPTIAN ALEXANDRIA \$ per kant.	EGYPTIAN LIVERPOOL \$ per kant.	BRAZILIAN LIVERPOOL \$ per kant.
1820	14.3	16.00	—	—
1821	14.3	15.50	—	—
1822	11.4	15.50	—	—
1823	14.7	17.00	—	—
1824	18.6	13.00	21.89	23.14
1825	12.2	13.00	34.97	34.97
1826	9.3	13.00	17.60	21.63
1827	10.3	13.00	15.33	19.11
1828	9.9	12.00	15.85	16.86
1829	10.0	12.00	14.47	14.97
1830	9.7	10.50	16.60	16.86
1831	9.4	15.00	16.60	15.59
1832	12.3	25.00	16.60	17.99
1833	12.9	30.75	—	—
1834	17.4	25.25	—	—
1835	16.5	18.50	—	—
1836	13.2	13.00	—	—
1837	10.1	15.00	22.13	19.62
1838	13.4	18.25	30.18	18.61
1839	9.9	13.00	23.38	20.12
1840	9.5	13.25	21.63	18.61
1841	7.8	10.00	16.86	17.34
1842	7.2	7.75	15.33	14.97
1843	7.7	18.00	14.08	13.08
1844	5.6	6.00	13.08	12.45
1845	7.9	10.25	15.59	13.20
1846	11.2	10.00	16.10	13.84
1847	8.0	7.25	—	—
1848	7.5	10.00	—	—
1849	12.3	11.75	—	—
1850	12.1	8.75	—	—
1851	9.5	10.25	—	—
1852	11.0	10.00	—	—
1853	11.0	9.00	—	—
1854	10.4	9.25	—	—
1855	10.3	10.75	—	—
1856	13.5	16.25	—	—
1857	12.2	12.75	—	—
1858	12.1	12.00	—	—
1859	11.0	12.25	—	—

YBARS	AMERICAN Upland Cents per lb.	EGYPTIAN ALEXANDRIA \$ per kant.	EGYPTIAN LIVERPOOL \$ per kant.	BRAZILIAN LIVERPOOL \$ per kant.
1860	13.0	14.00	—	—
1861	31.3	23.00	—	—
1862	67.2	36.25	—	—
1863	101.5	45.00	50.30	48.79
1864	83.4	31.75	54.08	57.84
1865	43.2	35.25	39.48	38.73
1866	31.6	22.50	40.24	34.45
1867	24.9	19.00	24.91	23.88
1868	29.2	23.00	—	—
1869	24.0	19.50	—	—
1870	17.0	15.75	—	—
1871	20.5	21.56	—	—
1872	18.2	16.16	—	—
1873	17.0	14.94	—	—
1874	15.0	18.84	—	—
1875	13.0	13.68	—	—
1876	11.7	12.25	—	—
1877	11.3	13.59	—	—
1878	10.8	14.06	—	—
1879	12.0	14.34	—	—
1880	11.3	13.75	—	—
1881	12.2	15.00	—	—
1882	10.6	13.50	17.10	14.20
1883	10.6	12.56	16.10	11.95
1884	10.5	11.41	15.09	12.45
1885	9.4	12.00	12.07	11.69
1886	10.3	12.19	12.96	10.68
1887	10.3	13.00	14.08	11.19
1888	10.7	12.94	13.58	11.57
1889	11.5	13.61	14.97	12.69
1890	8.6	13.94	13.96	12.69
1891	7.3	12.06	11.81	10.68
1892	8.4	9.62	9.68	9.06
1893	7.5	9.44	10.56	9.56
1894	5.9	9.44	9.56	8.06
1895	8.2	11.19	11.69	8.06
1896	7.3	10.09	12.19	9.36
1897	5.6	7.87	9.94	8.56
1898	4.9	8.91	8.94	7.42
1899	7.6	12.28	10.94	7.94

CHRONIQUES

CHRONIQUE AGRICOLE

DE L'ANNÉE 1930

PAR

LÉOPOLD JULLIEN

DIRECTEUR DE L'UNION FONCIÈRE D'ÉGYPTE

La baisse impressionnante du prix du coton domine la scène agricole et relègue au deuxième plan toute autre considération.

L'opinion publique s'est manifestée par la voix de personnalités autorisées, mais il ne semble pas qu'elle ait beaucoup éclairci la situation. Les solutions proposées sont assez vagues et une fois de plus il semble que l'Égypte, isolée par le désert et la mer, éprouve des difficultés à voir ce qui se passe hors de ses frontières; état d'esprit paradoxal pour qui connaît le nombre de voyageurs qui, annuellement, se rendent au dehors ou en viennent.

Constatons d'abord que la baisse du coton est concomitante avec celle des matières premières ou de produits tels que le fer, le cuivre, l'étain, la laine, le caoutchouc, etc. C'est un phénomène d'ordre général résultant de causes multiples qui ont abouti à une surproduction et à une sous-consommation.

La situation troublée de la Chine et de l'Inde, le krach financier américain, suffiraient à expliquer une restriction sensible de la consommation; il faut tenir compte aussi de l'appauvrissement du monde résultant des dépenses improductives et des hécatombes de la grande guerre, le déséquilibre économique causé par l'inflation monétaire, etc. On pourrait philosopher à loisir sur l'oblivion mentale du monde civilisé qui, malgré la terrible leçon de 1914-18, ne comprend pas ou ne veut pas comprendre

que la guerre n'est jamais une solution et qu'à l'heure actuelle la crise n'est pas seulement économique, mais encore sociale.

Ces considérations ne nous éloignent pas de notre sujet, car pour le coton, comme pour les autres matières premières, il nous faudra évoluer dans un cadre constamment déformé par des obstacles douaniers ou fiscaux, dont la rigidité est une conséquence de la guerre.

Depuis que je suis en Egypte, et cela remonte à longtemps, je suis frappé du nombre d'économistes distingués qui vaticinent annuellement sur les mesures propres à assurer une solution des crises périodiques de ce pays. Il n'est jobber ou remisier, négociant ou rentier, qui n'offre au public sa panacée par l'entremise d'une presse avide... de copie gratuite. L'élément le plus silencieux de la population est sûrement l'agriculteur; son robuste bon sens lui fait penser que, faute de connaître une question, le mieux est de se taire.

Parmi toutes les conceptions présentées au public, il convient de donner une place à part à celle que le Sous-Secrétaire d'Etat au ministère des Finances, Son Excellence Ahmed Pacha Abdel Wahab a condensée sous forme d'une note résumant le programme économique que suivra désormais le Gouvernement

L'importance que l'on attache à ce document officiel mérite qu'on l'analyse minutieusement, tout en tenant compte de l'influence que la politique peut exercer même et surtout en ce domaine; toutes réserves faites à ce point de vue qui n'est pas de mon ressort, je pourrais dire que l'impression d'ensemble qui se dégage à la lecture de cette note volumineuse est que le Gouvernement s'intéresse à pas mal de choses placées hors de sa sphère d'action, et qu'il passe sous silence pas mal de choses relevant directement de sa compétence.

Au point de vue agricole, on ne voit pas trop ce que le Gouvernement pourrait faire en matière de loyers. Les interventions de l'Etat sont généralement inopérantes et souvent nuisibles.

Que le Gouvernement produise ou recueille de bonnes semences et qu'il les fournisse aux cultivateurs avec un minimum de formalités, voilà qui est louable; qu'il opère de même pour les

engrais, nul ne s'en plaindra ; mais il est à craindre qu'une ingérence continue des autorités en matière de cheptel, frais d'irrigation, etc., ne multiplie l'armée déjà trop nombreuse des fonctionnaires, sans résultat sensible pour le fellah.

Je pense que ce dernier aurait apprécié à sa valeur toute mesure gouvernementale tendant à alléger les frais de production, sous forme de réduction des impôts ou taxes. Lui faire payer les mêmes tarifs ferroviaires, les mêmes taxes provinciales, les mêmes impôts alors que, depuis dix ans, le prix du coton baisse chaque année, lui semble difficile à comprendre en dépit de tous les raisonnements.

Et puisque, du fait de l'intervention gouvernementale, une partie de la clientèle s'est détournée du coton égyptien, ne serait-il pas naturel que les Pouvoirs Publics s'attachent à ramener cette clientèle ? Le coton est grevé d'une taxe spéciale dont une bonne partie pourrait être extournée au profit des filateurs usant de notre coton ; on pourrait aussi organiser une publicité efficace qui encouragerait la filature.

Ce n'est pas qu'on doive préconiser beaucoup des moyens artificiels d'intensifier un mouvement commercial : ces moyens ne peuvent être que temporaires. Au fond, le meilleur moyen de faciliter au producteur l'écoulement de son coton, c'est de le placer sur un pied d'égalité avec ses concurrents, c'est-à-dire supprimer la taxe spéciale et la taxe d'exportation qui grèvent nos prix. Débarrassés de ces charges, nos cotons auront facilement l'avantage sur les américains.

On argue en vain des nécessités fiscales ; ces nécessités peuvent être satisfaites par des impôts mieux appropriés ; et si l'on fait valoir que les Capitulations constituent un obstacle aux réformes fiscales que pourrait envisager le Gouvernement égyptien, on pourrait répondre que cet obstacle a été tourné maintes fois : en pratique chaque fois que cela a été justifié par des motifs probants.

Quoi qu'il en soit, nous retenons de la note d'Ahmed Pacha Abdel Wahab que le Gouvernement s'abstiendra désormais d'intervenir sur le marché cotonnier par des achats directs. Ceci est une mesure excellente qu'on ne saurait trop applaudir dans les circonstances actuelles.

Quant aux suggestions concernant des économies à réaliser dans le coût de la production, ou dans la réalisation du produit, elles auraient infiniment gagné en valeur si le Gouvernement lui-même avait bien voulu donner l'exemple.

La note du Ministère étudie la question des loyers. L'ajustement du loyer à la valeur du coton s'effectue normalement dans un pays où les affermage sont de très courte durée : l'assolement étant de deux ou trois ans, le bail couvre la même période. Quand le loyer est payable en nature ou quand il varie avec le prix du coton, l'ajustement se fait de lui-même. Quand le loyer est payable en argent, l'ajustement est plus délicat, mais il est évident que les droits du bailleur sont bridés par l'intérêt qu'il a de conserver sa population rurale. Tout excès dans la rigueur des perceptions entraîne une désaffection des exploitants et finalement se retourne contre le propriétaire.

Dans ces conditions, il ne semble pas qu'une législation nouvelle puisse avoir une grande utilité. L'ingérence gouvernementale en cette matière pourrait, tout au contraire, aboutir à des résultats regrettables.

En matière d'engrais, la note suggère : 1° des études en vue de l'utilisation de l'engrais de ferme (solution insuffisante au point de vue agronomique) ; 2° des recherches en vue de la création de l'industrie du nitrate de chaux ; 3° l'encouragement à la fabrication de l'acide sulfurique en vue du traitement des phosphates locaux.

Aussi intéressantes que puissent être ces suggestions, on aurait mieux compris dans les circonstances actuelles, des mesures temporaires telles que : abattement des droits de douane sur les engrais importés et réduction du tarif ferroviaire.

Je passe sans m'arrêter sur ce qui concerne les frais d'irrigation, le cheptel, les machines, les frais d'entretien, toutes questions dans lesquelles l'œuvre du Gouvernement ne peut être que didactique, pour arriver à la question de la main-d'œuvre.

La note ministérielle constate que certaines provinces sont surpeuplées, alors qu'il faut établir un véritable système de colonisation pour attirer la main-d'œuvre ailleurs.

A la suite de l'achèvement des grands travaux, une vaste surface de terre inculte réclamera impérieusement la main-d'œuvre indispensable. Ne pourrait-on pas, dès à présent, tenter d'attirer la population dans certaines provinces par une meilleure répartition ou un allègement des charges fiscales, parmi lesquelles on peut citer la taxe de rachat du service militaire.

Les provinces ou districts surpeuplés ont dès à présent tendance à déverser leur surplus dans d'autres régions; il serait aisé d'intensifier ce mouvement par un ajustement fiscal et aussi par des créations attractives, telles que écoles, hôpitaux, concessions de terres gouvernementales, etc. Puisque l'autorité signale elle-même la désirabilité d'une répartition ethnographique mieux équilibrée, il lui appartient de mettre en œuvre un programme plus complet que la seule multiplication des routes.

La note d'Ahmed Pacha Abdel Wahab s'occupe longuement du crédit agricole. L'absence de ce crédit est évidemment une des grosses lacunes de notre économie. La création d'une Banque agricole dont les services pourront assurer au cultivateur la fourniture des semences, d'engrais, etc., réalisera un progrès manifeste sur la situation actuelle.

Il est bien possible que cette création ne réalise pas dès le début tous les espoirs; il y faudra des ajustements que l'expérience seule peut dicter, mais il n'est pas douteux que l'existence d'une Banque agricole d'Etat constituera un complément indispensable à l'organisation économique nécessaire à un pays en voie d'évolution.

Mais il est permis de formuler le vœu que la nouvelle banque soit extrêmement prudente en ses opérations. Le crédit est une arme dangereuse en un pays de mentalité imprévoyante; le fellah a peu le souci du lendemain; il appartient aux dirigeants de peser minutieusement l'indispensabilité des crédits à consentir et de surveiller rigoureusement l'usage de ces crédits. Ceci est question de bonne organisation et l'on a toutes raisons de croire que ce sera réalisé.

J'arrête ici l'analyse sommaire de la note ministérielle puisque les considérations relatives à la mise au marché de la récolte ne sont pas de mon domaine.



Le Gouvernement a signé une convention avec la Société des Sucreries d'Egypte, propriétaire de toutes les fabriques de sucre du pays, en vertu de laquelle le Gouvernement se réserve une part dans les bénéfices, après qu'il aura été pourvu à l'amortissement du matériel et à la rémunération du capital sur une base modérée. En compensation de sa participation aux bénéfices, le Gouvernement élève les droits de douane sur les sucres étrangers de façon telle que la Société des Sucreries pourra exploiter à bénéfice tout en augmentant le prix d'achat de la canne à l'agriculteur. La convention est conclue pour une durée de 14 ans, mais dénonçable au bout de 5 ans.

A première vue il apparaît que, du fait de cette convention, la Société des Sucreries, protégée de la concurrence étrangère, s'assure la vente de toute sa production en Egypte. Cette production est d'environ 90.000 tonnes alors que la consommation égyptienne est d'environ 120.000 tonnes.

La culture de la canne va être stimulée par le prix avantageux de la matière première et il est logique de prévoir que la Société des Sucreries pourra bientôt fournir à tous les besoins du marché égyptien.

Si la culture de la canne s'étendait au point de fournir au delà des besoins actuels, le surplus de production pourrait être utilisé pour alimenter des industries locales, fabriques de bonbons, sirops ou confitures, industries déjà établies dans le pays, mais susceptibles de développement.

L'exportation de sucre brut ou raffiné se heurterait à la concurrence des pays producteurs et pour lutter à prix égal il faudrait que nos exportations soient favorisées par une prime dont la charge incomberait à la collectivité.

On pourrait donc applaudir sans réserves à la mesure adoptée par le Gouvernement égyptien, si l'on ne tenait compte que les barrières douanières offrent parfois des dangers difficiles à préciser de suite.

La puissance de production sucrière de certains pays est telle

qu'il est douteux qu'ils laissent fermer un débouché sans tenter quelque résistance. On ne peut prévoir quelle forme prendra cette résistance.

Tous les pays industriels sont, à l'heure actuelle, engagés dans une lutte dangereuse pour la conquête des marchés. Pour produire bon marché, il faut produire beaucoup et produisant beaucoup il faut exporter; mais l'exportation se heurte aux défenses douanières que chaque pays élève pour garder son marché intérieur. De là un conflit que la crise mondiale a mis en lumière et qu'on s'efforce d'atténuer par des conventions entre producteurs: c'est le cas pour le sucre, le caoutchouc, l'acier, etc.

L'Egypte disposant de moyens politiques et économiques assez réduits, il serait dangereux pour elle de se heurter à de grandes organisations mondiales; mais d'autre part l'extension que peut prendre la culture de canne est assez limitée par la nature même du sol requis et aussi par la possibilité d'un affermissement de prix du coton. Il est clair que si le prix du coton vient à hausser, cette culture reprendra sur la canne le terrain perdu.

Je ne tirerai aucune conclusion des considérations qui précèdent, ce serait excéder mon rôle de chroniqueur; mais il m'a semblé utile d'esquisser les grandes lignes d'une question intéressante à la fois l'agriculteur, le commerçant et l'industriel égyptiens.

On a dit et démontré que parmi les causes principales de la crise actuelle il fallait ranger la surproduction et la sous-consommation. Certains producteurs avisés, agriculteurs ou industriels pressés par la nécessité ont déjà conclu des accords tendant à harmoniser leur production et proportionner ainsi leur part de perte ou bénéfice. Il est à présumer que des accords de même genre se généraliseront et il est certain que si les producteurs de coton s'entendaient entre eux ils éviteraient, au moins en partie, les fluctuations violentes de prix qui les éprouvent.

Mais si la production s'est organisée en certains cas, on ne voit pas que rien de sérieux soit réalisé pour combattre la sous-consommation. Dans le monde entier les charges fiscales pèsent

lourdement sur le consommateur et il semble que la société capitaliste soit aveugle au danger qui la menace. Le fardeau très lourd des dettes de guerre s'ajoute aux charges des réformes sociales, des armements, des taxes douanières, etc. et l'œuvre, pourtant assez timide des hommes d'Etat prévoyants se heurte aux égoïsmes nationaux. De ce fait la crise économique actuelle évolue vers une crise sociale dont il n'est pas déplacé de parler ici, puisque l'agriculteur égyptien en subit douloureusement les effets : il a le droit d'avoir quelques lumières sur les causes qui déterminent son appauvrissement.

Parler de sous-consommation en un pays dont le niveau de vie pour la majorité des habitants a toujours été extrêmement bas peut sembler paradoxal ; mais la politique douanière actuelle, l'orientation du pays vers une industrialisation soutenue par des moyens artificiels, rend la chose d'actualité et il semble que si la crise mondiale se prolonge, l'Egypte aura pris toutes les mesures qui réduisent la faculté de consommation des habitants.

Et que vaudront les barrières douanières les plus fortes lorsque se fera sentir ce que l'on appelle le « dumping » russe ? Le plan quinquennal moscovite a déjà donné des résultats tels qu'ils inquiètent des puissances à forte structure économique ; ces puissances ont un large marché intérieur, de grosses réserves financières, des marchés coloniaux assurés. Telle n'est point la situation de l'Egypte et l'orientation de son économie vers un protectionnisme marqué pourrait, tout en favorisant le développement d'une industrialisation chétive, aboutir à un appauvrissement du pays que je signalais déjà dans ma chronique de l'année dernière.

La faculté d'achat de l'Egyptien est dépendante de sa production ; faire hausser artificiellement le prix du produit est inopérant ainsi qu'il a été démontré pour le coton ; il me semble que, sous une forme différente, l'on est en train de commettre la même erreur pour le sucre ; ceci sera peu sensible tant que la consommation du pays absorbera la production, mais la marge sera bientôt dépassée et les mêmes causes produiront les mêmes effets : appauvrissement de la collectivité et sous-consommation.

Par la plume et la parole, Ahmed bey Sirri, dont le nom est bien connu dans les milieux techniques, assure une propagande de bon aloi au projet d'utilisation de la dépression de Kattara, en vue d'y créer une source de puissance hydro-électrique.

Un canal d'aménée de 65 kilomètres environ, partie à ciel ouvert, partie en tunnel, relierait la mer à la dépression et la différence de niveau des eaux permettrait d'actionner des turbines dont le rendement pourrait atteindre 180.000 CV. Cette puissance serait suffisante pour les besoins du Delta Egyptien en lumière et force motrice.

De ce fait le pays pourrait réduire sensiblement ses importations de mazout et charbon; il jouirait d'une force motrice considérable produite par ses propres moyens et l'on pourrait peut-être escompter une altération climatérique favorable d'une région égyptienne actuellement désertique.

Le projet est séduisant; sa réalisation éventuelle résoudrait avantageusement une des difficultés du problème industriel à l'ordre du jour en ce moment; quand on étudie les données du problème industriel égyptien on est amené à opposer les intérêts de l'agriculture et de l'industrie. La classe agricole ne manque pas d'arguments pour réclamer qu'on consacre à son profit toutes les disponibilités du Trésor. Exploitant le sol dans des conditions très favorables, elle se rend compte que les avances faites à l'agriculture sous forme de grands travaux d'utilité publique, contribuent à l'élargissement d'une forme d'activité naturelle du pays, forme d'activité favorisée à la fois par le climat, le sol, la densité de la population, le régime hydraulique, etc.

Les conditions qui président au développement industriel sont beaucoup moins favorables : absence de combustible, isolement géographique du pays, niveau de la vie, etc. ; on peut, dans une certaine mesure, modifier ces conditions par le protectionnisme économique, mais il ne faut pas oublier que le protectionnisme est une arme dangereuse pour un pays exportateur.

Toutefois si l'Egypte parvient à constituer sur son territoire des sources importantes de puissance motrice, telle que celle de Kattara et aussi celle qu'on peut envisager à Assouan, les diffi-

cultés du problème industriel seront atténuées dans une large mesure et alors se représentera plus aiguë l'opposition plus apparente que réelle entre l'agriculture et l'industrie.

Je dis que cette opposition est plus apparente que réelle car rien ne s'oppose à ce que l'industrie devienne un complément naturel de l'agriculture. C'est en puisant ses matières premières dans l'agriculture locale que l'industrie a le plus de chances de réussir. Le développement de ces deux formes d'activité serait alors parallèle, pour le plus grand bien du pays et sans qu'il soit besoin de créer ou de hausser des barrières douanières, toujours fragiles et souvent causes de représailles coûteuses.

Voilà pourquoi des projets comme celui de Kattara méritent de retenir l'attention ; leur réalisation favoriserait à la fois l'agriculture et l'industrie puisque l'une pourrait alimenter l'autre en matières premières telles que coton, oléagineux, fruits, légumes, etc., tandis que l'autre transformerait ces éléments en produits industriels : tissus, huiles, conserves alimentaires pouvant couvrir les besoins du marché intérieur et conquérir aussi une place sur les marchés du dehors.



L'exposition agricole et industrielle de Guizeh a clos ses portes après avoir donné aux Egyptiens une présentation un peu artificielle de leur activité.

En d'autres pays les expositions sont occasion à rencontre pour personnes de même profession et de ce fait, la propagande en faveur de certaines théories scientifiques ou de certaines méthodes culturelles s'intensifie à la fois par l'image et la parole. Il eût été heureux qu'à l'occasion de l'exposition de Guizeh, les producteurs de coton, les producteurs de canne, les horticulteurs se soient réunis en vue de discuter professionnellement. De grandes questions sont encore à l'étude pour les agriculteurs ; je me contenterai d'en citer quelques-unes : la culture d'un fourrage d'été dont dépend le sort de l'élevage en Egypte, la généralisation du triage des semences, l'assolement, la multiplication des contrôles administratifs sur les moteurs, etc. Sans aller jusqu'à la solennité du congrès exigeant une longue et minutieuse préparation, on pourrait

souhaiter que les agriculteurs d'Egypte nouent des relations assez suivies pour élaborer un programme d'action sur des lignes données.

Nul ne songe à critiquer le zèle et la compétence des organisations gouvernementales poursuivant des études agronomiques, mais n'est-il pas naturel que les intéressés soient associés plus largement à l'élaboration des programmes?

Mon éminent confrère M. Avigdor a, dernièrement encore, attiré l'attention des agriculteurs sur le gaspillage des semences et l'opportunité qu'il y aurait à généraliser l'usage des semoirs. Quelques démonstrations bien dirigées eussent sûrement intéressé la foule des ruraux.

Je ne suis pas de ceux qui croient à l'effondrement de la valeur foncière égyptienne parce que le coton a baissé, mais je suis frappé du fait qu'en tous les pays du monde les agriculteurs savent constituer entre eux des faisceaux puissants pour la défense de leurs intérêts matériels ou le perfectionnement de leurs méthodes d'exploitation, tandis qu'en Egypte on a le sentiment que le Gouvernement seul doit veiller à tout.

Il se peut que l'enseignement agricole soit un peu responsable de cet état d'esprit; l'âme paysanne, dans tous les pays du monde, est assez difficile à saisir; n'est-ce pas une raison pour étudier sans cesse ce problème et chercher des solutions adaptées aux coutumes locales?

Le perfectionnement des méthodes d'exploitation en Allemagne, en France, en Italie, etc., a été au premier chef l'œuvre des syndicats, des coopératives d'agriculteurs; l'appui gouvernemental n'est venu qu'après. Il est frappant qu'en Egypte ces syndicats soient si peu agissants. Je ne pense pas que la mentalité du paysan égyptien diffère essentiellement de celle de ses confrères d'autres pays; si cette mentalité ne lui suggère pas d'organiser sa production suivant des méthodes plus fructueuses, c'est probablement parce qu'elle est incomplètement éclairée.

Il est souhaitable que les expositions agricoles soient non seulement un beau spectacle, mais encore et surtout qu'elles soient l'occasion de faire prendre conscience aux agriculteurs de ce que le labour en commun peut produire d'utile pour tous.

La presse quotidienne ou spécialisée a décrit en détails tout ce que l'Exposition contenait de remarquable et je n'y reviendrai pas; je me contente de soumettre au public ces réflexions d'ordre général que m'a inspirées la visite des stands.



En décembre 1920, Sa Majesté le Roi a inauguré officiellement le nouveau barrage de Nag Hamadi dont l'effet se fera sentir sur les deux rives du Nil depuis Nag Hamadi jusqu'au delà d'Assiout. Quelques détails que j'emprunte à l'*Engineer* font ressortir l'importance de ce travail.

La construction fut commencée en novembre 1927, avant que ne fût décidée la surélévation du barrage d'Assouan.

Avant la construction, les irrigations de cette région étaient affectées par les fluctuations de la crue. Avec une crue au-dessous de la hauteur moyenne — avancée ou retardée — la valeur de la récolte était considérablement dépréciée. Avec une crue normale en hauteur, mais en retard de 15 jours, la valeur de la récolte serait diminuée au moins de 20 % par rapport à une récolte obtenue pendant une crue normale.

Depuis 1900, il y a eu cinq crues basses, en 1907, 1913, 1915, 1918 et 1920, qui affectèrent la superficie actuellement desservie par le Barrage.

La crue de 1913 fut la plus basse de cette série, la superficie restée inculte fut de 268.000 feddans. La perte subie par les cultivateurs peut être estimée à L.E. 10, par feddan, soit au total à L.E. 2.680.000, alors que la perte subie par la trésorerie du Gouvernement égyptien s'éleva à L.E. 200.000, soit en tout L.E. 2.880.000.

Le nouveau barrage se trouve à mi-chemin entre les barrages d'Esnah et Assiout, à 14 kilomètres en aval de Nag Hamadi. Comme le lit du fleuve, dans la zone choisie, est composé uniformément de sable, la question des fondations n'était pas à prendre en considération quand on décida de l'endroit final à choisir.

La superficie desservie par le barrage sur la rive ouest du Nil comprend 363.150 feddans arrosés par l'irrigation pérenne et 94.030 feddans par l'irrigation par bassins, alors que la superficie desservie sur la rive Est comprend 117.000 feddans arrosés par l'irrigation pérenne.

Le barrage se compose : d'une écluse, de 16 mètres de largeur et de 60 mètres de longueur, située sur le côté ouest du barrage et destinée à livrer passage à la navigation ;

du barrage proprement dit, d'une longueur totale de 850 mètres : de deux régulateurs dont l'un, celui du canal Faroukieh, comporte trois ouvertures de 6 mètres chacune et l'autre, celui du canal Fouadieh, six ouvertures de la même grandeur.

Le barrage comprend cent portes divisées en trois groupes. La hauteur des dix premières est égale à celle de l'écluse. Celle des dix suivantes est de un mètre supérieure aux premières et celle des 80 dernières est supérieure de un mètre aux dix secondes.

Le nombre de piles est de cent, comprenant neuf grandes piles. Entre chaque grande pile se trouvent 9 petites.

Le radier sur lequel repose le barrage est large de 103 mètres et il est protégé par un revêtement de granit.

Le plan du barrage est basé sur une crue maximum d'une hauteur de 68 mètres 48 au-dessus du niveau de la mer (R.L.), atteints en 1878, et d'une crue minimum de R.L. 63 m. 55, atteints en 1913, ayant déchargé 15.100 m³ et 3,800 m³ par seconde respectivement.

Le niveau moyen du lit du fleuve en 1926, date à laquelle fut établi le plan du barrage, étant de R.L. 58.50, le niveau de la base du barrage fut fixé à R.L. 60.50, ceci permettant avec une base d'une épaisseur de 3 m. de faire une fondation s'enfonçant à 1 m. au-dessous du niveau moyen du lit du fleuve.

Le barrage comporte 100 ouvertures de 6 mètres de large, se fermant chacune à l'aide de deux portes, dont le sommet est au niveau de R.L. 66.60 qui donnera avec une crue minimum un niveau de R.L. 67. Pendant une crue maximum et les portes bien relevées, le niveau sera de R.L. 69.

Le plan du Barrage de Nag Hamadi indiquait une rampe hydraulique de 1 à 18, ce qui est considéré comme une rampe pouvant être adoptée dans les endroits formés de sable fin.

La base du barrage s'étend sur 18 m. 91 en amont de la ligne de centre des portes et sur 40 m. 34 en aval. Pour atteindre la rampe hydraulique requise, un interrupteur formé de deux séries de palplanches en acier de 1 m. 5 pénétrant jusqu'à 6 m. dans le lit du fleuve, au milieu desquels on coula du béton armé de 5 à 1, fut construit parallèlement et à 10 m. en amont des axes du barrage. Cet « interrupteur » comprend également une série de solives de 5 m, pénétrant jusqu'à 4 m. dans les fondations, à 21 m. en aval des axes.

Pour prévenir des érosions, un bloc flexible d'éperons a été construit en aval et en amont des éperons fixes.

A toutes les dix portes se trouve une grosse pile de 4 m. 50 d'épaisseur, les portes sont séparées entre elles par des piles intermédiaires. Pendant l'été, ces piles dépassent le niveau de l'eau de 4 m. 50 et pendant la crue de 4 m. seulement.

En général, le barrage, l'écluse et les régulateurs ont des fondations en béton armé dans la proportion de 6 à 1, renforcées par des solives en tôle d'acier.

Les fondations de la base du barrage sont de 2 m. 60, sauf aux endroits plus profonds où elles sont d'une épaisseur plus grande. L'épaisseur des fondations des éperons varie de 1 m. à 0 m. 50. La partie supérieure des éperons est construite avec de la pierre de taille recouverte de pierre à chaux en mosaïque.

Les piles sont construites avec des moellons de pierre à chaux de maçonnerie recouverts par de la pierre à chaux en mosaïque, avec l'exception que du granit fut employé en place de la pierre à chaux pour la partie inférieure des piles sur une hauteur de 2 m. 40 pour prévenir contre l'usure par le sable. Pour la même raison le bas des portes a été également recouvert de granit.

Le barrage alimente deux canaux de distribution : le Fouadieh sur la rive gauche et le Faroukieh sur la rive droite.

On sait que le Faroukieh offre cette particularité que, sur une

longueur d'un kilomètre, il cheminera en tunnel à travers un éperon rocheux qui s'avance vers le Nil. Ce tunnel a été percé et inauguré avec une solennité adaptée à la rareté des tunnels en ce pays.

Outre le barrage de Nag Hamadi, le programme des grands travaux comprend la surélévation du barrage d'Assouan, en vue de doubler la capacité du réservoir.

On se rappelle l'émotion causée par la carence et le suicide de l'entrepreneur chargé du travail. Après une courte période de désarroi, les travaux ont été repris par une firme anglaise également et tout fait espérer que dans trente mois l'Egypte aura à sa disposition une provision d'eau estivale doublée.

Il faut espérer qu'avant l'achèvement du travail on aura pris en main la construction du réservoir de Gebel Aulia et que les études auront été poussées sur le lac Albert et la création d'une voie saine pour traverser la région marécageuse du Nil Blanc. Des études minutieuses sont encore nécessaires avant qu'on puisse tracer en tous ses détails le programme grandiose qui permettra à l'Egypte de doubler presque sa surface cultivée. Mais dès à présent l'Angleterre peut être fière de l'œuvre magnifique amorcée et partiellement réalisée en ce pays. Il serait attristant que des divergences politiques forment obstacle à l'exécution de projets qui requièrent la collaboration confiante des Egyptiens et des Britanniques.



Si la baisse du coton a eu des effets pénibles pour l'agriculteur, elle aura par contre le mérite de le faire réfléchir aux avantages d'une production plus variée. Comment se fait-il qu'avec tous les avantages que constituent le sol, le climat, la population et le régime hydraulique, l'Egypte soit encore un pays importateur de viandes, de légumes et de fruits. Cela peut sembler paradoxal.

L'élevage a depuis longtemps retenu l'attention des agriculteurs égyptiens, des tentatives intéressantes ont été réalisées. De même l'horticulture a ses adeptes; mais il semble que toutes difficultés techniques vaincues, ces branches de l'activité agricole

se heurtent à des obstacles insoupçonnés et que, finalement, l'effort dans ce sens soit stérile ou strictement limité.

La conception d'une Egypte grande productrice de viande, de fruits, de légumes se heurte aux conditions économiques du pays et je ne pense pas que, pour de longues années encore, il soit possible de modifier une structure économique plus que millénaire. Sur une surface donnée l'agriculteur peut produire, soit directement par la culture, soit indirectement par l'élevage, une somme donnée de produit marchand, en un temps donné voilà la donnée financière de base. Il est clair que la culture donnant le maximum de produit dans le minimum de temps aura toujours la préférence justifiée de l'agriculteur; ceci donne la clef de l'extension rapide des cultures cotonnières.

Mais supposons qu'en orientant sa production vers l'élevage l'agriculteur arrive à augmenter le taux du rapport de son capital; la perspective sera tout à fait séduisante, s'il n'a pas l'obligation d'augmenter aussi son capital; s'il doit l'augmenter, et c'est le cas en l'espèce, sa tentative sera aussitôt bridée par ses possibilités financières.

Le même raisonnement s'applique aux cultures maraîchères ou fruitières. Ce n'est pas par routine que le fellah néglige certaines exploitations, c'est tout simplement parce qu'il n'en a pas les moyens et qu'économiquement sa conception est plus saine. Quel est le financier qui, sachant retirer de son capital un intérêt donné, préférerait l'investir à long terme alors qu'il a la certitude d'avoir le même intérêt dans un placement à court terme et aussi d'aléa moindre?

Planter des arbres fruitiers est d'excellent placement mais il faut attendre des années avant que l'arbre soit en plein rendement; il y a aussi des aléas à courir; taille mal exécutée, maladies parasitaires, etc.

Pratiquer l'élevage du bétail est aussi de bon rendement, mais il faut un capital élevé et l'aléa est grand.

On conçoit fort bien que dans ces conditions le fellah, en économiste avisé, s'en tienne au coton qui requiert un capital minime et donne son produit en un minimum de temps.

Est-ce à dire que l'Egypte ne sera jamais grande productrice de viande, de légumes, de fruits? La réponse dépend entièrement des fluctuations de la valeur cotonnière. Si les pays producteurs de coton arrivent à s'entendre pour harmoniser leur production avec les besoins de la consommation, ils auront introduit un facteur de stabilité inexistant jusqu'à présent. Et je pense que le développement du monde moderne provoquera pour le coton le même effort de coordination que nous connaissons déjà pour le caoutchouc, le sucre, et en ce moment même pour le blé. Dans ces conditions l'agriculteur, connaissant à peu de chose près le prix qu'il pourra tirer de son coton, continuera à s'adresser de préférence, à la culture récompensant son effort dans le minimum de temps et exigeant le minimum de capital. Mais il est naturel que si des fluctuations violentes se manifestent dans les cours, l'agriculteur sera incité, même au prix d'un effort financier, à se tourner vers des cultures à revenu plus stable, alors même qu'elles exigeraient de sa part une plus longue patience et une éducation professionnelle spécialisée.

Rien ne sert, en cette matière, de proclamer que l'Egypte doit produire toute la viande, tous les légumes, tous les fruits dont elle a besoin : il faut voir si, économiquement parlant, ceci convient au producteur.

Voilà pourquoi tout en admirant les beaux fruits et les beaux légumes exposés à Guizeh je pensais que ce genre de production ne peut se développer que selon des normes économiques. Et n'y aurait-il pas un certain nombre d'industries égyptiennes auxquelles on pourrait appliquer le même raisonnement?

Les ressources de la science agronomique sont extrêmement développées, mais lorsque du laboratoire ou du champ d'expérience on les transporte dans le domaine rural, il ne faut pas oublier qu'on en confie l'application à des hommes, les paysans, qui mieux que beaucoup de théoriciens, méritent le qualificatif d'économistes distingués.

Je ne saurais clore ces vues sommaires sur l'année agricole sans mentionner les études remarquables que M. E. Minost a consacrées à la valeur et au revenu de la propriété agricole en Egypte. Encore que dans des études de ce genre il faille faire

la part de l'incertitude de certaines données, il ressort nettement de l'analyse de M. Minost, qu'au cours actuel du coton une réadaptation de la valeur locative s'impose.

Cette réadaptation, cette diminution a comme corollaire une diminution de la valeur foncière et, par voie de conséquence, une diminution de la valeur mobilière. En somme la richesse de l'Égypte peut être, dans les circonstances actuelles, considérée comme diminuée.

Si la richesse de l'Égypte s'inscrit à un chiffre plus bas, on peut dire de suite que son sort est analogue à celui de tous les pays du monde : produits agricoles ou produits industriels subissent dans le monde entier une dépréciation qui influe sur la rente ou le produit du capital, et de ce fait déprécie ce capital.

Il serait stérile de se contenter de cette constatation car la diminution relative de richesse des Etats n'est pas au même coefficient et en admettant même qu'elle le fût, on peut établir des différences marquées entre les facteurs que chaque Etat peut mettre en jeu en vue de ramener sa richesse au niveau antérieur.

Il est donc d'intérêt primordial d'étudier et de stimuler les facteurs de relèvement économique que l'Égypte peut posséder, facteurs qui, pour certains au moins, peuvent lui être spéciaux. Mettre en lumière ces facteurs c'est ranimer la confiance, première condition d'un relèvement économique.

Comparant l'Égypte aux autres pays du monde, comme elle frappée par la crise, on peut relever de suite qu'en outre des avantages de climat et de sol, elle jouit d'une population extrêmement dense (en effet l'Égypte est le pays le plus densément peuplé du monde si l'on tient compte du territoire cultivé). Cette population abondante s'adonne aux travaux agricoles depuis des millénaires; elle est sobre et robuste. Ce fait est incontestablement un facteur important de relèvement économique dont peu de pays ont l'équivalent. Si le travail est le véritable indice de la prospérité des Etats modernes, on peut dire que l'Égypte a un potentiel de travail supérieur à celui de presque tous les autres pays.

D'autre part ne faut-il pas considérer comme un élément précieux et spécial au pays, que des grands travaux publics sont en cours d'exécution, travaux ayant pour objet de perfectionner et d'élargir son réseau hydraulique. Dans un laps de temps relativement court le territoire cultivé sera accru sensiblement, presque doublé à l'avenir. Grâce aux études faites ou en cours, le programme se poursuit sans aléa, sans tâtonnement coûteux, et au fur et à mesure ces travaux rapportent au pays et à son Trésor de quoi amortir le capital investi.

Voilà donc deux éléments spéciaux à l'Egypte qui autorisent l'espoir d'une reprise certaine dans le domaine économique. Néanmoins une réserve s'impose.

L'action conjuguée d'une main d'œuvre abondante et qualifiée s'exerçant sur un territoire agrandi, ne peut être fructueuse que si le capital lui est fourni libéralement par l'Etranger.

Les réserves monétaires disponibles dans le pays même, sont tout à fait insuffisantes. Et la question se pose de savoir si l'Egypte trouvera à l'Etranger les capitaux dont elle aura besoin.

Dans le passé, le crédit égyptien a subi des crises dont il est sorti chaque fois qu'il a pu offrir des garanties suffisantes, par une collaboration étroite entre le bailleur de fonds et l'emprunteur. Il semble, que du fait de l'émancipation du pays, cette collaboration ait tendance à s'amoindrir, sans que le temps ait encore sanctionné la valeur des garanties offertes par le pays seul.

Le développement de l'instruction publique a permis de constituer un cadre de fonctionnaires égyptiens, dont il est équitable de reconnaître le mérite et les efforts. Avec le temps les qualités d'ordre et la valeur professionnelle s'affirmeront encore.

L'appel aux capitaux étrangers, facteur indispensable au succès de son relèvement, facteur sans lequel les deux autres ne peuvent agir, sera largement entendu si l'on inspire à ces capitaux une confiance raisonnée dans la sagesse de l'administration locale. Ecarter systématiquement la collaboration étrangère, avant que le temps n'ait permis d'établir la valeur d'une administration entièrement autochtone, constitue un danger qu'il suffit de signaler.

Cette observation est d'ordre purement économique, c'est ce qui lui donne un poids particulier.

Les études remarquables de M. Minost, illustrent mieux que tout commentaire la valeur des collaborations étrangères qui ont réalisé la prospérité de l'Égypte dans le passé et qui peuvent devenir l'élément essentiel de son relèvement à l'avenir.

L. JULLIEN.

DOCUMENTS ET STATISTIQUES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 14 AVRIL 1931

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE
DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Vous voudrez bien me permettre de commencer mon premier rapport par un hommage à mon prédécesseur, M. Linant de Bellefonds, qui pendant huit années, a assumé les fonctions de Secrétaire Général de votre Société, avec la compétence et le dévouement que vous savez. C'est d'ailleurs en grande partie à lui que devrait revenir l'honneur de vous rendre compte des travaux de 1930 : car lorsque j'ai pris mes fonctions, en cours d'année, je n'ai eu qu'à accueillir les collaborations qu'il avait su grouper.

M. Linant de Bellefonds vous signalait dans son dernier rapport la variété des sujets traités en 1929 par nos conférenciers et dans notre Revue. L'année 1930 est encore caractérisée, et peut-être davantage, par l'éclectisme de nos travaux. Il convient d'autant plus de le faire remarquer que nous aurons sans doute, l'an prochain, à faire une constatation différente, notre Société ayant, au début de 1931, concentré son attention sur les phénomènes économiques qui sont passés momentanément au premier plan des préoccupations du pays. En agissant ainsi notre Société

n'a pas oublié qu'elle était aussi une Société de Législation ; elle a seulement suivi sa tendance habituelle à étudier surtout les sujets de la dernière actualité et qui ont un intérêt direct pour l'Égypte.

C'est d'ailleurs ce caractère d'actualité et ce souci de la chose égyptienne qui a donné une certaine unité à nos travaux de 1930, aux treize conférences qui furent faites et aux vingt cinq articles qui furent publiés.

Le problème de l'organisation scientifique du travail a fait l'objet des recherches de M.M. Hostelet et Dubois-Richard. M. HOSTELET en a étudié l'aspect sociologique dans deux articles très fouillés où chaque question a été passée au crible de sa critique. M. DUBOIS RICHARD, qui représenta notre Société au IV^e Congrès de l'Organisation Scientifique, nous apporta des vues originales et, avec beaucoup de finesse, montra l'inopportunité pour l'Égypte, de s'orienter dès maintenant vers une rationalisation généralisée.

La politique internationale a été heureusement présentée dans ses nouvelles tendances par M. le professeur ABD EL HAKIM EL RIFAI. L'Égypte a les yeux fixés sur Genève ; Abd el Hakim el Rifai n'a pas manqué de souligner l'intérêt national qui s'attache au pacte Briand-Kellog auquel l'Égypte s'est d'ailleurs ralliée par l'acte déposé à Washington le 23 février 1929.

A côté de ces tendances internationales politiques il en est d'autres, moins connues du public, mais dont l'intérêt ne se mesure pas à la publicité qu'on leur marchand. Aussi notre Société a-t-elle particulièrement bien accueilli deux conférences faites par M.M. A CHÉRON et A.J. BOYÉ ; la première sur « l'Unification internationale du droit du change » ; la seconde sur « le projet franco-italien du Code des obligations et des contrats ». — Etant donné les attaches traditionnelles de l'Égypte et sa situation dans la vie internationale, des questions de cette nature, non seulement présentent pour elle le plus haut intérêt, mais encore gagneraient à être traitées avec sa collaboration. Sur la proposition de M. A. J. Boyé, un vœu dans ce sens a été émis par votre Conseil qui a suggéré au Gouvernement Egyptien la création d'un

Comité National qui serait chargé de poursuivre, en liaison avec les comités nationaux existant à l'étranger et avec l'Institut international pour l'Unification du Droit privé, l'étude du problème de l'unification du Droit des obligations.

Dans le domaine juridique, nous avons encore à vous signaler l'étude de Me E. TOTONGUI sur la "Spéculation illicite" à propos du projet de loi tendant à interdire les ventes du coton moyennant un prix à fixer ultérieurement, projet de loi dont il réclame l'extension à toutes les opérations à découvert.

En ce qui concerne l'économie égyptienne notre Revue a publié dans son numéro de Janvier une série d'études remarquables écrites sur l'Egypte pour la *Revue Economique internationale* de Bruxelles qui a bien voulu nous autoriser à les reproduire. Sur les sept articles, cinq ont été écrits par des membres de notre Société, si bien que nous nous sentions autorisés à un double titre à passer outre à notre règle de ne rien publier que de l'inédit. Les sujets traités dans ce numéro spécial sont les suivants ; « l'Industrie Egyptienne » par M. H. NAUS BEY, « les Finances Publiques et le Régime fiscal de l'Egypte » par M. J. I. CRAIG, « le Crédit en Egypte » par M. H. S. JOB, « l'Egypte agricole » par M. S. AVIGDOR, « le Régime douanier égyptien » par le Dr. I.G. LÉVI, « le Canal de Suez » par M. G. DOUIN, et « les Routes agricoles en Egypte » par MAHMOUD CHAKER BEY.

Dans deux « Essais » publiés en avril et en novembre, M. E. MINOST a étudié la valeur de la propriété foncière et le revenu agricole du pays. — Il serait souhaitable que des études du même genre fussent entreprises dans les différents domaines de l'activité économique de l'Egypte. Si de semblables monographies étaient faites pour la propriété bâtie, les valeurs mobilières, les industries extractives et de transformation, l'industrie hôtelière, les transports, les commerces de gros et de détail, etc. . . on pourrait constituer un recensement économique du pays. Nous ferons tous nos efforts pour le réaliser. — Cet ensemble d'études, non seulement aurait un intérêt direct pour l'Egypte qui cherche à élargir les bases de ses finances publiques, mais sans doute aussi un intérêt scientifique général, la structure économique du pays

étant assez simple pour se prêter à des constatations probablement plus précises qu'ailleurs.

Nous avons publié en avril un article de M. S. KRICHEWSKY — qui sera malheureusement le dernier — sur « les baromètres de la civilisation Egyptienne contemporaine ». Développant les études précédentes de M.M. Mahmoud el Darwish et L.A. Hugh-Jones, notre regretté collègue a étudié quelques indices qui témoignent du développement économique et social de l'Egypte.

M. le PROFESSEUR BRESCIANI-TURRONI a présenté une magnifique étude sur « les Relations entre la récolte et le prix du coton égyptien ». — Appliquant au problème la méthode statistique, dont il est un maître incontesté, M. Bresciani-Turroni est parvenu à démontrer que l'importance quantitative de la récolte Egyptienne n'était pas sans influence sur la formation des cours du coton égyptien et à établir les formules de corrélation. — Des travaux de ce genre, en raison même de leur caractère rigoureusement scientifique ne peuvent agir qu'à la longue sur l'esprit des praticiens et il faut, pour que la portée de leurs conclusions soit bien comprise, une assimilation progressive de leurs données. Notre Société a témoigné l'intérêt qu'elle portait aux travaux de M. BRESCIANI-TURRONI en organisant une réunion spéciale en vue d'une discussion dont notre numéro de décembre donne le compte rendu. Il est apparu au cours de cette réunion qu'il serait souhaitable que les questions de statistique cotonnière fussent étudiées spécialement par un Comité permanent qui pourrait utiliser la documentation du Bureau du Coton en vue d'études scientifiques. Nous nous occupons actuellement de la constitution de ce Comité.

Les finances publiques et privées ont fait l'objet de plusieurs études. — M. LE PROFESSEUR BLANCHARD a traité au cours de deux conférences faites en mars la question du « retour de l'Egypte à l'étalon d'or ». Il a fait un exposé très clair et très complet du régime monétaire de l'Egypte depuis 1914. Sans méconnaître les grands avantages que le pays a retiré de ce régime d'exception, M. BLANCHARD a conclu que le retour à l'étalon d'or était une mesure désirable mais qui ne devrait être prise que lorsque les

conditions économiques seraient plus favorables. Depuis que ces conférences ont été faites, la politique monétaire des Etats occidentaux et les premiers travaux de la Banque des Règlements internationaux ont souligné l'intérêt du retour à l'étalon d'or en même temps que la crise justifiait les conseils de prudence donnés par M. LE PROFESSEUR BLANCHARD —.

M. LE PROFESSEUR U. RICCI a fait, en novembre et décembre 1930, deux conférences sur « les Problèmes généraux de l'impôt foncier et du cadastre » et sur « l'impôt foncier et le cadastre en Egypte ». — Nous pourrions parler plus utilement l'an prochain, lorsqu'elles auront été publiées, de ces études qui, dans l'esprit de leur auteur, ne forment que le premier chapitre du travail d'ensemble qu'il veut consacrer au régime fiscal de l'Egypte —.

M. BOURKSER a étudié « l'influence des prix du coton sur la cote des valeurs égyptiennes durant la période 1910-1929. » Il a fait d'intéressantes discriminations et indiqué un certain nombre d'idées qu'il serait désirable de voir reprises dans des travaux ultérieurs.

La question de l'Urbanisme, que le développement des grandes villes d'Egypte rend actuelle et intéressante pour nous, a été traitée en janvier par M. LUCIEN ROMIER, de passage au Caire, dans une brillante conférence qui nous valut quelques mois plus tard une autre conférence, non moins brillante de M. L. HAUTECŒUR sur « les conditions économiques de l'architecture. »

Le Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale s'étant tenu dans le palais de notre Société, il était normal que notre Revue gardât la trace de cet événement.— M. I. FELDMANN a écrit pour elle le compte rendu des travaux du Congrès et M. ED. PIOLA CASELLI voulut bien nous communiquer, pour être publié par nous, le rapport qu'il présenta au Congrès sur la législation italienne. Nous fûmes heureux d'accueillir cette nouvelle collaboration inattendue de celui qui fut, pendant de longues années, le Président de notre Société —.

Il nous reste à vous signaler une étude concise de M. M. EL-DARWISH sur « the law of diminishing returns », et une conférence de M. LUIGI VALLI sur « le Symbole de la Croix et de l'Aigle dans la Divine Comédie ». MM. L. JULLIEN et N. BENTWICH nous ont donné sur l'agriculture égyptienne et la législation palestinienne leurs chroniques annuelles dont les séries permettent de prendre des vues d'ensemble très intéressantes, et auxquelles il est commode de se référer.

Notre Revue a continué à publier les principales statistiques de l'Egypte et a donné plusieurs comptes rendus de livres et de documents. Nous nous proposons de développer autant que possible cette rubrique bibliographique de manière surtout à faire connaître à nos lecteurs les livres juridiques et économiques qui paraissent sur l'Egypte et que la vie universitaire a rendus plus nombreux.

*
* *

M. LINANT DE BELLEFONDS vous parlait l'an dernier de notre bibliothèque, riche de 3.100 ouvrages. Elle s'est encore enrichie cette année de 116 ouvrages et nous procédons en ce moment à de nouvelles acquisitions. Nous avons déjà entendu des appréciations élogieuses de notre bibliothèque. Nous nous devons, et nous devons à la générosité de Celui qui nous a permis de recueillir ces éloges, de faire mieux encore. Nous voudrions que notre bibliothèque devint un centre de documentation pour toutes les questions économiques et juridiques qui intéressent l'Egypte et les pays voisins, et que tous les savants et travailleurs fussent assurés de trouver aisément et rapidement tous les ouvrages dont ils peuvent avoir besoin. — Nous avons entrepris à cet effet la refonte de notre catalogue. C'est un travail de longue haleine que nous espérons avoir terminé pour la reprise de nos travaux en novembre 1931. Nous consacrerons un numéro de notre Revue à la publication de ce catalogue qui vous fera mieux connaître la richesse de notre documentation et vous permettra de la mieux utiliser. — Nous vous signalerons encore que nous avons pu, grâce aux Sociétés qui ont aimablement répondu à notre appel, constituer une collection assez complète des statuts et bilans des Sociétés établies en Egypte.

*
* *

Le total des membres de notre Société s'élevait au 31 décembre 1930 à 599 contre 615 l'année précédente. Nous avons enregistré au cours de l'année 35 radiations par suite de décès, départs ou démissions, en partie compensées par 19 admissions nouvelles. Des adhésions récentes nous permettent d'espérer que nous pourrons réparer ces pertes qui ne sont imputables qu'aux fluctuations inévitables qui se produisent en cours d'année.

Quoi qu'il en soit le meilleur signe de la vitalité de notre Société a été cette année l'empressement de conférenciers de grand talent à nous apporter leur collaboration, et celui du public à suivre leurs travaux ainsi que l'animation que mettent dans notre hall, à l'issue des conférences, les discussions amicales qui font le charme de nos réunions.

Nous ne saurions terminer notre compte rendu sans exprimer nos remerciements à la Presse qui publie gracieusement les convocations à nos réunions et les comptes rendus de nos travaux.

E. MINOST

RAPPORT DU TRÉSORIER.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations du vingt-deuxième exercice social, clos le 31 Décembre 1930.

Recettes. — Les Recettes se sont élevées à L.E. 1,759,080 se décomposant comme suit :

<i>a.</i> Subvention du Gouvernement Egyptien	L.E.	500,—
<i>b.</i> Cotisations membres Donateurs (36 membres) . . .	"	606,250
<i>c.</i> Cotisations membres Titulaires (495 membres). . .	"	495,—
<i>d.</i> Intérêts divers	"	41,730
<i>e.</i> Abonnements à la Revue	"	31,020
<i>f.</i> Ventes de la Revue	"	24,440
<i>g.</i> Contribution Congrès Association Litt. & Artistique Internationale	"	60,—
<i>h.</i> Bibliographie	"	0,640
Total des Recettes	L.E.	1,759,080

contre en 1929 L.E. 1,786,479 — soit une
une diminution de L.E. 27,399 m/m.

Dépenses. — Les dépenses se sont élevées à L.E. 1,789,969 se décomposant comme suit :

<i>a.</i> Frais d'encaissement des cotisations	L.E.	8,321
<i>b.</i> Imprimés et fourn. de bureau	"	28,800
<i>c.</i> Frais de poste et menus frais	"	85,723
<i>d.</i> Téléphone	"	18,750
<i>e.</i> Loyer terrain	"	1,—
<i>f.</i> Eclairage	"	17,840
<i>g.</i> Personnel	"	844,500
<i>h.</i> Gratifications	"	—
<i>i.</i> Eau	"	11,190
<i>j.</i> Assurances	"	23,875
<i>k.</i> Impression Revue	"	583,720
<i>l.</i> Frais d'Auteur Revue	"	145,—
<i>m.</i> Tirages à part Revue	"	21,250
Total des Dépenses	L.E.	1,789,969

contre en 1929 L.E. 1,606,069 — soit une
augmentation de L.E. 183,900 m/m.

L'excédent des DEPENSES sur les RECETTES	
s'est donc élevé à	L.E. 30,889

formant le solde du compte "Profits & Pertes" de l'exercice 1930.

La CONSTRUCTION de notre IMMEUBLE — après les amortissements des années précédentes — figurait au 1 ^{er} janvier 1930 pour	L.E.	9,579,094
Comme l'an dernier, nous avons jugé opportun d'affecter au crédit de ce compte le 10 % de la valeur initiale de la construction, par prélèvement sur la RESERVE GENERALE, soit	"	<u>1,368,441</u>
et ainsi notre Immeuble Social se trouve porté au bilan du 31 décembre 1930 pour	L.E.	<u>8,210,653</u>
Le compte MOBILIER au 1 ^{er} janvier 1930, qui figurait pour un montant de	L.E.	1,979,569
a été augmenté, au cours de cet exercice, par des acquisitions pour un montant total de	"	<u>82,150</u>
	L.E.	<u>2,061,719</u>

Mais nous avons, cette année, opéré les amortissements suivants par prélèvements sur la RESERVE GENERALE :

1 ^o) 20 % de la valeur initiale, soit	L.E.	989,784
2 ^o) Amortissement intégral de la dépense		
de Mobilier en 1930, soit	"	<u>82,150</u>
	L.E.	<u>1,071,934</u>
De sorte que le Mobilier figure au bilan du 31 décembre 1930 pour une somme de	L.E.	<u>989,785</u>
Au 1 ^{er} janvier 1930, le compte RESERVE GENERALE se présentait avec un solde créditeur de	L.E.	12,233,218
Nous avons fait supporter à ce compte les amortissements partiels de la CONSTRUCTION et du MOBILIER (dont il est parlé ci-dessus)	"	<u>2,440,375</u>
Ce compte se trouve ainsi ramené au 31/12/30 à duquel il y a lieu de déduire le solde déficitaire du compte Profits et Pertes de l'exercice 1930.	L.E.	<u>9,792,843</u>
	"	<u>30,889</u>
De sorte que votre Compte RESERVE GENERALE se présente au 1/1/31 avec un solde créditeur de compensé dans l'Actif.	L.E.	<u>9,761,951</u>

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que je viens de vous soumettre.

Le Trésorier

H. NAUS

Le Caire, le 10 Avril 1931

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES

DEPENSES

Exercice 1930

RECETTES

	L.É.	Mill.		L.É.	Mill.
Frais d'encaissement cotisations	8	321	Subvention du Gouvernement	500	—
Imprimés et Fournitures de bureau	28	800	Cotisations Membres Donateurs	606	250
Loyer Terrain	1	—	Cotisations Membres Titulaires	495	—
Frais de Poste et menus frais	85	723	Intérêts divers	41	730
Téléphone	18	750	Abonnements à la Revue	31	020
Personnel	844	500	Ventes de la Revue	24	440
Eau	11	190	Congrès Association Litt. Art. Internationale	60	—
Impression Revue	583	720	Bibliographie	0	640
Tirages à part Revue	21	250	Solde débiteur	30	889
Frais d'Auteur Revue	145	—			
Eclairage	17	840			
Assurances	23	875			
	—	—			
	1789	969		1789	969

Le Caire, le 10 Avril 1931.

Le Trésorier

H. NAUS

Vérifié et reconnu exact :

Les Censeurs : M. DEMANGET, J. CAVALLI

SITUATION GÉNÉRALE AU 31 DECEMBRE 1930

ACTIF

PASSIF

DÉSIGNATION DES COMPTES	L. E.	Mill.	DÉSIGNATION DE COMPTES	L. E.	Mill.
Banque Ottomane	475	332	Réserve Générale	9,792	843
Caisse	42	609	Réserve par Achats Livres	456	425
Mobilier	989	785			
Construction Imm. Social	8,210	653			
Fact. et Notes Ex. pr. à régler	500	—			
Profits et Pertes 1930	30	889			
	10,249	268		10,249	268

Vérfié et reconnu exact :

*Le Trésorier,**Les Censeurs : M. DEMANGET, J. CAVALLI**H. NAUS.*

Le Caire, le 10 Avril 1931

RAPPORT DES CENSEURS

*Société Royale d'Economie Politique
de Statistique et de Législation,
Le Caire.*

MESSIEURS,

En conformité du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous informer qu'ayant procédé à la vérification des comptes au 31 décembre 1930, nous les avons trouvés conforme aux registres et aux pièces justificatives de la Comptabilité.

Les Dépenses se sont élevées à	L.E. 1.789.969
et les Recettes à	» 1.759 080

accusant un excédent de dépenses de	L.E. <u>30 889</u>
-------------------------------------	--------------------

qui figurent en compte « Profits et Pertes ».

Nous ne pouvons que vous inviter, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Trésorier.

Les Censeurs,

M. DEMANGET, J. CAVALLI.

Le Caire, le 10 avril, 1931.

Back numbers will be charged to Members and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors.

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

All manuscripts delivered to « L'Egypte Contemporaine » become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS :

ECONOMICS AND LAW.

	Page.
M. N. SIOTTO PINTOR. — An outline of the relation between what is <i>de facto</i> and <i>de jure</i>	529 - 555
U. RICCI. — The demand curves and the expenditure curves.	556 - 588
JEAN SCHATZ. — Tendency of world prices in 1929 and 1930 (Concluded).	589 - 640
MAHMOUD EL-DARWISH. — Note on the movement of prices of Egyptian Cotton, 1820-1899 (with one diagram)	641 - 644

CRONICLES

L. JULLIEN. — Agricultural review for the year 1930	645 - 664
---	-----------

STATISTICS AND MISCELLANEOUS

E. MINOST, Secretary general of the Society. — Report on the work of the Society during the year 1930	665 - 671
H. NAUS BEY, Treasurer of the Society. — Balance-sheet and Profit and Loss accounts for the financial year 1930	672 - 675
M. DEMANGET and J. CAVALLI, Auditors of the Society. — Report on the accounts for the year ended December 31, 1930	676

SOCIÉTÉ ROYALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

Fondée en 1909

SIÈGE : 16, Avenue de la Reine Nazli, LE CAIRE

Président : M. F. PETER, Président du Tribunal mixte.

Vice-Présidents : M. E. MIRIEL, Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien; S.E. YEHIA IBRAHIM PACHA, ancien Président du Conseil des Ministres.

Secrétaire général : M. EMILE MINOST, Secrétaire général du Crédit Foncier égyptien.

Trésorier : M. H. NAUS BEY, Directeur général de la Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte.

Membres du Comité : S.E. ISMAIL SIDKY PACHA, Président du Conseil des Ministres; S.E. MOHAMMED HILMY ISSA PACHA, Ministre des Wakfs; S.E. MOHAMED MOURAD SID AHMED PACHA, Ministre de l'Instruction publique; S.E. ABD EL-HAMID BADAWI PACHA, Président du Comité du Contentieux de l'Etat; MM. G. BLANCHARD, Professeur à l'Ecole française de Droit; G. A. W. BOOTH, Conseiller judiciaire; C. BRESCIANI-TURRONI, Professeur à la Faculté Royale de Droit; V. FALQUI-CAO, Vice-Président du Tribunal mixte; Sir BERTRAM HORNSBY, C.B.E., Gouverneur de la National Bank of Egypt; GEORGES HOSTELET, Professeur à l'Université égyptienne; Dr G. L'ABBATE, Conseiller Royal adjoint au Contentieux des Affaires judiciaires mixtes; M. LINANT DE BELLEFONDS, Conseiller Royal; G. PELISSIE DU RAUSAS, Directeur de l'Ecole française de Droit; ETTORE PEZZI BEY, Avocat; J. RICOL, Juge au Tribunal mixte d'Alexandrie; C. VRYAKOS, Conseiller à la Cour d'Appel mixte.

Secrétaire : Dr I. G. LEVI, ancien Directeur général du Département de la Statistique; Membre titulaire de l'Institut d'Egypte et de l'Institut international de Statistique.

Censeurs : MM. M. DEMANGET et J. CAVALLI.

La Société a plus de six cent quarante adhérents et publie sept fois par an, c'est-à-dire mensuellement pendant la session allant de novembre à mai, un bulletin d'environ cent pages, L'EGYPTE CONTEMPORAINE, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

P.T. 100 pour l'Egypte et 23 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Prix du fascicule : P.T. 20 pour l'Egypte; 4 shill. et 7 pence pour l'étranger.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'informations doivent être adressées au Secrétariat de la Société :

LE CAIRE — Boîte Postale N° 732 — Téléphone N° 27-97 Médina

La Revue se trouve en vente chez les libraires suivants : au Caire, LIBRAIRIE CENTRALE, immeuble Davies Bryan; LIBRAIRIE J. CARASSO ET C^{ie}, ancienne librairie A. Varsano et C^{ie}, 13, rue Emad-el-Dine; LIBRAIRIE FINCK, rue Emad-el-Dine. -- A Paris, G. E. STECHERTET C^{ie}, 16, rue de Condé.